

LeVeternarius

LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PAGE 10

AVIS DE CONVOCATION :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PAGE 14

REMERCIEMENTS AUX ARTISANS
DE LA REVUE *LE MÉDECIN
VÉTÉRINAIRE DU QUÉBEC*

PAGE 18

CONGRÈS 2012 :
INVITATION AUX ATELIERS
PRATIQUES ET AUX CONFÉRENCES
SCIENTIFIQUES

PAGE 26

DOSSIER :
ÉTHIQUE VÉTÉRINAIRE

PAGE 56

BIEN-ÊTRE ANIMAL : PLUSIEURS
PAS DANS LA BONNE DIRECTION

PAGE 60

PORTRAIT DE MEMBRE :
D^{RE} SYLVIE SURPRENANT



FAITES ÉCHEC AU CRB DÈS L'ARRIVÉE

PROTÉGEZ LES POUMONS.
OPTIMISEZ LA PERFORMANCE.

Voici **ZUPREVO™**, l'antibiotique pour administration à l'arrivée qui offre la plus longue durée d'action présentement disponible*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant de Merck Santé animale.

ZUPREVO™
(tildipirosine)
Vous avez le contrôle



* Huang R.A., et coll. (2009) *J. vet. Pharmacol. Therap.* 33, 227-237. Menge M., et coll. (2011) *J. vet. Pharmacol. Therap.* Nowakowski M.A., et coll. *Veterinary Therapeutics*, vol. 5, no 1, printemps 2004.

™ Marque de commerce d'Intervet International B.V., utilisée sous licence.

Merck Santé animale, faisant affaire au Canada sous le nom de Intervet Canada Corp., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U. MERCK est une marque de commerce de Merck Sharp & Dohme Corp., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U. Copyright © 2012 Intervet International B.V., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U. Tous droits réservés.



La science au service de la santé des animaux

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée six fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que faire se peut, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
M^{me} Annie Archambault
annie.archambault@omvq.qc.ca

Montage graphique :
M^{me} Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Assistance à la rédaction et aux petites annonces :
M^{me} Lyne Richer
lyne.richer@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
D^r Joël Bergeron, M^{me} Valérie Bissonnette,
D^{re} Suzanne Breton, D^r Louis-Philippe de
Lorimier, M. Mathieu Dobchies, D^{re} Béatrice
Doizé, D^r Jean Gauvin, D^{re} Genevieve Lessard,
D^r Michel Pepin, M^{me} Suzie Prince,
D^{re} Dominick Rathwell-Deault,
D^r Michel Turcotte, D^r André Vrans

Photo page couverture :
M^{me} Marie Rodier, « Mademoiselle la sauterelle
qui se fait bronzer sur l'échinacée »,
participante au concours de photo 2011.

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 septembre 2012



**Ordre des médecins
vétérinaires du Québec**

4 MOT DU PRÉSIDENT

6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- ### ACTUALITÉS DE L'ORDRE
- 10 Avis de convocation : assemblée générale annuelle 2012
Avis de nomination
 - 11 Appel de candidatures pour siéger au sein des comités de l'Ordre
Changements au tableau des membres
 - 13 Le comité d'inspection professionnelle vous informe à propos des
médicaments périmés
 - 14 Remerciements aux artisans de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec*
 - 15 Médaille de saint Éloi et Temple de la Renommée : avez-vous soumis des
candidatures?
 - 18 Congrès 2012 : Invitation aux ateliers pratiques
 - 21 Congrès 2012 : Programme scientifique préliminaire

DOSSIER THÉMATIQUE : ÉTHIQUE VÉTÉRINAIRE

- 26 L'éthique : de quoi s'agit-il?
- 30 L'éthique vétérinaire et la loi
- 32 Éthique et médecine de refuge
- 36 L'acharnement thérapeutique : où tracer la ligne?
- 40 L'euthanasie de convenance dans la pratique vétérinaire des animaux de
compagnie
- 43 Réinscrire l'éthique dans l'établissement des priorités comportementales
- 44 Une lecture qui fait du bien : *L'animal est-il une personne?*

46 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

48 AVIS DE DÉCÈS

CHRONIQUE FINANCIÈRE

- 50 Pour du succès en investissement : s'informer, se faire un plan et le suivre

CHRONIQUE AMVQ

- 52 Bilan du 23^e congrès « Un vent de fraîcheur! »

CHRONIQUE ACMV

- 53 L'ACMV établit son programme en fonction de vos besoins

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE

- 54 Renouvellement du mandat du président et de la vice-présidente de l'Office
des professions du Québec
Au Québec, tous doivent être couverts, en tout temps, par une assurance
médicaments
- 55 Inauguration d'un nouveau complexe de diagnostic et d'épidémiologie
vétérinaires à Saint-Hyacinthe
- 56 Bien-être animal : plusieurs pas de plus dans la bonne direction!
- 58 Rappel important concernant la certification d'animaux de compagnie en
Union Européenne
Une étudiante de la Faculté remporte le concours « Étudiants-chercheurs
étoiles »
- 59 Le 12 octobre, la Faculté attend de « La Grande visite »!

PORTRAIT DE MEMBRE

- 60 D^{re} Sylvie Surprenant : une championne olympique au parcours exceptionnel

64 NOUVELLES PARUTIONS

65 REMERCIEMENTS

66 PETITES ANNONCES

Interrogations sur l'avenir de la médecine vétérinaire

Par le D^r Joël Bergeron, m.v., président



En tant qu'organisation professionnelle, il est important de nous projeter dans le temps pour essayer d'imaginer et idéalement prévoir ce que sera notre organisation et surtout notre profession d'ici les prochaines 10-15-20 années. Il est également intéressant de savoir ce que peuvent en penser les instances engagées dans l'éducation de nos futurs

collègues, mais également les organisations qui travaillent en collaboration avec notre profession et qui sont directement concernées par les questions de santé et de bien-être animal.

En 2008, l'Association américaine des établissements d'enseignement vétérinaire (*American Association of Veterinary Medical College, AAVMC*) créait un consortium regroupant une variété impressionnante de partenaires, le *North American Veterinary Medical Education Consortium (NAVMEC)*, ayant pour but d'évaluer les besoins de la société, l'évolution de ces derniers et surtout la capacité des établissements d'enseignement à répondre à ces besoins en formant les futures générations de médecins vétérinaires qui devront assurer la place de la profession et la faire progresser. Les dirigeants du NAVMEC ont élaboré cinq actions stratégiques, que je vous invite à découvrir dans le rapport qui se trouve à l'adresse suivante : www.aavmc.org/data/files/navmec/navmecdraftfinalreport.pdf.

Nous sommes tous bien placés pour connaître la somme phénoménale de connaissances qui sont acquises pendant notre passage à la Faculté de médecine vétérinaire et que nous devons continuellement mettre à jour! Ce que j'ai particulièrement retenu des conclusions de ce rapport, c'est une orientation claire envers la reconnaissance et l'importance de l'acquisition des compétences. Par l'entremise du programme d'Initiation au Leadership Vétérinaire (ILV) de la Faculté, j'ai eu l'occasion de voir et de vivre les efforts que la Faculté met déjà en œuvre depuis plus de cinq ans afin de transmettre ces notions de compétences. Le savoir-être qui vient compléter le savoir-faire, comme le disait le D^r André Vrins.

Plus récemment, l'Institut canadien de santé animale (ICSA) tenait un symposium et accueillait des intervenants afin d'aborder diverses questions touchant l'avenir de la profession, en particulier l'éventualité que nous puissions faire face à un surplus de médecins vétérinaires, futurs diplômés, selon des extrapolations de tendances professionnelles et sociales. Voilà certes une éventualité qui mérite toute notre attention. N'ayant pu participer à ces échanges, les échos que j'en ai eus font état d'une forte proportion de participants qui croient effectivement que, si la tendance se maintient, la profession se dirige vers un plafonnement

de ses cohortes. J'espère que vous ne serez pas surpris d'apprendre que je suis totalement en désaccord avec cette perception. Toutefois, je n'en suis pas moins grandement interpellé. D'où l'intérêt de connaître et comprendre ce que pensent nos partenaires.

Si nous envisageons la profession strictement par ses pratiques traditionnelles, il est vrai que nous pourrions imaginer une certaine stagnation de la demande. Toutefois, rappelons-nous que cette stagnation a déjà été annoncée il y a une quinzaine d'années et qu'elle ne s'est jamais concrétisée. Au contraire! Les besoins et la demande de la société ont provoqué un essor spectaculaire de la profession par l'évolution des nombreuses spécialités qui ont favorisé la progression de la médecine vétérinaire offerte dans les secteurs des petits et des grands animaux. Cette explosion de soins spécialisés nous a d'ailleurs amenés à solliciter de nouveau la collaboration de l'Office des professions afin de concrétiser une importante mise à jour de notre réglementation par l'ajout de douze spécialités aux huit qui sont déjà reconnues depuis 1993, disponibles dans les programmes d'enseignement au Québec et pratiquées quotidiennement sur notre territoire. Notons que ces « nouvelles » spécialités sont déjà reconnues dans les règlements d'autres provinces et pays.

Mais à mon avis, ce n'est pas tant par ses secteurs traditionnels que la profession saura se démarquer et prouver sa capacité non seulement à s'adapter aux besoins de la société, mais également à les devancer et à les provoquer. Vous le savez, la formation intense et diversifiée que nous recevons en médecine vétérinaire et le bagage extraordinaire en médecine comparée que nous transportons représentent des tremplins formidables vers une carrière qui n'est limitée que par notre propre imagination!

Les besoins et la demande de la société ont provoqué un essor spectaculaire de la profession par l'évolution des nombreuses spécialités

Les besoins en santé publique sont clairement établis et de plus en plus de nos collègues s'assurent de représenter la profession dans ce secteur. Toutefois, nous devons continuer et même améliorer cette présence. Les restructurations annoncées aux divers paliers gouvernementaux demandent que nous soyons vigilants et présents afin de continuer de faire connaître le rôle qu'occupe la profession vétérinaire

dans des enjeux importants pour la santé publique tels que l'épidémiologie, la surveillance et les maladies en émergence, l'antibiorésistance et l'usage judicieux des médicaments, la qualité et la salubrité des aliments par la santé et le bien-être des élevages.

Il nous appartient de relever le défi de faire connaître au public la médecine vétérinaire dans les secteurs non traditionnels. Nous possédons les connaissances et les compétences dans notre formation pour alimenter des carrières en médecine préventive, épidémiologie, médecine de population, recherche, médecine environnementale, biosécurité et santé publique. À vous d'y ajouter celles que vous pouvez imaginer! Nous avons le devoir d'instruire la relève, ceux et celles qui démontrent de l'intérêt pour la médecine vétérinaire, qui viennent faire des stages d'observation dans nos établissements, dans nos laboratoires ou simplement lorsque nous sommes appelés à donner des conférences aux jeunes élèves des classes de nos enfants.

Il nous appartient de relever le défi de faire connaître au public la médecine vétérinaire dans les secteurs non traditionnels.

JUIN 2012 : MOIS DU BIEN-ÊTRE ANIMAL!

Il est difficile de dire autrement! La succession d'annonces touchant le bien-être animal qui ont été faites en juin s'avère de bon augure pour la suite des démarches menant à changer l'image peu enviable du

Québec en cette matière. Que ce soit l'entrée en vigueur du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens, l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 51 qui modifie l'actuelle Loi sur la protection sanitaire des animaux, l'annonce un peu plus tôt de l'extension de cette loi à toutes les espèces domestiques et enfin, la confirmation par la Ville de Montréal de son orientation envers le projet d'un centre de services animaliers et de projets pilotes de stérilisation ciblée impliquant des établissements vétérinaires, nous devons considérer que de belles avancées se dessinent pour le bien-être animal au Québec.

Le conseil d'administration a également adopté les grands principes d'une nouvelle appellation pour une « Clinique vétérinaire de stérilisation ciblée », qui vise à favoriser la stérilisation des animaux errants, les animaux dans les refuges et les animaux de personnes à faible revenu. À l'instar d'autres provinces, nous verrons à finaliser les détails de ce genre d'établissement qui permettra d'aborder de façon plus précise le problème de surpopulation des animaux non désirés.

Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à prendre connaissance de la lettre que M. Pierre Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a fait parvenir à tous les médecins vétérinaires du Québec. Il y exprime clairement le rôle que notre profession joue et doit continuer d'assumer comme défenseur de la santé et du bien-être animal.

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca ♦

Pour vos **assurances auto, habitation et entreprise**, mieux vaut être à la bonne place.



Un partenariat qui vous offre des tarifs préférentiels, ainsi que des protections et un service personnalisés.

Certaines conditions s'appliquent.

DEMANDEZ UNE SOUMISSION
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/omvq



La bonne combinaison.

Des décisions et des dossiers qui pavent la voie à un automne mouvementé

Par M^{me} Suzie Prince, C.P.A., C.M.A., M.B.A., directrice générale et secrétaire



Si, à cette période-ci de l'année, nous parlons habituellement de la rentrée scolaire et de la rentrée parlementaire qui approchent, force est de constater que cette année le Québec fait les choses autrement! La rentrée scolaire 2012 passera à l'histoire et les élus ont connu une période estivale ô combien mouvementée en prévision du scrutin du 4 septembre prochain. Les dernières semaines ont égale-

ment été très mouvementées pour le personnel de l'Ordre et il me fait plaisir de vous informer des plus récents développements.

ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF 2012-2013

Conformément à l'article 97 du Code des professions et à l'article 18 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, les administrateurs ont élu le comité exécutif pour l'exercice 2012-2013 lors de leur dernière réunion tenue le 19 juin dernier.

Ainsi, le comité exécutif 2012-2013 sera composé de :

- D^r Joël Bergeron, m.v., président
- D^r Alain Laperle, m.v., premier vice-président
- D^r Mario Giard, m.v., deuxième vice-président
- D^r Giorgio Giusti, m.v., administrateur
- M. Jean Lefebvre, administrateur nommé

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2011-2012

L'exercice 2012-2013 se solde par un excédent des revenus sur les charges de 132 877 \$. Toutefois, bien que le résultat financier puisse paraître confortable, la réalité est tout autre. En effet, la direction a dû reporter certaines dépenses prévues cette année au prochain exercice, car les fonds nécessaires étaient insuffisants. L'excédent enregistré cette année permettra de financer les travaux sur la bâtisse prévus en 2012-2013, car la réfection des murs extérieurs exigera un déboursé de plus de 250 000 \$. La situation financière de l'organisation demeure donc fragile et la gestion financière doit demeurer rigoureuse, économe et serrée.

BILAN DU PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE POUR L'EXERCICE 2011-2012

Le bilan du programme d'assurance responsabilité professionnelle pour l'exercice 2011-2012 se solde par un déficit d'opérations de 30 624,60 \$ cumulatif au 31 mars 2012 et un indice de perte de 67,2 %, comparativement à 30,7 % l'an dernier. Par conséquent, l'assureur n'a versé aucune ristourne à l'Ordre à la fin de l'exercice.

	Réclamations traitées	Grands animaux	Animaux de compagnie	Sinistres encourus	Indice de perte
Exercice 2009-2010 (au 31 mars 2010)	109	32	77	197 119,15 \$	-4,4 %
Exercice 2010-2011 (au 31 mars 2011)	96	33	63	148 791,20 \$	30,7 %
Exercice 2011-2012 (au 31 mars 2012)	106	28	78	331 522,35 \$	67,2 %

Au 31 mars 2012, on comptait 1 665 membres assurés. Les sinistres encourus depuis le début du programme totalisent 1 837 578,40 \$. À titre comparatif, le bilan des dernières années était le suivant :

Bilan récapitulatif de l'assurance responsabilité professionnelle						
	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Indice de perte*	67,2 %	30,7 %	-4,4 %	59,9 %	93,8 %	25,7 %
Bilan PA	78	62	87	84		
Bilan GA	28	34	32	27		
Nombre de réclamations traitées	106	96	119	111	107	127
Nombre de dossiers fermés	118	97	34	45	75	54
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'année	80	78	75	66	32	73
Sinistres encourus**	331 522,35 \$	148 791,20 \$	20 878,41 \$	266 354,38 \$	418 389,91 \$	133 231,89 \$

* L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

** Le sinistre encouru correspond à la somme de la variation des réserves, des frais de règlements payés et des dommages compensatoires payés.

Des constats et des recommandations

Nous pouvons constater que le nombre absolu de réclamations d'une année à l'autre est relativement stable pour les deux domaines de pratique. Toutefois, il y a toujours plus de réclamations dans le domaine des animaux de compagnie, mais les montants réclamés sont toujours moindres que dans le domaine des grands animaux.

On remarque également que le montant total des réclamations et des dommages compensatoires payé aux clients qui ont déposé une demande d'indemnisation auprès de l'assureur est très variable. De plus, nous ne pouvons établir de corrélation entre l'âge, le nombre d'années d'expérience ou la grosseur de la pratique et les sinistres encourus.

Nous constatons toutefois que certaines réclamations entraînent des déboursés plus importants; p. ex. indemnité payée pour des sinistres sur des animaux de production à haute valeur génétique, indemnité pour cheval de course, pour des examens d'achat d'animaux de race, pertes économiques par retard de croissance ou décès de plusieurs individus dans un même élevage de grandes populations animales, problèmes de manipulation lors du transfert d'embryons, etc.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Lors de leur dernière réunion tenue le 19 juin dernier, les administrateurs ont adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec. Ainsi, l'article 28 dudit règlement serait abrogé et remplacé par la politique d'autorisation des dépenses de l'Ordre. Cette modification réglementaire a donc été soumise à l'Office des professions pour approbation.

De plus, le 19 juin dernier, les administrateurs ont adopté un nouveau Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, qui a été transmis à l'Office des professions pour révision. Le projet de règlement sera publié pour consultation des membres dans une prochaine édition de la revue.

MÉMOIRE SUR LA RECONNAISSANCE DES SPÉCIALISTES DÉPOSÉ À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Le 6 juillet dernier, le président et la directrice générale et secrétaire de l'Ordre ont déposé au président et à la vice-présidente de l'Office des professions du Québec, le mémoire de l'Ordre sur la reconnaissance des spécialistes. Plus de 27 personnes ont collaboré à la rédaction de ce mémoire par lequel l'Ordre demande à l'Office des professions du Québec de reconnaître douze nouvelles spécialités, soit :

1. Anesthésiologie
2. Cardiologie
3. Dentisterie
4. Dermatologie
5. Imagerie médicale
6. Médecine comportementale
7. Médecine des animaux de laboratoire
8. Médecine zoologique
9. Neurologie
10. Oncologie
11. Ophtalmologie
12. Urgentologie et soins intensifs



De plus, l'Ordre demande à l'Office des professions du Québec d'être en mesure de délivrer un permis de spécialiste aux spécialistes formés à l'étranger dont les compétences ont été évaluées et reconnues par des organismes internationaux (Board).

L'Ordre a donc déposé un projet de modification de l'Annexe II du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour permettre la reconnaissance de ces douze spécialités dans l'exercice de la médecine vétérinaire au Québec ainsi qu'un projet de Règlement sur la délivrance de permis spéciaux délivrés par l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

ADOPTION DE NOUVEAUX OUTILS DE GOUVERNANCE

Dans la foulée des travaux de gouvernance amorcés il y a huit mois, le conseil d'administration a adopté, le 19 juin dernier, trois nouveaux outils de gestion et étudié deux autres projets qui seront adoptés prochainement, soit :

Rôles et responsabilités des différentes instances de l'Ordre

Les administrateurs ont adopté une nouvelle répartition des rôles et responsabilités entre les différentes instances de l'Ordre. Cette nouvelle répartition évite la duplication d'activités, accroît l'efficacité des différentes instances et permet au conseil d'administration de se concentrer sur des dossiers stratégiques. Ainsi, le conseil d'administration a délégué au comité exécutif toutes les actions et dossiers visant un membre de l'Ordre (inscription, permis, équivalences, radiations, inspection professionnelle, limitation d'exercice, etc.) de même que tout le suivi des opérations et de la gestion de l'organisation. Le conseil d'administration a conservé les activités stratégiques et de contrôle (plan stratégique, politiques, règlements, positions, mémoires, programmes, gestion des risques, évaluation des systèmes, budgets, suivis financiers, vérifications et audits, etc.). Le document « Rôle et responsabilités des différentes instances » a été adopté par le conseil d'administration le 19 juin.

Évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté deux formulaires d'évaluation du conseil d'administration, soit un formulaire qui sera administré électroniquement après chaque réunion et un second formulaire qui sera administré annuellement.

L'évaluation régulière du conseil d'administration est une pratique de saine gestion. Elle permet de s'assurer que le conseil d'administration déploie les ressources et détient les capacités et les compétences requises pour atteindre les objectifs stratégiques visés afin que l'Ordre crée de la valeur et soit une organisation dynamique, visionnaire et efficiente.

Politique d'autorisation des dépenses

Le conseil d'administration a adopté une politique d'autorisation des dépenses qui inclut également une politique d'octroi de contrats et de gestion de l'approvisionnement. Cette politique est un outil efficace qui assure la saine gestion de l'organisation.

Matrice de contrôle interne

Le 19 juin dernier, le conseil d'administration a adopté une matrice de contrôle interne complète et détaillée.

Politique de gestion des risques

Le comité de gouvernance poursuit actuellement ses travaux afin de doter l'organisation d'une politique de gestion des risques. Le projet devrait être adopté par le conseil d'administration à l'automne.

CRÉATION D'UN REGISTRE ET D'UN GROUPEMENT DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES RETRAITÉS

Considérant l'importance pour l'Ordre de conserver des liens harmonieux avec ses membres retraités et l'importance que revêt le sentiment d'appartenance et l'identification professionnelle d'un membre à l'égard de sa profession et de son Ordre avant sa graduation, tout au long de sa carrière et après sa vie active, le conseil d'administration a analysé les demandes formulées par les médecins vétérinaires retraités.

Le conseil d'administration a unanimement décidé, le 19 juin dernier, de créer un registre des médecins vétérinaires retraités, soit une liste, et d'offrir aux médecins vétérinaires retraités la possibilité de s'inscrire à ce registre moyennant un coût de 50 \$ pour l'exercice 2012-2013, lequel pourra être révisé annuellement. Les médecins vétérinaires figurant sur cette liste auraient accès à la section réservée du site Internet de l'Ordre et pourraient ainsi prendre connaissance des publications de l'Ordre. Ils pourraient également s'abonner à la revue *Le Veterinarius* et recevoir le répertoire des membres au coût établi annuellement. De plus, l'Ordre encouragerait la création d'un regroupement des médecins vétérinaires retraités qui veillera à organiser des activités pour ce groupe.

Enfin, le conseil d'administration permettrait aux médecins vétérinaires retraités figurant sur ce registre d'utiliser l'abréviation D' en tant que titre honorifique, mais sans pouvoir utiliser les initiales m.v. ou le titre de médecin vétérinaire qui sont réservés aux membres de l'Ordre. Les personnes admissibles à ce registre recevront prochainement l'information relative à celui-ci.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2012-2013

Lors de leur dernière réunion, les administrateurs de l'Ordre ont convenu que les priorités stratégiques 2012-2013 seront :

- Mobilité professionnelle
- Reconnaissance des spécialistes
- Services d'urgence
- Positions vétérinaires (dentisterie, médecine alternative, spécialistes, appellation des associations, télémédecine)
- Conflit d'intérêts
- Exercice en société
- Plan directeur informatique
- Mise à jour du site Internet
- Travaux sur la bâtisse
- Révision réglementaire et production d'un cahier de règlements

NOMINATIONS AU SEIN DES COMITÉS DE L'ORDRE

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, les administrateurs de l'Ordre ont procédé aux nominations suivantes :

D^{re} Marlène Bédard, m.v. : membre du comité d'inspection professionnelle. Nomination pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2014;

D^r Pierre-Yves Mulon, m.v. : membres du comité des spécialistes. Nomination pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2014;

D^r Réjean Lefebvre, m.v. : membres du comité des spécialistes. Nomination pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2014;

D^{re} Sylvie St-Georges, m.v. : enquêteur-expert. Nomination pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2014;

D^{re} Martine Denicourt, m.v. : enquêteur-expert. Nomination pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2014;

D^{re} Nicole Grégoire, m.v. : inspectrice-conseil. Nomination pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2014;

D^{re} Élise Coutu, m.v. : membre du conseil de discipline. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Camille Moore, m.v. : membre du conseil de discipline. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Jadwiga Poray-Wrzesinska, m.v. : membre du conseil de discipline. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Marie-Sophie Gilbert, m.v. : consultante pour le comité de l'assurance responsabilité professionnelle. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Guy Giguère, m.v. : consultant pour le comité de l'assurance responsabilité professionnelle. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Brigitte Boucher, m.v. : membre du comité d'inspection professionnelle. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Sylvain Forget, m.v. : membre du comité d'inspection professionnelle. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Pierre Marcoux, m.v. : membre du comité d'inspection professionnelle. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Sylvie Robin, m.v. : membre du comité d'inspection professionnelle. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Yves Gosselin, m.v. : président et membre du comité des médicaments. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Manon Lécuyer, m.v. : membre du comité des spécialistes. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Monique Doré, m.v. : membre du comité des spécialistes. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Manon Lécuyer, m.v. : membre du comité de la reconnaissance du mérite. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Paul Baillargeon, m.v. : membre du comité de la reconnaissance du mérite. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Diane Blais, m.v. : membre du comité de la reconnaissance du mérite. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Denys C. Turgeon, m.v. : membre du comité de la reconnaissance du mérite. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Gilbert Hallé, m.v. : membre du comité d'arbitrage des comptes. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Caroline Proulx, m.v. : membre du comité d'arbitrage des comptes. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Marie-Claude Gagnon, m.v. : membre du comité sur le bien-être animal. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

M^e Martine Lachance : membre du comité sur le bien-être animal. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Judith Lafrance, m.v. : membre du comité sur le bien-être animal. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Hélène Trépanier, m.v. : membre du comité sur le bien-être animal. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Marie-Claude Bélanger, m.v. : enquêteur-expert. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Marilyn Dunn, m.v. : enquêteur-expert. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Dominique Ducharme, m.v. : enquêteur-expert. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Gilles Fecteau, m.v. : enquêteur-expert. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Claude Tremblay, m.v. : enquêteur-expert. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^{re} Marie-Sophie Gilbert, m.v. : enquêteur-expert. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014;

D^r Gilbert Hallé, m.v. : enquêteur-expert. Renouvellement du mandat pour un autre terme se terminant dans deux ans, soit le 30 juin 2014.

Nous remercions chaleureusement tous ces membres dévoués qui donnent généreusement de leur temps et qui partagent leur expertise depuis plusieurs années déjà afin d'assurer la protection du public, la saine gestion de l'organisation et le développement de la profession. Ces hommes et ces femmes travaillent à créer un Québec meilleur, offrir une médecine vétérinaire de pointe et bâtir une profession toujours plus solide. Ils le font avec conviction et nous leur rendons hommage pour leur contribution exemplaire et apprécions l'héritage qu'ils lèguent.

Enfin, toute l'équipe de l'Ordre se joint à moi pour vous souhaiter une belle rentrée et soyez assurés que nous demeurons à votre entière disposition pour vous servir et pour soutenir votre développement professionnel.

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca ♦

Assemblée générale annuelle 2012

Avis de convocation

Tous les membres dûment inscrits au tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à 12 heures, le jeudi 8 novembre 2012 à la salle Hyacinthe-Delorme de l'Hôtel des Seigneurs, situé au 1200, rue Johnson à Saint-Hyacinthe.

Notez que l'assemblée générale annuelle s'intégrera aux conférences du programme professionnel du congrès de l'Ordre. Pour l'occasion, un repas sera offert.

Conformément à l'article 30 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, tout membre de l'Ordre peut demander au comité exécutif qu'un sujet soit inscrit au projet d'ordre du jour d'une assemblée générale. Cette demande doit parvenir par écrit au siège social de l'Ordre, à l'attention du secrétaire, au moins 7 jours avant la date de la tenue de cette assemblée.

Lors de l'assemblée générale annuelle, des copies des états financiers vérifiés, du rapport annuel et du procès-verbal de l'assemblée générale 2011 seront remis aux participants.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 10 novembre 2011;
4. Moment de recueillement;
5. Rapport du président, du conseil d'administration et du comité exécutif;
6. Présentation du rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
7. Présentation du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2011-2012;
8. Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice 2012-2013;
9. Cotisation annuelle 2013-2014;
10. Levée de l'assemblée.



Suzie Prince, C.P.A., C.M.A., M.B.A.
Directrice générale et secrétaire

Avis de nomination



M^{me} Sonia Martin

M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, est heureuse d'annoncer la nomination de M^{me} Sonia Martin à titre de secrétaire de direction de l'Ordre, en remplacement de M^{me} Mireille Trudeau.

M^{me} Martin était, jusqu'à tout récemment, adjointe administrative au Vice-président principal, affaires juridiques et secrétaire de Groupe Optimum inc. Elle a œuvré au sein de cette entreprise pendant plus de vingt-cinq ans, occupant tour à tour différents postes d'adjointe administrative et cumulant ainsi une riche expérience en coordination de bureau.

M^{me} Martin a débuté ses nouvelles fonctions au sein de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec le 26 juin dernier. Déjà, toute l'équipe apprécie son dynamisme, sa détermination et son efficacité. ♦

Appel de candidatures pour siéger au sein des comités de l'Ordre

Par M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire

Afin de remplir son mandat de protection du public et de réaliser sa mission visant à favoriser l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec et ainsi contribuer à l'amélioration et au maintien de la santé et du bien-être des animaux et de la santé publique, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec compte sur le soutien et l'apport de nombreux bénévoles qui œuvrent au sein des différents comités qui le composent. Ces membres mettent leurs talents et leur expertise au service du public et de la profession et assurent, jour après jour, l'avancement de la médecine vétérinaire au Québec et l'amélioration constante des services qui sont dispensés à la population.

Le mandat des membres des comités est d'une durée de deux ans et est renouvelable. Toutefois, l'Ordre doit annuellement procéder à de nouvelles nominations. Ainsi, chaque membre en règle de l'Ordre est invité à déposer sa candidature afin de joindre éventuellement les rangs de l'un des comités. Pour ce faire, il vous suffit de transmettre votre curriculum vitae et une courte lettre de motivation au secrétaire de l'Ordre, qui veillera à les déposer au conseil d'administration en prévision des nominations.

Actuellement, trois postes doivent être comblés, soit :

- Comité du bien-être animal : membre représentant le secteur des grands animaux
- Représentant de l'Ordre au Bureau national des examinateurs (BNE)
- Expert dans le secteur des équins

Si l'un de ces postes vous intéresse, vous êtes invité à faire parvenir votre candidature au secrétaire de l'Ordre avant le 3 septembre 2012 à l'adresse suivante : sonia.martin@omvq.qc.ca

Si toutefois aucun des postes disponibles cette année ne vous interpelle, nous vous suggérons de demeurer à l'affût puisque l'an prochain, des membres devront être nommés dans d'autres comités. Rappelons que les divers comités de l'Ordre sont :

- Comité d'inspection professionnelle
- Comité des spécialistes
- Conseil de discipline
- Comité de révision
- Comité des médicaments
- Comité du congrès
- Comité du bien-être animal
- Comité de la reconnaissance du mérite
- Comité du *Veterinarius* +
- Comité d'arbitrage des comptes
- Comité de l'assurance responsabilité professionnelle

Pour obtenir une brève description du mandat de l'un ou l'autre des comités, visitez la section « L'Ordre/Structure » du site Internet de l'Ordre au www.omvq.qc.ca ♦

Changements au tableau des membres

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'étranger, maladie...)

3771 Josianne Beaudoin
3153 Marie-Claude Blais
3083 Line Brouillard
9348 Kirstin Andrea Bubeck
9357 Quentin Cabon
9356 Jérôme Calvalido
9352 Evence Daure
9353 Cyrielle Finck
3009 Marie-Hélène Forget
3547 Marie-Hélène Gravel
9249 Johanna Kaartinen
3678 Dalia Kachef
9355 Delphine Laniesse
3111 Dominique Laplante
3813 Kathleen Larouche
3384 Marilyn Lemire
3291 Annick Marier
3476 Geneviève Noisieux
3389 Dominique Paquette
3478 Jolaine Perreault
3479 Mélissa Perreault
9335 David Sayag

Inscriptions et réinscriptions

3685 Amélie Audet
3332 Nadia Beaudry
3549 Anick Jubinville
2881 Julie Lajeunesse
3460 Jacinthe Lambert
3461 Anne-Isabelle Laplante
3193 Véronique Laporte
3464 Mélissa Leclerc
2131 Chantal Parent
3208 Caroline Piché
3583 Manon Veillette

Octrois de permis régulier

4046 Andrea Finnen

Octroi de permis temporaire

9372 Marion Allano
9384 Nikolas David Bell
9371 Marie-Blanche Bertieri
9380 Alison Crosnier Leconte
9375 Camille Hanot
9381 Charlotte-Julie Labarthe
9370 Hélène Michaux
9383 Clément Musso
9373 Hélène Thibert
9377 Marine Traverson

Renouvellements de permis temporaire

9288 Anne-Charlotte Barrot
9330 Aude Castel
9319 Pierre Clerfond
9354 Romain Javard
9347 David Fernando Mogollon Sanchez
9329 Julien Olive
9328 Perrine Piat
9350 Swan Specchi
9283 Nicolas Tison
9305 Geoffrey Truchetti



Le chien de tête dans la protection contre les tiques.



Tique occidentale, tique du chevreuil, tique américaine, tique d'Anderson, tique sanguine, tique étoilée d'amérique. K9 advantix® tue les puces et les quatre principales espèces de tiques chez le chien. Et elles n'ont même pas besoin de piquer pour être tuées. K9 advantix® agit au contact dans les 24 heures et continue à prévenir les piqûres et les nouvelles infestations pendant au moins quatre semaines. Comme tous les produits Solutions antiparasitaires de Bayer, K9 advantix® s'intègre à vos protocoles de prévention des parasites. Pour amener vos patients sur le chemin de la bonne santé, communiquez avec votre représentant de Bayer afin d'obtenir une trousse K9 advantix® PetPak^{MC}. Visitez le site BayerParasiteSolutions.ca.

©Bayer, la croix Bayer, K9 advantix et PetPak sont des marques de commerce de Bayer AG, utilisées sous licence par Bayer Inc. MC Marque de commerce de Bayer HealthCare LLC, utilisée sous licence par Bayer Inc.



Empêchez les tiques et les puces d'avoir du mordant*.



Le comité d'inspection professionnelle vous informe à propos des médicaments périmés

Par le D^r Michel Turcotte, m.v., président du comité d'inspection professionnelle

Dans un but d'information et d'amélioration de la qualité de l'exercice, le comité d'inspection professionnelle a décidé de tenir une chronique régulière dans la revue afin de traiter d'un sujet en lien avec le programme de surveillance générale de l'exercice. Le choix du sujet discuté sera fait en fonction des questions soulevées par les membres ou des commentaires reçus, de la répétition fréquente d'une recommandation à la suite des visites d'inspection ou tout autre sujet que le comité jugera important.

Ce premier article porte sur une recommandation qui se retrouve trop souvent dans les rapports de visites d'inspection professionnelle : les médicaments périmés.

UNE RECOMMANDATION TROP FRÉQUENTE : LES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS

Tout a une fin! Ainsi, nous avons aussi, nous les humains, une date de péremption, mais à l'inverse des médicaments ou autres produits que vous avez sur vos tablettes, elle est inconnue! Par contre, cette date bien inscrite sur l'étiquette de vos produits est importante.

Nous en parlons ici parce que souvent, lors des visites d'inspection professionnelle, les inspecteurs-conseils retrouvent dans les stocks des médicaments périmés. Vous devez tous savoir qu'il est tout à fait illégal de prescrire, vendre ou utiliser des produits pharmaceutiques après leur fin de vie utile.

Pourquoi y a-t-il une date de péremption? Parce que Santé Canada, par l'entremise de la Direction des médicaments vétérinaires, oblige les fabricants à garantir l'efficacité et l'innocuité de leurs produits. Évidemment, toute garantie a une fin, d'où la date inscrite sur l'étiquette. Combien de temps après cette date le produit n'est-il plus aussi efficace ou peut-il même devenir dangereux : le lendemain, une semaine ou un an plus tard? Personne ne le sait vraiment, mais ce que nous savons c'est que jusqu'à cette date, et si le produit a été conservé selon les conditions requises, il est fiable! Par conséquent, le lendemain, on s'en défait.

Au Canada, tous les ordres vétérinaires (ou organismes de réglementation de la

profession) surveillent étroitement cet aspect de la pratique. Cependant, nos voisins du sud peuvent être encore plus coercitifs : par exemple, au Massachusetts, lors de visites imprévisibles, vingt pour cent des établissements avaient des produits périmés. Et là où ça devient plus sérieux : cent dollars pour une première offense et jusqu'à mille dollars par récidive.

Pourquoi en faire toute une histoire? Parce que vos clients paient pour un service de qualité, une bonne médecine et des médicaments efficaces. Et le devoir du médecin vétérinaire est de leur rendre; c'est une question d'éthique, d'honnêteté et de confiance.

DES TRUCS

Pour la plupart des praticiens, la négligence et le manque d'organisation sont en cause lorsque l'on trouve des produits périmés. Toutefois, si votre établissement est informatisé, votre inventaire peut être géré par vos ordinateurs. Ainsi, un mois avant la date déterminée, votre système vous le signalera. Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, faites-vous une liste des produits que vous n'utilisez pas couramment, car ce sont ceux-là que l'on oublie, et chaque mois, regardez la date de péremption sur chacun des produits de la liste. Cette procédure vous permettra de les prescrire ou de les retourner au distributeur.

Pour la plupart des praticiens, la négligence et le manque d'organisation sont en cause lorsque l'on trouve des produits périmés.

Un endroit qui nécessite une attention particulière : la trousse d'urgence! Ces produits ne servent presque jamais, mais quand vous en aurez besoin, vous devrez être certain de leur efficacité.

Attention aussi au mode d'entreposage des produits; certains doivent être à l'abri de la lumière, il est donc préférable de les garder dans la boîte du fabricant et non pas exposés à la lumière dans votre trousse ou

au réfrigérateur. Le réfrigérateur portable et celui du véhicule ne fonctionnent plus si vous éteignez le moteur. Quelques minutes, ça peut aller, mais après quelques heures, la température n'est certainement plus adéquate. Les bons vieux sachets réfrigérants sont efficaces tant qu'ils sont gelés, une fois ramollis, ils ne maintiennent plus l'environnement à la température requise. De plus, il doit y avoir plus de sachets réfrigérants que de médicaments dans la glacière.

Un autre petit truc : n'achetez pas trop! Avant de profiter du « grand spécial du mois », vérifiez vos ventes pour ce produit au cours des trois ou six mois précédents; cela vous dira si vous devez en avoir autant. Les distributeurs de produits pharmaceutiques peuvent vous livrer rapidement et presque chaque jour. Ne stockez pas trop de médicaments : c'est de l'argent qui dort et qui vous coûtera encore plus cher si vous devez jeter des drogues.

L'idéal est d'avoir une personne responsable des achats. Cette personne devrait autoriser l'achat de tout nouveau produit qui ne se trouve pas déjà en clinique ou encore toute augmentation du volume d'achat. Chacun des médecins vétérinaires de votre établissement ne devrait pas pouvoir commander librement et il devrait y avoir consensus entre vous avant de commander un nouveau produit. Cela vous éviterait des pertes en fin d'année. Pourquoi ne pas utiliser la commande spéciale pour un produit que vous ne détenez pas? Une caution de 50 % vous assurera que le client viendra chercher le produit qu'il vous aura fait commander.

EN CONCLUSION

L'animal dont on vous confie la santé est en droit de recevoir de vous le meilleur de votre connaissance médicale, mais aussi des médicaments efficaces et certifiés.

Si la lecture de cet article entraîne un questionnement de votre part, ou si vous désirez que le comité d'inspection professionnelle traite d'un sujet particulier, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat du comité d'inspection professionnelle par courriel à dev.prof@omvq.qc.ca ou par téléphone au 800 267-1427, poste 207. ♦

Remerciements aux artisans de la revue

Le Médecin Vétérinaire du Québec

Par le D^r André Vrins, m.v., retraité, président du comité *Veterinarius +*, en collaboration avec les membres du comité, dont les noms figurent dans la section « L'Ordre / Structure » du site Internet public de l'Ordre.

Le dossier scientifique qui sera inséré en 2013 dans trois numéros annuels de la revue *Le Veterinarius* succédera à la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec*, dont la dernière parution remonte déjà à 2007. On ne disparaît pas sans laisser de traces, surtout quand celles-ci furent remarquées et remarquables!

Pendant 27 années, soit de 1980 à 2007, *Le Médecin Vétérinaire du Québec* était la revue scientifique trimestrielle distribuée exclusivement en format papier (55 pages) à tous les membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ). Elle était réalisée en partenariat entre l'Ordre et la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de l'Université de Montréal et ajoutait des chroniques et des articles scientifiques au journal trimestriel de l'époque, *OMVQ-Nouvelles*, créé en 1970.

En 1984, *Le Veterinarius* a vu le jour. Puisque cette publication était entièrement dédiée aux nouvelles de l'Ordre, la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* s'est alors concentrée sur sa vocation scientifique de formation continue destinée principalement aux membres de l'Ordre. Sous la supervision du D^r Jean Piérard, qui en fut le principal rédacteur en chef au cours des dix dernières années de son existence, cette revue s'est distinguée par la présentation de différents thèmes scientifiques (Tableau I).

La revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* fut gouvernée à tour de rôle par des médecins vétérinaires passionnés et passionnants qui contribuèrent de façon exemplaire non seulement à assurer la production scientifique régulière de la revue, mais également à la faire évoluer au mieux selon les besoins et les intérêts du jour. Ainsi, successivement, les D^{rs} Maurice Panisset (1980-1982), Robert Higgins (1982-1983), Patrick Guay (1983-1988), Guy-Pierre Martineau (1988-1997), Jean Piérard (1997-2007) et André Dallaire (2007) en furent les rédacteurs en chef. Les D^{rs} Robert Higgins, Claude Pigeon et André Bisailon en furent les principaux rédacteurs associés; ils contribuèrent de façon remarquable non

seulement par leur apport, mais aussi par leur esprit d'équipe. Ajoutons à cela toute la chaîne d'auteurs, de réviseurs, de traducteurs et d'équipes à la rédaction qui ont donné sans compter pour promouvoir le transfert des connaissances scientifiques de manière régulière et aussi pertinente que possible, au bénéfice de toute la profession.

En 2006, diverses problématiques sont soulevées et force est de constater que les médias de communication sont devenus plus accessibles et ont fortement transformé nos façons d'être informés et de mettre à jour nos connaissances. C'est ainsi qu'à la suite d'échanges entre l'Ordre et la FMV, il est convenu d'arrêter la production de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec*.

Toutefois, étant soucieux d'offrir différents outils de développement professionnel aux médecins vétérinaires et constatant le besoin exprimé par ses membres dans le cadre de la planification stratégique 2011-2015, l'Ordre a récemment décidé d'enrichir le contenu de la revue *Le Veterinarius* en y insérant un dossier scientifique de huit pages. Un comité *Veterinarius +* regroupant une dizaine de médecins vétérinaires d'expertises complémentaires a alors été mis en place, avec pour mandat de soutenir, par ce moyen d'information, le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

Ces trois dernières décennies, la médecine vétérinaire et les moyens de communication ont considérablement évolué. La diversification et la spécialisation grandissantes de la profession, de même que l'essor des médias scientifiques d'information ont transformé nos habitudes afin d'accéder instantanément à



Le D^r Jean Piérard, m.v., rédacteur en chef de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* de 1997 à 2007.

une information scientifique fiable et pertinente. Dès lors, la conception du dossier scientifique du *Veterinarius* représente un sérieux défi et de ce fait même, une belle opportunité. À cet égard, le comité *Veterinarius +* s'appuyant sur l'expérience de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* et les résultats d'un sondage dont il a fait rapport dans le numéro estival du *Veterinarius*, fera part de son tout nouveau concept à l'automne. ♦

Tableau I : Thèmes traités dans Le Médecin Vétérinaire du Québec, par année de parution et selon les éditeurs responsables

<p>1998</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Anesthésiologie – éd. Sophie Cuvelliez 2. Comportement et bien-être animal – éd. André Dallaire 3. La rage - éd. Denise Bélanger 4. L'antibiothérapie - éd. Serge Larivière <p>1999</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les zoonoses - éd. Robert Higgins 2. Hormonothérapie et productions animales - éd. Pascal Dubreuil 3. La reproduction - éd. Patrick Guay 4. Les maladies en émergence - éd. Jean-Pierre Lavoie <p>2000</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La vaccination - éd. André Chalifoux 2. La dermatologie - éd. Manon Paradis 3. Les affections du système nerveux - éd. Andrée Quesnel 4. Médecine porcine et avicole - éd. Sylvie D'Allaire et Martine Boulianne <p>2001</p> <p>Spécial : 1^{er} colloque international de bactériologie vétérinaire en langue française</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Médecine zoologique - éd. Guy Fitzgerald 2. Néonatalogie - éd. Gilles Fecteau 3. Concept «HACCP» - éd. Daniel Perron 4. Organismes génétiquement modifiés (OGM) - éd. Lawrence C. Smith 	<p>2002</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Urgentologie - éd. Yves Rondenay 2. La glande mammaire - éd. Yvon Couture 3. et 4. Échographie - éd. Renée Léveillé <p>2003</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. et 2. Les petits ruminants – éd. Pascal Dubreuil 3. La gestion des plaies – éd. Christine Théorêt 4. Pathologie clinique vétérinaire - éd. Anne Lanevschi <p>2004</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. et 2. Recueil de conférences du 23^e congrès mondial de buiâtrie 3. Anesthésiologie des nouveaux animaux de compagnie - éd. Éric Troncy 4. Médecine des espèces oubliées - éd. Pascal Dubreuil <p>2005</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Médecine des animaux de laboratoire - éd. Pascal Vachon 2. Gastroentérologie - éd. Marilyn Dunn 3. Ophtalmologie - éd. Chantal Pinard 4. Thériogénologie du mâle - éd. Réjean Lefebvre <p>2006-2007</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le traitement de la douleur animale - éd. Éric Troncy 2. Influenza aviaire - éd. Jean-Pierre Vaillancourt 3. Pathologie buccale - éd. Yvan Dumais - rédacteur en chef : André Dallaire 4. Thériogénologie de la femelle bovine - éd. Réjean Lefebvre - rédacteur en chef : André Dallaire
---	--

Médaille de saint Éloi et Temple de la Renommée : avez-vous soumis des candidatures?

Le comité de la reconnaissance du mérite souhaite vous rappeler que vous avez jusqu'au 5 septembre pour soumettre des candidatures pour la médaille de saint Éloi ou le Temple de la Renommée de la médecine vétérinaire.

Il s'agit d'une occasion parfaite de démontrer concrètement votre admiration à l'égard du travail accompli en médecine vétérinaire par l'un de vos collègues, professeurs, amis. Bien sûr, cela exigera quelques minutes de votre précieux temps, mais sachez que ce geste restera toujours gravé dans le cœur de celui ou celle que vous aurez suggéré(e) comme candidat(e). Pensez-y!

Pour soumettre une candidature, il vous suffit de remplir le formulaire disponible dans la section réservée du site Internet de l'Ordre et de l'acheminer par la poste au bureau de l'Ordre ou par courriel à annie.archambault@omvq.qc.ca.

À titre de rappel, le Temple de la Renommée de la médecine vétérinaire est une catégorie de reconnaissance du mérite créé l'an dernier, qui a pour but de **reconnaitre un médecin vétérinaire retraité dont la carrière a été empreinte d'un dévouement remarquable et digne de mérite.**

Quant à médaille de saint Éloi, elle vise à **souligner la qualité des accomplissements de carrière, le rayonnement au sein de la profession et du public en général, la participation active à la vie professionnelle et l'implication sociale d'un médecin vétérinaire actif.**

Vous trouverez tous les critères et les conditions de parrainage de ces deux catégories dans la section réservée aux membres du site de l'Ordre, à l'adresse www.omvq.qc.ca. ♦



Party
ISSIME

Congrès 2012 : Un banquet-spectacle

EXPLOSIF!

Soyez des nôtres lors du banquet-spectacle du vendredi 9 novembre et laissez-vous transporter par l'ambiance survoltée du spectacle « Party », un cocktail musical explosif signé Québec Issime.

En tournée à travers le Québec depuis 9 ans, le spectacle « Party » est la soirée idéale pour faire la fête entre collègues et amis! Assis à votre table ou debout sur la piste de danse, vous aurez l'occasion de vous éclater grâce à ce concept interactif unique au cours duquel les chansons des années 30 à aujourd'hui se succéderont à un rythme endiablé! Vous verrez... vous aurez de la difficulté à demeurer assis!

**Le banquet-spectacle du congrès :
une soirée à ne pas manquer!**

Inscriptions : www.omvq.qc.ca

Une bonne base, ça ne trompe pas.



Les inhibiteurs de l'ECA jouent un rôle vital dans le traitement de l'insuffisance cardiaque congestive chronique¹.

Le choix d'un traitement approprié prolonge l'espérance de vie et améliore la qualité de vie. Quatre-vingt-neuf pour cent des propriétaires disent que Fortekor® a eu des répercussions positives sur la qualité de vie de leur chien², alors que les vétérinaires l'ont placé en tête de liste quant à la satisfaction des utilisateurs en 2009³.

Fortekor traite et maîtrise l'insuffisance cardiaque causée par la régurgitation mitrale ou par une myocardiopathie avec dilatation chez le chien. De concert avec une thérapie courante, il permet aux animaux de profiter du temps de qualité qui leur reste en compagnie de leurs propriétaires. Fortekor aide les chiens à mieux profiter de la vie.



Visitez le www.ah.novartis.ca ou composez le 1-800-387-6325 pour obtenir de l'information.

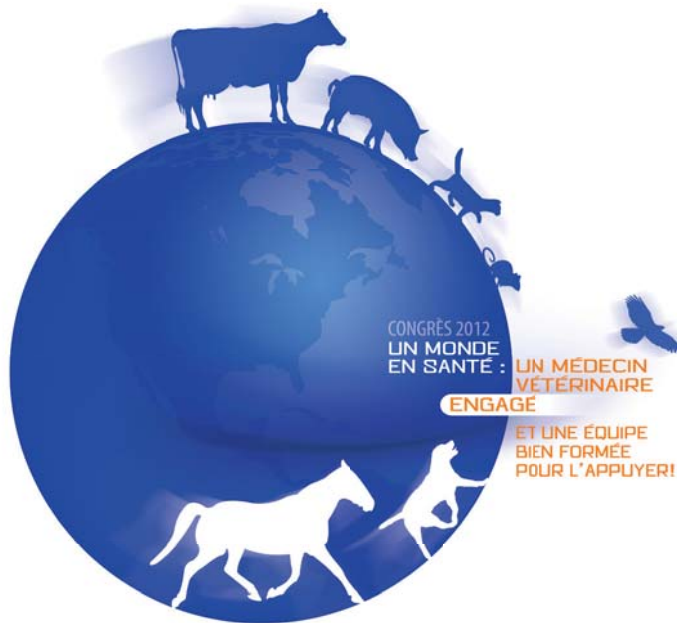
1. Données internes, Novartis Santé Animale.
2. Kadence Quality of Life Study.
3. Kadence KPI Study.

© Fortekor est une marque déposée de Novartis Santé Animale Canada Inc.
* Comprimés aromatisés est une marque de commerce de Novartis AG; Novartis Santé Animale Canada Inc., usager licencié.
© 2010 Novartis Santé Animale Canada Inc.


FORTEKOR®
La vie a plus à offrir

Congrès 2012 : invitation aux ateliers pratiques offerts aux médecins vétérinaires et aux TSA

Par la D^{re} Suzanne Breton, m.v., coordonnatrice de l'admission



De nouveau cette année, l'Ordre vous propose de perfectionner vos connaissances et vos compétences en participant à des ateliers pratiques donnés en marge de son congrès annuel. Soulignons également que votre inscription au congrès vous permet de bénéficier d'un prix réduit pour participer à ces ateliers.

Les places disponibles étant limitées au sein des ateliers pratiques, prenez note que l'inscription en ligne respectera la séquence d'inscription « premier arrivé, premier inscrit ». Cependant, une liste d'attente sera automatiquement générée par le logiciel d'inscription afin d'assurer un suivi en cas d'annulation d'un participant. Chaque personne inscrite recevra une confirmation par courriel de son enregistrement. Pour des fins de logistique, veuillez réserver votre place à un ou plusieurs ateliers avant le 8 octobre 2012 puisque le comité organisateur se réserve le droit d'annuler les ateliers si les inscriptions sont insuffisantes à cette date.

ATELIERS POUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SECTEUR DES GRANDS ANIMAUX

Vendredi 9 novembre (9 h à 12 h)/Maximum 24 participants

Cas cliniques en chirurgie bovine

L'objectif de cet atelier est de discuter et analyser des problèmes chirurgicaux rencontrés en pratique. Les participants seront appelés à décrire un cas chirurgical et sa problématique. Les participants devront remplir un formulaire afin d'uniformiser la présentation des cas. Ce formulaire devra être transmis à l'Ordre deux semaines avant l'atelier. Les D^{rs} Desrochers et Nichols choisiront certains cas en fonction de la fréquence d'un problème, de sa singularité ou de sa pertinence avec la littérature récente. Après la présentation du cas clinique, il y aura discussion avec les participants de la problématique, de la littérature à jour ainsi que des solutions possibles. En fonction des cas présentés, les animateurs de l'atelier pourront appuyer la discussion avec du matériel audiovisuel.


**Therrien
 Couture**
 AVOCATS S.ENC.R.L.
 lawyers LLP.



D^r Sylvain Nichols

Vendredi 9 novembre (13 h à 17 h)/Maximum 24 participants

Parage et chirurgie des onglons

L'objectif de cet atelier est de comprendre la biomécanique normale des onglons afin de l'appliquer dans le parage correctif et préventif. De plus, les D^{rs} Desrochers et Nichols discuteront des infections de l'articulation interdigitale distale et des techniques chirurgicales pour les traiter. Finalement, les participants seront invités à discuter ou partager des astuces utilisées pour le parage des onglons dans leur pratique de tous les jours.



D^r André Desrochers

ATELIERS POUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SECTEUR DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Jeu 8 novembre (9 h à 17 h)/Maximum 16 participants

Anesthésiologie

Portion théorique :

Gestion des voies aériennes difficiles

Ce cours est un guide pratique pour la gestion des voies aériennes difficiles chez les petits animaux. Différentes techniques seront discutées, de la plus simple à la plus complexe.

Gestion de l'hypotension durant l'anesthésie

En utilisant les principes de base, cette discussion expliquera l'importance du contrôle de la pression artérielle et décrira une approche de la gestion de l'hypotension durant l'anesthésie.

Les complications postopératoires

Maintenant que l'intervention chirurgicale est terminée, rien de grave ne peut arriver à votre patient... n'est-ce pas?

Cette discussion expliquera les complications qui pourraient survenir au cours de la période postopératoire et la manière de prendre en charge ces problèmes.

Portion pratique :

Techniques d'anesthésie locorégionale et gestion des voies aériennes difficiles

Cet atelier pratique permettra au participant d'appliquer diverses techniques d'anesthésie locorégionale, notamment de la tête, des dents et du plexus brachial, ainsi que les techniques épidurales. De plus, un certain nombre de techniques utiles pour la gestion d'une intubation difficile seront également discutées, y compris comment faire une trachéotomie en urgence. Si le temps le permet, d'autres techniques chirurgicales telles que le placement du drain thoracique et le massage cardiaque interne seront démontrées.



D^r Patrick Burns



La Capitale
Assurances générales

Jeu 8 novembre (9 h à 17 h)/Maximum 24 participants

Physiothérapie

Portion théorique :

- Introduction à la physiothérapie animale
- L'évaluation de la condition physique :
 - Goniométrie
 - Circonférence musculaire
 - Démarche et posture
 - État de chair
 - Douleur
- Modalités :
 - Thémothérapie; chaud, froid
 - Électrothérapie : TENS, NMES
 - Ultrasons
 - Laser
 - Champ magnétique pulsé

Portion pratique, exercices thérapeutiques :

- Passifs :
 - PROM
 - Stretching
 - Mobilisation
 - Massage
- Actifs :
 - Cavaletti, transferts de poids, planche d'équilibre, ballons, cônes, assis-levé, etc.

Thérapie aquatique :

- Flottabilité
- Pression hydrostatique
- Résistance
- Cinétique aquatique
- Comment établir un programme de réadaptation
- Présentation de cas :
 - Orthopédiques et neurologiques



D^{re} Joanne Corbeil



NISANCOS Inc.
Thérapie par Champs ElectroMagnétiques Pulsés (CEMP)

Jeu 8 novembre (13 h à 17 h)/Maximum 12 participants

Initiation à l'échographie

L'atelier pratique d'initiation à l'échographie vise à démystifier l'échographie en pratique générale des animaux de compagnie. Le but de l'atelier est de familiariser les novices à différents appareils échographiques et aux techniques de base de l'échographie abdominale chez le chien et chez le chat. L'activité est avant tout destinée aux médecins vétérinaires qui considèrent intégrer cette modalité à leur pratique, mais qui n'ont pas encore pris leur décision et dont les connaissances pratiques sont encore limitées.

* Chaque médecin vétérinaire inscrit pourra être accompagné d'un ou d'une technicien(ne) en santé animale sans frais supplémentaires. Vous devez toutefois enregistrer sa participation en vous inscrivant.



D^r Marc-André d'Anjou

ATELIERS POUR LES TECHNICIENS EN SANTÉ ANIMALE

Jeudi 8 novembre (13 h à 17 h)/Maximum 16 participants

Anesthésiologie

Les TSA pratiqueront essentiellement les mêmes techniques d'anesthésie locorégionale que celles présentées dans l'atelier des médecins vétérinaires et apprendront à mieux gérer les intubations difficiles.



D^r Patrick Burns

Vendredi 9 novembre (13 h à 16 h)*/Maximum 14 participants

Dentisterie

Radiographies dentaires

Cet atelier a pour objectif d'enseigner les techniques de radiographies dentaires. Il inclut une description du matériel nécessaire, les positions radiographiques pour le chien et le chat, l'évaluation de la qualité des clichés et l'identification des erreurs les plus fréquentes de positionnement et de développement. Cet atelier comporte un volet théorique et pratique. À la fin de l'atelier, les participants seront en mesure d'effectuer des radiographies dentaires dans leur milieu de travail.

Les techniques d'anesthésie locorégionale en dentisterie chez le chien et le chat

La D^{re} Lanthier fera la description théorique des sites et des techniques d'anesthésie locorégionale utiles en dentisterie chez le chien et le chat, suivi du volet pratique où chaque participant pratiquera ces techniques sur une pièce anatomique. L'atelier comprend aussi le choix des produits et les dosages.



D^{re} Thérèse Lanthier

*Si le nombre de participants le permet, l'atelier pourrait également être offert le vendredi matin.

Vendredi 9 novembre (AM ou PM)/Maximum 16 participants par groupe

Tenue de dossiers

Solutions Vet (LogiVet) et Cornerstone : comment retirer le maximum de ces logiciels?

- Carnet de rendez-vous
- Rappels et calendrier de vaccins
- Admissions et congés
- Prescriptions et registre des substances contrôlées
- Registre des radiographies
- Inventaire, etc.



Samedi 10 novembre (8 h 30 à 17 h 45)/Maximum 24 participants

Comportement animal

La première partie abordera différentes techniques de modification de comportement développées en milieu zoologique et de laboratoire, mais pouvant être utilisées quotidiennement et avec grand succès en pratique privée pour diminuer le stress subi par les animaux, les manipulateurs et les clients.

Dans un premier temps, les mécanismes de la peur et ses conséquences lors d'une visite chez le médecin vétérinaire seront abordés, ainsi que les raisons de vouloir les minimiser. Différents principes de modification de comportement tels que l'immersion, la désensibilisation et le contre-conditionnement seront décrits ainsi que leur application pratique en clinique. Il sera démontré par différents vidéos que des manipulations stressantes comme des prélèvements sanguins, injections, tailles de griffes et autres peuvent être effectuées avec peu ou pas de contention et de stress.

Par la suite, des techniques de contention peu stressantes seront décrites et démontrées. Pour terminer, l'implication des techniciens en santé animale auprès des chiots

à problème et l'importance de l'enrichissement de l'environnement seront survolés. La portion pratique de l'atelier permettra aux participants en un premier temps de se familiariser avec des techniques de modification de comportement très utiles en pratique privée. Cette approche, dérivée des techniques d'entraînement biomédical utilisées chez les animaux de zoo et de laboratoire, permet d'effectuer des manipulations douloureuses ou déplaisantes avec une contention et un stress minimes pour l'animal et le manipulateur. Elle entraîne également un changement d'attitude chez l'animal agressif ou effrayé. Les techniques pratiquées seront entre autres :

- la désensibilisation de l'animal à diverses manipulations : injection, prélèvement sanguin, taille de griffe, mise en place d'une muselière, nettoyage d'oreilles, etc.;
- le travail avec des animaux effrayés ou agressifs;
- des contentions particulières pour animaux calmes, peureux ou agressifs.

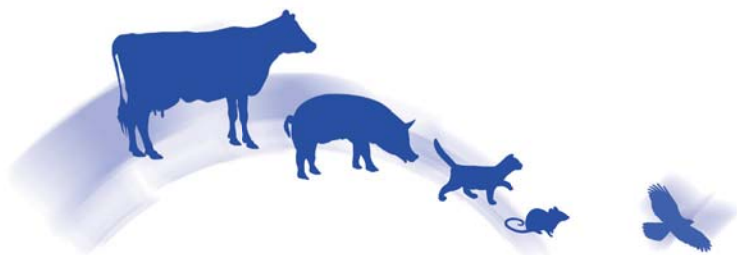
Finalement, différentes interventions auprès de chiots à problèmes seront abordées et pratiquées et des techniques d'enrichissement de l'environnement seront évaluées.








D^{re} Audrey Marquis

Programme scientifique préliminaire – Congrès 2012

Ateliers pratiques












SECTEUR D'ACTIVITÉ	JEUDI ~ AVANT-MIDI	JEUDI ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie Ateliers à la FMV	<p>1. Physiothérapie – D^{re} Joanne Corbeil</p>  <p>2. Anesthésie – D^r Patrick Burns</p> 	<p>1. Physiothérapie (suite) – D^{re} Joanne Corbeil</p>  <p>2. Anesthésie (suite) – D^r Patrick Burns</p>  <p>3. Initiation à l'échographie – D^r Marc-André d'Anjou</p>
SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI ~ AVANT-MIDI	VENDREDI ~ APRÈS-MIDI
Bovins Ateliers à la FMV	<p>CHIRURGIE Apportez votre cas : discussion sur vos cas cliniques chirurgicaux D^r André Desrochers et D^r Sylvain Nichols</p> 	<p>PARAGE ET CHIRURGIE DES ONGLONS Parage, amputation et arthrodèse D^r André Desrochers et D^r Sylvain Nichols</p>
TSA Atelier à la FMV		<p>ANESTHÉSIE D^r Patrick Burns</p>
TSA Atelier à la FMV		<p>DENTISTERIE L'art de faire de bonnes radiographies dentaires et les anesthésies locorégionales utiles en dentisterie D^{re} Thérèse Lanthier</p>
TSA Atelier à l'Hôtel des Seigneurs	<p>TENUE DE DOSSIERS Comment retirer le maximum de notre logiciel Groupe 1 Conférenciers à confirmer</p>	<p>TENUE DE DOSSIERS Comment retirer le maximum de notre logiciel Groupe 2 – Reprise de l'atelier du matin Conférenciers à confirmer</p>
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI ~ AVANT-MIDI	SAMEDI ~ APRÈS-MIDI
TSA Atelier à l'Hôtel des Seigneurs	<p>COMPORTEMENT L'éducation du chiot et du chaton : la théorie D^{re} Audrey Marquis</p>	<p>COMPORTEMENT (suite) L'éducation du chiot et du chaton : la pratique D^{re} Audrey Marquis</p>



Programme scientifique préliminaire – Congrès 2012

Conférences

SECTEUR D'ACTIVITÉ	JEUDI ~ AVANT-MIDI	JEUDI ~ APRÈS-MIDI
Programme professionnel 1	Conciliation – vie personnelle et professionnelle Conférencier à confirmer 	L'erreur médicale D ^{re} Caroline de Jaham D ^{re} Sonia Voyer M ^e Marjolaine Langlais
Programme professionnel 2	Préparation à la retraite Conférencier à confirmer 	Préparation à la retraite (suite) Conférencier à confirmer
SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI ~ AVANT-MIDI	VENDREDI ~ APRÈS-MIDI
Gestion	RESSOURCES HUMAINES Bien sélectionner, évaluer, mobiliser et encadrer votre personnel M ^{me} Karine Sirois M ^{me} Linda Mastrovito 	
Animaux de compagnie	DERMATOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> Nouveautés et perles dermatologiques Mise à jour sur l'immunothérapie spécifique d'allergène (désensibilisation) et l'atopie Les 10 choses à ne pas faire en dermatologie! D ^{re} Caroline de Jaham D ^{re} Nadia Pagé 	CHIRURGIE <ul style="list-style-type: none"> Les infections postopératoires Les chirurgies abdominales : règles de l'art Les chirurgies abdominales : complications D ^r Jacques Dupuis D ^r Pierre Clerfond
Animaux de compagnie	NUTRITION ET MÉDECINE INTERNE (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> <i>The Challenge of Feline Pancreatitis</i> <i>Nutritional and Medical Management of Feline Diabetes Mellitus</i> <i>Health Risks and Management of Obesity</i> D ^{re} P. Jane Armstrong 	TOXICOLOGIE (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> <i>Common Drugs that Companion Animals Ingest</i> <i>Toxicants Associated with the 'Homebound' Pet</i> <i>Toxicants Associated with the 'In-Town' Pet</i> D ^{re} Patricia Talcott
Animaux de compagnie	REPRODUCTION (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> <i>Obstetrical Emergencies Part I (Prepartum, Parturient)</i> <i>Obstetrical Emergencies Part II (Parturient, Postpartum)</i> <i>Neonatal Resuscitation (Improving the Outcome)</i> D ^{re} Autumn Davidson et M. Tomas Baker 	REPRODUCTION - suite (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> <i>What's That? Performing the Complete Pediatric Abdominal Ultrasound Scan</i> <i>Abnormal Pediatric Abdominal Ultrasound/Case Studies</i> <i>Reproductive Problems in Neutered Pets (Reproduction for DVMs who don't want to do reproduction)</i> D ^{re} Autumn Davidson et M. Tomas Baker
Médecine de refuges	REFUGES (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> <i>Spay-Neuter and Pet Overpopulation</i> <i>Spay-Neuter Clinic Models</i> <i>Spay-Neuter Surgery Techniques and Clinic Management</i> D ^{re} Sara White	REFUGES (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> <i>Clinic for Compassionate Care</i> <i>Shelter Medicine After Life</i> <i>Trap-Neuter-Return (TNR)</i> D ^{re} Angela Ivey
Bovins	<i>Interaction of dairy cow behaviour, housing, health, and milk quality (en anglais)</i> D ^r Trevor DeVries Nouvelles stratégies de traitement sélectif au tarissement D ^{re} Marguerite Cameron TSA à la ferme : la route des pionnières D ^{re} Sylvie Plamondon et M ^{me} Sandra Abel, TSA	LAIT DE QUALITÉ Diminuer le comptage des cellules somatiques avec le kit TACTIC et autres outils du <i>Canadian Bovine Mastitis Research Network</i> D ^{re} Melodie W. Chan Titre à confirmer D ^r Jean Durocher Programme de dépistage précoce et traitement des infections mammaires à <i>S. aureus</i> D ^{re} Line Simoneau
Équins	MÉDECINE ÉQUINE L'examen d'achat et les pièges à éviter D ^r Yves Rossier et D ^{re} Sylvie Surprenant	SYSTÈME RESPIRATOIRE Pathologies inflammatoires des voies aériennes supérieures et inférieures du cheval : endoscopie, diagnostic et traitement D ^r Renaud Léguillette
Santé publique et Industrie animale	MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MADO) Et si ça arrivait... Atelier sur la fièvre aphteuse Gestion des risques associés aux maladies exotiques Conférenciers à confirmer	
TSA	NUTRITION/PARASITOLOGIE Les infections nosocomiales D ^{re} Charlotte Thorneloe Les tiques et la dirofilariose D ^r Alain Villeneuve 	MÉDECINE INTERNE Les maladies du système urinaire vues à travers les cas cliniques couramment rencontrés D ^{re} Marilyn Dunn 

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI ~ AVANT-MIDI	SAMEDI ~ APRÈS-MIDI
Gestion	RESSOURCES HUMAINES Comment gérer un employé difficile... quel beau défi! M ^{me} Muriel Drolet	SERVICE À LA CLIENTÈLE Le service à la clientèle : votre outil de développement le plus puissant! Conférencier à confirmer
Tous les secteurs (AM) Animaux de compagnie (PM)	PHARMACOLOGIE L'antibiorésistance : agir de façon responsable D ^{re} Marie Archambault	PHARMACOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation judicieuse des médicaments en pratique des animaux de compagnie - Conférenciers à confirmer Infection urinaire : quel antibiotique? Combien de jours? D^{re} Marilyn Dunn
Animaux de compagnie	NUTRITION ET MÉDECINE INTERNE (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Nasoesophageal Tube Placement and Use Esophagostomy Tube Placement and Use Percutaneous Gastrostomy Tube Placement and Use D ^{re} P. Jane Armstrong	TOXICOLOGIE (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Tasty Treats Pets Should Avoid Plants Your Loved One Should Reconsider Decontamination Procedures in Poisoned Patients: Fact or Fiction D ^{re} Patricia Talcott
Animaux de compagnie	HÉMATOLOGIE Quoi de neuf en hémostase? D ^r Christian Bédard	LABORATOIRE Assurance qualité au laboratoire de pathologie clinique : principes de base et astuces D ^r Christian Bédard
Animaux de compagnie	MALADIES INFECTIEUSES (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Vaccines and Vaccination: the Facts vs. the Fiction Vaccine-adverse Events D ^r Richard B. Ford	MALADIES INFECTIEUSES (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Tick-borne Diseases: Ehrlichiosis, Lyme Borreliosis and Anaplasmosis Zoonoses... How Real the Threat? D ^r Richard B. Ford
Animaux exotiques	ANIMAUX EXOTIQUES Maladies infectieuses importantes des oiseaux de compagnie D ^{re} Julie Hébert	ANIMAUX EXOTIQUES <ul style="list-style-type: none"> Reptile avec ratés au niveau des reins... que faire? Trucs et astuces pour traiter les plaies chez les exotiques D ^{re} Isabelle Langlois
Bovins	REPRODUCTION <ul style="list-style-type: none"> Surveillance de la santé métabolique péripartum des vaches laitières : approche de médecine de population Diagnostic, traitements et impacts des maladies utérines post-partum chez les vaches laitières D ^r Jocelyn Dubuc	DIARRHÉE DES VEAUX (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Pathogenesis, Diagnosis and Control of Neonatal Calf Diarrhea Antimicrobial and Ancillary Treatment of Calves with Diarrhea Oral vs. Intravenous Rehydration Treatment in Calf Diarrhea D ^r Peter Constable
Bovins		PARASITOLOGIE/PHARMACOLOGIE Ruminants, parasites et traitements D ^r Alain Villeneuve
Équins	MÉDECINE ET CHIRURGIE (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Evaluation of the Colic in the Field Beyond Traditional Methods: Ultrasound and Portable Lab Machines Approach to Back Problems From a Practitioner Perspective Imaging – X-rays: What to Look For and Interpretation D ^r Antonio M. Cruz	MÉDECINE ET CHIRURGIE - suite (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> The Subchondral Bone: Silent Culprit? The Hoof-surface Interaction: Why Do We Care? Foot Lameness: Blocks and MRI – What Have We Learnt? D ^r Antonio M. Cruz
Santé publique et Industrie animale	LE BIEN-ÊTRE ANIMAL <ul style="list-style-type: none"> Portion réglementaire Modifications légales 2012 en matière de bien-être des animaux : qu'est-ce que cela change concrètement? D^{re} Hélène Trépanier La réglementation ailleurs au Canada Conférencier à confirmer Normes, codes de bonnes pratiques et certification Le processus d'élaboration Danielle Pettigrew (porcs) - Steve Adam (bovins laitiers) - Renée Lévesque (équins) - À confirmer (volailles) 	LES RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE <ul style="list-style-type: none"> Les résultats : MAPAQ - D^{re} Marie Nadeau PICRA (en anglais) - D^r Dave Léger FMV de l'Université de Montréal - D^{re} Marie Archambault Les discussions Table ronde avec les trois conférenciers
Animaux de laboratoire	ESPÈCES AQUATIQUES (en anglais) Les espèces aquatiques en laboratoire –Sujets précis à confirmer D ^r Jonathan Spears	Contamination par <i>Pasteurella pneumotropica</i> D ^{re} Hélène Héon Demande d'importation de pathogènes pour la recherche M ^{me} Cinthia Labrie L'ophtalmologie en recherche - D ^r Martin Bussièrès
TSA	RADIOLOGIE/ORTHOPÉDIE La radiologie : une affaire de position! D ^r Guy Beaugard La dysplasie de la hanche et la rupture du ligament croisé cranial chez le chien - D ^r Matthieu Gatineau	ANIMAUX EXOTIQUES/CHIRURGIE Prévention et contrôle des maladies contagieuses des oiseaux de compagnie - D ^{re} Julie Hébert Les infections postopératoires - D ^r Pierre Clerfond



EN 2006

PFIZER A RÉVOLUTIONNÉ
LA FAÇON DE PROTÉGER VOS VEAUX CONTRE
le Complexe respiratoire bovin (CRB)



Consultez votre médecin vétérinaire pour en savoir davantage sur notre garantie 30 jours relative au CRB.

> À vos côtés depuis le début. Votre réalité est toujours notre priorité.

6 ANS PLUS TARD

VOUS POUVEZ TOUJOURS COMPTER SUR
L'EFFICACITÉ ÉPROUVÉE DE DRAXXIN^{MD}



Consultez votre médecin vétérinaire pour en savoir davantage sur notre garantie 30 jours relative au CRB.

> À vos côtés depuis le début. Votre réalité est toujours notre priorité.



Pfizer Santé animale

 **Draxxin^{MD}**

Dossier thématique sur l'éthique vétérinaire : Remerciements aux collaborateurs

Dans la préparation de ce dossier sur l'éthique, l'Ordre a eu le privilège de pouvoir compter sur la collaboration de plusieurs personnes. Nous tenons à remercier chaleureusement chacune d'entre elles, et tout spécialement la D^{re} Béatrice Doizé, qui a généreusement accepté d'agir à titre de coordonnatrice du dossier. Voici un aperçu de son parcours :

L'intérêt de la D^{re} Doizé pour l'éthique vétérinaire vient de son enfance, époque au cours de laquelle elle a appris à connaître les animaux, à se sentir en communauté avec eux, à les respecter, les admirer et les aimer. Déjà à ce moment, elle se sentait profondément indignée de la façon dont certaines personnes les traitaient. La médecine vétérinaire lui a donc semblé être la voie à suivre.

Après l'obtention de son diplôme en médecine vétérinaire en Belgique (Université de Liège, Faculté de médecine vétérinaire), la D^{re} Doizé a travaillé quelques années en pratique des animaux de compagnie, pour ensuite se diriger vers l'enseignement et la recherche en milieu universitaire (Université de Liège, Faculté de médecine vétérinaire).

En 1982, elle adopte un nouveau continent, un nouveau pays, une nouvelle province, le Québec, et se lance dans une maîtrise (M. Sc.) à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et un doctorat (Ph. D.) à l'Université McGill, pour ensuite œuvrer au sein du Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP) de la Faculté de médecine vétérinaire. Après quelques années de recherche en biologie cellulaire, son empathie instinctive pour les animaux l'a amené à vouloir sortir du laboratoire, et après des études de droit (LL. B.), elle décide d'opter pour l'éthique.

Actuellement, la D^{re} Doizé a le privilège et l'honneur de pouvoir enseigner et initier des projets de recherche en éthique à la Faculté de médecine vétérinaire. ♦



Béatrice Doizé, D.M.V., LL. B., Ph. D.

L'éthique : de quoi s'agit-il?

Par Béatrice Doizé, D.M.V., LL. B., Ph. D.



Y a-t-il une différence entre le droit, la déontologie, la morale et l'éthique? Oui et non! Tous concernent la régularisation des rapports humains entre eux, notre façon de vivre ensemble, nos comportements. Le nœud de la réflexion porte sur le rapport de soi avec l'autre : est-ce qu'il y a une limite à ce qu'une personne peut faire à une autre? Est-ce qu'un humain peut se servir d'un autre pour ses propres fins? Cette question est fondamentale en éthique de la recherche sur l'humain et nous dirige vers la question suivante : est-ce que l'humain peut se servir des animaux pour ses propres fins? En effet, en éthique, ce ne sont pas que les pouvoirs de l'humain sur les autres humains qui sont en jeu, mais également les pouvoirs des humains sur les animaux et l'environnement. Est-ce que l'humain peut faire tout ce qu'il veut avec les animaux, les plantes, la nature?

La caractéristique fondamentale du droit est d'être un outil de contrôle des comportements

humains par d'autres personnes qui érigent les règles et qui en assurent l'application. Le non-respect de ces normes contraignantes expose à des sanctions. L'adhésion, ou plutôt l'obéissance à la loi, passe par une autorité

[...] en éthique, ce ne sont pas que les pouvoirs de l'humain sur les autres humains qui sont en jeu, mais également les pouvoirs des humains sur les animaux et l'environnement.

externe à la personne. La déontologie est une proche parente du droit puisqu'elle est l'ensemble de règles qui s'appuient sur des valeurs communes inscrites dans un code,

qui s'appliquent à une profession. Elles ont un caractère contraignant et leur non-respect expose à des sanctions.

L'éthique et la morale se distinguent du droit « en misant sur l'autodiscipline des personnes plutôt que sur le caractère externe de contrôle » (Legault, 2008). Les spécialistes de philosophie morale ne s'entendent pas sur la répartition du sens entre les deux termes, morale et éthique. Certains font la distinction entre les deux en faisant référence à la manière de concevoir l'autodiscipline. Ainsi, la morale réfère à « ce qu'il faut faire ». Elle est l'ensemble de nos devoirs, des obligations et des interdits que nous nous imposons à nous-mêmes personnellement (autodiscipline), indépendamment de toute récompense ou sanction attendue. Ces normes que nous nous imposons sont basées sur des valeurs reconnues et acceptées par notre société, culture, religion. Si l'on demande à une personne pourquoi elle agit de telle façon, elle répondra par devoir.

L'éthique se distingue de la morale en faisant référence à nos valeurs plutôt qu'à nos obligations. En effet, l'éthique nous fait agir non pas par devoir, mais bien en fonction de valeurs auxquelles nous tenons et que nous voulons mettre en pratique. L'autodiscipline est de choisir librement d'agir en tenant compte des autres (humains et animaux) en fonction de valeurs que nous cherchons à mettre en pratique par et dans nos décisions.

L'ÉTHIQUE VÉTÉRINAIRE : UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE APPLIQUÉE

L'éthique vétérinaire et l'éthique animale, deux disciplines récentes, concernent l'interaction des humains avec les animaux. L'éthique animale concerne les responsabilités des humains à l'égard des animaux, notamment quel est le statut moral des animaux? Avons-nous des devoirs envers eux? Ont-ils des droits? Est-il moralement acceptable de les utiliser comme moyens, pour nos propres fins? Quelle est leur place dans la société?

L'éthique se distingue de la morale en faisant référence à nos valeurs plutôt qu'à nos obligations.

L'éthique vétérinaire est une éthique professionnelle appliquée, au même titre que l'éthique médicale, ou l'éthique de la recherche. Elle est appliquée à la médecine vétérinaire. Elle déborde de l'éthique animale du fait que les médecins vétérinaires interagissent non seulement avec les animaux, mais également avec les humains. En plus des devoirs et responsabilités envers les animaux (leurs patients), ils ont des devoirs et responsabilités envers les clients, le public en général, la profession, les pairs...

Ces obligations et devoirs moraux des médecins vétérinaires peuvent, dans bien des cas, être en conflits. Le Code de déontologie de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec décrit les obligations envers le public, les

clients, les patients et les collègues. Il est essentiellement un outil de protection du public contre les abus potentiels. Il a une visée corporatiste et exerce un contrôle sur le comportement des médecins vétérinaires en sanctionnant les fautes professionnelles. Il doit être connu et suivi par tout médecin vétérinaire qui exerce sa profession. Des valeurs morales (éthiques) sont intégrées dans le texte, telle que l'obligation pour le médecin vétérinaire d'agir avec courtoisie, dignité, modération et objectivité. Des dispositions portent sur l'intégrité, l'indépendance et le désintéressement, le secret professionnel... Le Code de déontologie est un outil essentiel et primordial pour les médecins vétérinaires. Cependant, il ne peut guère guider les médecins vétérinaires aux prises avec des dilemmes éthiques dus à des conflits entre différentes valeurs et principes moraux.

Alors que les obligations des médecins vétérinaires envers les clients de respect des contrats, de vérité, d'explication des différentes options de soins et de confidentialité semblent claires et simples à respecter, en pratique, lorsqu'elles entrent en conflit avec d'autres obligations morales, ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, certains médecins vétérinaires ne se sentent pas obligés de respecter le contrat avec le client lorsqu'il consiste en l'euthanasie d'un animal en bonne santé alors que le client refuse d'envisager d'autres options. Faut-il expliquer toutes les options thérapeutiques à un client lorsque l'on sait qu'il choisira automatiquement l'option la moins chère alors qu'elle n'est pas la meilleure?

Il est évident que les médecins vétérinaires ont des obligations envers les animaux. Cependant, quelles obligations? La réponse est d'autant plus difficile que l'éthique sociale envers les animaux est loin de faire l'unanimité. Les problèmes sont nombreux. Par exemple, quels intérêts doivent avoir la prépondérance : ceux du client ou ceux de l'animal? Faut-il procéder à des euthanasies d'animaux sains? Faut-il respecter la volonté d'un client qui ne veut pas accepter l'euthanasie de son animal souffrant? Quelles sont les obligations envers les animaux « individus » du médecin vétérinaire qui fait de la médecine de troupeau?

Dans notre société occidentale urbanisée, les animaux de compagnie sont devenus un incontournable. Deux foyers sur trois comprennent au moins un chat et/ou un chien. Beck va jusqu'à écrire que le chien est devenu « la vache sacrée » américaine et chaque président est photographié en



compagnie de son chien (Beck, 1974). Leur rôle utilitaire classique de chat « attrape souris mobiles » et de chien de ferme est véritablement transformé. Ils sont devenus des compagnons fidèles qui offrent un contact physique chaleureux et nourrissent le besoin humain en intimité. En retour, les propriétaires de ces animaux les traitent comme des membres de la famille pour lesquels ils sont prêts à acheter des jouets, des coussins, de la nourriture adaptée à leur âge, leur embonpoint et tout autre problème et à fournir des soins et médicaments au même titre que les membres humains de la famille.

Il est évident que les médecins vétérinaires ont des obligations envers les animaux. Cependant, quelles obligations? La réponse est d'autant plus difficile que l'éthique sociale envers les animaux est loin de faire l'unanimité.

Pour de nombreuses personnes, le médecin vétérinaire praticien est un professionnel situé à l'interface entre l'animal et son propriétaire. Le « bon docteur des animaux » est une représentation très puissante et présente dans le public. Ce bon docteur possède de la compassion, de l'expertise, de l'humanité, du jugement, de la préoccupation (care) et de la compréhension. Mais cette image idyllique n'est qu'une partie de la réalité. Il est indéniable que ces qualités humaines sont celles de la grande majorité des médecins vétérinaires. Cependant, elles sont souvent source de conflits éthiques. Une des raisons de ces conflits est due à ce que la médecine vétérinaire en tant que profession est au service du public. Son rôle fondamental est d'« assurer la protection du public en regard des services vétérinaires rendus en promouvant une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique ». En fait, dès le début de son existence, la médecine

vétérinaire a été une médecine des animaux certes, mais une médecine au service des clients. Ce qui comptait était d'obtenir des animaux sains (animaux de ferme et chevaux), et cela dans le cadre de la rentabilité du client. L'animal n'était pas gardé en vie si les soins vétérinaires s'avéraient être trop chers ou pour des raisons de santé publique. L'animal était *au service de l'humain* dans les limites d'absence de cruauté. Actuellement, dans nos sociétés occidentales, cette approche utilitaire de l'animal est remise en question par plusieurs penseurs en éthique animale, et monsieur et madame Tout-le-monde est de plus en plus sensible au bien-être animal.

Cependant, une étude démontre que la majorité des consommateurs semblent avoir deux points de vue en ce qui concerne le bien-être animal. Premièrement, en tant que citoyen qui peut influencer les standards sociétaux, il est adepte de la nécessité de « bonne vie » pour les animaux. Par contre, en tant que consommateur de viande, il évite la connexion cognitive avec l'animal vivant, lui permettant ainsi de ne pas vouloir payer plus cher la viande et les produits dérivés provenant d'animaux élevés dans de meilleures conditions de vie (Schröder et McEachern, 2004). En ce qui concerne les animaux de compagnie, certes ils sont des membres de la famille et ils sont l'objet de beaucoup de soins et de préoccupations de la part de leurs propriétaires. Mais, lorsqu'ils ne sont plus « utiles » ou deviennent encombrants, de nombreux propriétaires s'en débarrassent (abandons, euthanasies...).

LE RAISONNEMENT PRATIQUE EN ÉTHIQUE APPLIQUÉE

Comment faire, comment raisonner lorsque l'on fait face à un dilemme éthique, d'autant plus que la réflexion menant à la décision ne se base pas sur une obligation légale ou morale, mais bien sur des valeurs? Il s'agit de réfléchir sur l'action à poser et les conséquences qu'elle entraîne. En effet, toute action implique une série de conséquences.

Donc, la première étape du raisonnement pratique en éthique appliquée consiste à identifier toutes les actions, options possibles pour résoudre le problème. Il faut procéder sans tenir compte de ses opinions, ses valeurs personnelles. Prenons l'exemple de la confidentialité. Un nouveau client vous présente

un chien qu'il a trouvé il y a six mois, pour un examen et des vaccins de routine. Il semble déjà très attaché au chien. Vous reconnaissez ce chien, il appartient à un de vos clients. Briser ce lien de confidentialité permettra au chien de retrouver son ancien propriétaire avec lequel il a établi un lien relationnel depuis 6 ans et qui lui a toujours prodigué les soins requis. Du même coup, vous perdez la confiance de ce nouveau client et d'autres potentiels.

Dans la deuxième étape, il faut considérer toutes les parties concernées. Ceci est d'autant plus important que le médecin vétérinaire est aux prises avec au minimum une double loyauté : le patient et le client. Dans l'exemple présent, elle est même plus large : le nouveau client, le chien et le propriétaire initial du chien qui fait partie de sa clientèle régulière.

La troisième étape est la formulation de la décision éthique. Il faut identifier les valeurs en jeu et déterminer la valeur qui, selon vous, est prioritaire. Admettons que pour vous, médecin vétérinaire, la valeur prioritaire est le bien-être du chien et que celui-ci dépend du lien relationnel avec la personne qui prend soin de lui. Vous décidez donc que le chien devrait retourner chez son propriétaire initial. Selon vous, cette valeur a plus d'importance que la valeur de la confidentialité.

Finalement, en quatrième lieu, il est nécessaire de minimiser l'impact de votre décision. Dans le cas présent, vous décidez de discuter avec le nouveau client pour lui expliquer votre démarche et les raisons de celle-ci. ♦

Références :

- Beck, A. M. (1974). The dog: American sacred cow? *Nation's Cities*, 12, 29-31.
- Legault, G.A. (2008). Professionnalisme et délibération éthique. Presse de l'Université du Québec, Québec, 290p.
- Schröder, M.J.A. et McEachern, M.G. (2004) Consumer value conflicts surrounding ethical food purchase decisions: a focus on animal welfare. *International Journal of Consumer Studies*, 28(2), 168-177.
- Willis, N.G. et coll. (2007). Envisioning the future of veterinary medical education: the association of American veterinary medical colleges foresight project, final report. *Journal of Veterinary Medical Education*, 34(1), 3-25.



NOTRE PASSION
LES ANIMAUX
NOTRE FORCE
LES GENS

Pour chaque achat de **Clavaseptin®**, 3 % sera remis à **Vétérinaires sans frontières**. Aidez **PAHWS FOR THOUGHT** à atteindre son objectif d'aider les communautés du Laos. La promotion prend fin le 28 septembre 2012.

www.vetswithoutborders.ca



VETERINARIANS WITHOUT BORDERS
VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES

LA CAMPAGNE PAHWS FOR THOUGHT

PAHWS est un projet communautaire créé par **Vétérinaires sans frontières** afin de former des intervenants de première ligne en santé animale (*Primary Animal Health Workers, PAHWs*) dans les villages isolés du Laos. En améliorant les compétences et en enseignant une sensibilisation accrue en santé animale, nutrition et contrôle des maladies, **PAHWs** démontre aussi qu'un troupeau en meilleure santé et plus productif peut améliorer la santé, l'éducation et les modes de vie. Aider les animaux et aider les communautés à se prendre en main partout dans le monde: c'est une vision profitable à tous.

Chez **Vétoquinol**, la santé animale est notre passion. C'est pourquoi nous sommes fiers de collaborer avec **Vétérinaires sans frontières** à la campagne **PAHWS for Thought** au Laos. Merci de partager notre passion.



www.vetoquinol.ca



DIMENSION
ANTI-INFECTIEUX

ANTI-DOULEUR

CARDIO - NÉPHRO

Clavaseptin®

La fidélité au traitement,
c'est du gâteau

Vétoquinol
Signe de Passion



L'éthique vétérinaire et la loi

Par Béatrice Doizé, D.M.V., LL. B., Ph. D.

Les médecins vétérinaires ont des rôles et des pouvoirs importants. Rôles importants par la possession de connaissances distinctes, spécialisées, essentielles à la santé animale et humaine qu'ils mettent à la disposition des membres de la société et de la société comme collectivité. Les médecins vétérinaires sont très puissants, non seulement par leurs connaissances particulières, mais aussi parce qu'ils en contrôlent l'utilisation. Ils sont très autonomes dans l'exercice de leur profession comme individus et s'autorégularisent comme groupe. La société ne peut accepter de leur accorder ces rôles et pouvoirs, en d'autres mots, le statut de professionnels, que si elle est fondamentalement assurée que ces derniers servent les patients, les clients et le bien-être de la société avant leurs intérêts personnels. Grâce à son engagement envers cet idéal social, le public établit une sorte de « contrat social » avec la profession et lui alloue un monopole dans sa pratique, le privilège de l'autorégulation, des revenus supérieurs et un statut social (R. L. Cruess, Cruess, & Johnston, 2000; S. R. Cruess & Cruess, 2000). Il est donc indispensable que ces derniers s'engagent à servir la communauté et fassent preuve de compétence et de responsabilité morale. Cette reconnaissance sociale de la profession implique le besoin d'un certain contrôle social. Ce dernier est assuré par la reconnaissance législative de la profession sous la forme de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, constitué par la Loi sur les médecins vétérinaires du Québec et le Code des professions. Le médecin vétérinaire est tenu de « remplir fidèlement les devoirs, obligations et responsabilités » que lui « impose la loi et les règlements régissant la profession ».

Cependant, ces différentes responsabilités et obligations sont souvent en conflit, confrontant ainsi le médecin vétérinaire à des problèmes et des dilemmes (moraux) éthiques. De plus, le médecin vétérinaire est confronté à une double loyauté : d'une part envers son patient (l'animal) et d'autre part envers son client, et cela, même si les intérêts des deux parties sont en conflit, ce qui génère plusieurs questions éthiques fondamentales spécifiques à la médecine vétérinaire. Ainsi, qui a la priorité des devoirs du médecin vétérinaire : l'animal ou le client? Est-ce que les animaux sont des objets moraux en eux-mêmes

ou est-ce qu'ils sont des objets de préoccupation morale du fait qu'ils sont la propriété de quelqu'un? Quel est le modèle du médecin vétérinaire idéal : le médecin vétérinaire de type mécanicien (*by the book*), rationnel, technique, qui ne sort pas des sentiers battus, ou le médecin vétérinaire de type guérisseur, innovateur, souvent impliqué auprès des cas et des clients, qui prend en charge les animaux?

Le médecin vétérinaire est confronté à une double loyauté : d'une part envers son patient (l'animal) et d'autre part envers son client, et cela, même si les intérêts des deux parties sont en conflit, ce qui génère plusieurs questions éthiques fondamentales spécifiques à la médecine vétérinaire.

Les médecins vétérinaires sont tenus d'obéir à la loi. Mais que faire lorsqu'il est impossible de suivre la loi parce qu'elle est éthiquement neutre? Par exemple, il est parfaitement légal de procéder à l'euthanasie d'un animal en bonne santé à la demande de son propriétaire qui ne veut plus le garder, tandis que de refuser pour des raisons éthiques est également parfaitement légal. Et que faire lorsque l'éthique est moralement préférable à la loi? Par exemple, le médecin vétérinaire n'a pas d'obligation légale d'accepter un client. Cependant, il est éthiquement inacceptable de refuser de prendre soin d'un animal accidenté ou souffrant.

Comment tenir compte de la loi dans une décision éthique? Il est extrêmement difficile de déterminer de façon générale le poids qu'il faudrait donner aux standards légaux lors de délibération éthique. Afin de prendre une décision éclairée, il est conseillé de se poser les questions suivantes (Tannenbaum, 1995). Premièrement, existe-t-il une loi sur le sujet? Deuxièmement, s'il y a une loi, est-elle permissive ou impérative? Une loi permissive laisse le choix de décision au médecin vétérinaire et il ne risque aucune poursuite judiciaire dépendant de son choix. Par contre, une loi impérative est catégorique imposant ou interdisant certaines actions au médecin vétérinaire et l'exposant à des poursuites criminelles ou civiles s'il ne la respecte pas. La grande majorité de ces lois impératives ne sont pas en contradiction avec les standards d'éthique et les médecins vétérinaires peuvent en toute quiétude agir en fonction de leur délibération éthique. Par exemple, tout médecin vétérinaire qui agit en concordance avec des principes éthiques fondamentaux tels que l'honnêteté, la loyauté et le respect d'autrui agit déjà dans le respect de la loi sur les contrats du Code civil et le Code de déontologie qui interdisent de tromper le client, de l'induire en erreur. Le Code de déontologie oblige de respecter la confidentialité des clients. Tout médecin vétérinaire qui adhère aux principes éthiques de base d'honnêteté, de respect des clients et de loyauté envers les clients embrasse déjà le principe de confidentialité indépendamment de l'obligation légale.

Comment tenir compte de la loi dans une décision éthique? Il est extrêmement difficile de déterminer de façon générale le poids qu'il faudrait donner aux standards légaux lors de délibération éthique.

Toutefois, il arrive que la décision du médecin vétérinaire considérée comme moralement requise soit en conflit avec la loi. Dans ce cas, il est nécessaire de bien examiner les conséquences de la violation de la loi, tant au point de vue légal que de la force des arguments moraux, ainsi que le but de la loi. Prenons les exemples suivants. Tout médecin vétérinaire doit obtenir le consentement éclairé du client pour l'euthanasie de son animal. Or, un client refuse de vous accorder le droit d'euthanasie de son chien en grande souffrance et en phase

Il arrive que la décision du médecin vétérinaire considérée comme moralement requise soit en conflit avec la loi. Dans ce cas, il est nécessaire de bien examiner les conséquences de la violation de la loi, tant au point de vue légal que de la force des arguments moraux, ainsi que le but de la loi.

terminale d'une maladie. Vous pourriez probablement le convaincre que son animal est mort de lui-même. Est-il éthiquement acceptable ou même éthiquement « obligatoire » d'euthanasier cet animal? Et cela donc en violation de votre obligation légale (sans le consentement de son propriétaire/client)? Un de vos patients meurt de façon inattendue durant une chirurgie. Vous désirez faire une nécropsie afin de connaître la cause du décès pour comprendre ce qui s'est passé et éventuellement augmenter votre expertise pour de futures chirurgies. De plus, l'information ainsi obtenue pourrait vous être utile en cas de poursuite par le client. Or, le propriétaire de l'animal vous refuse l'autorisation de cette nécropsie. Est-il éthiquement acceptable que vous passiez outre du refus de nécropsie du client pour des raisons d'ordre personnel (amélioration de vos connaissances et protection contre une potentielle poursuite)? ♦

Références :

Cruess, R. L., Cruess, S. R., & Johnston, S. E. (2000). *Professionalism: an ideal to be sustained*. *Lancet*, 356(9224), 156-159.

Cruess, S. R., & Cruess, R. L. (2000). *Professionalism: a contract between medicine and society*. *CMAJ*, 162(5), 668-669.

Tannenbaum, J. (1995). *Veterinary ethics. Animal welfare, client relations, competition and collegiality*. NY: Mosby.



Éthique et médecine de refuge

Par Genevieve Lessard, D.M.V., clinicienne au Refuge de la FMV et présidente de l'Association vétérinaire québécoise en médecine de refuge (AVQMR) et M^{me} Valérie Bissonnette, B. Sc. inf., étudiante de 4^e année au D.M.V. et à la maîtrise à l'Université de Montréal et coordonnatrice du Projet ChATS (Chats abandonnés traités et stérilisés) du Refuge de la FMV.

En tant que médecins vétérinaires, nous sommes tous régulièrement confrontés à des dilemmes éthiques, des situations ou des décisions professionnelles qui bravent nos valeurs morales et nos croyances. Bien entendu, le domaine de la médecine de refuge ne fait pas exception. De l'accueil des trop nombreux propriétaires abandonnant leur compagnon, à la sélection des candidats mis à l'adoption, joints aux difficiles décisions relatives aux traitements médicaux et à la régie de population, toujours orientés par les étouffantes limites des ressources financières et humaines; tous les aspects de notre travail en médecine de refuge renferment une composante de questionnement éthique. À ce quotidien s'ajoute le combat contre la surpopulation animale, avec son lot d'euthanasie et d'interruptions de gestation, ainsi que la problématique des chats errants qui reste sans solution au Québec pour le moment. Les dilemmes éthiques sont routine. Les résoudre demande de se remémorer le portrait général de la situation actuelle des animaux de compagnie sur notre territoire.

Selon nous, la problématique majeure de laquelle découlent les nombreuses situations complexes auxquelles nous sommes confrontés est, sans contredit, la surpopulation animale. Cette problématique est multifactorielle. Cependant, deux éléments interreliés expliquent en bonne partie la situation actuelle : le premier facteur étant **l'abandon massif** d'animaux de compagnie (ceci incluant le manque d'éducation du public, la déficience de l'engagement et de l'attachement à l'animal), le second étant **la reproduction** (qu'il s'agisse de reproduction massive en élevages industriels, de reproduction ponctuelle en milieu familial ou de perte de contrôle des populations errantes, comme c'est le cas en régions urbaines et rurales avec les populations félines et dans les régions nordiques avec la population canine).

Tous les refuges et toutes les fourrières du Québec débordent d'animaux qui, pour la plupart, sont jeunes et en santé. Le flux continu d'animaux devant être pris en charge par ces organismes entraîne notre première grande confrontation éthique : **lesquels seront sélectionnés pour aller à l'adoption et lesquels devront être euthanasiés par**

manque d'espace, de ressources, mais surtout parce que l'offre surpasse beaucoup la demande? Instinctivement, on se dit que les animaux malades, blessés, non socialisés aux humains, avec des problèmes de comportement sont les premiers à devoir être euthanasiés... mais ce n'est jamais aussi simple. Ces importantes et difficiles décisions doivent être prises en se rapportant d'abord à la mission première que l'on s'est fixée. Les organismes voulant soutenir un nombre limité d'individus jusqu'à leur adoption ou leur décès peuvent se permettre de ne pas appliquer de critères de sélection stricts à l'admission de nouveaux candidats. Cependant, pour la plupart des organismes œuvrant dans le contexte de surpopulation, la véritable mission est d'aider le plus grand nombre, et non de sauver un petit nombre. Dès lors naît l'éternel dilemme : **le groupe doit-il primer sur l'individu?**

Pour la plupart des organismes œuvrant dans le contexte de surpopulation, la véritable mission est d'aider le plus grand nombre, et non de sauver un petit nombre. Dès lors naît l'éternel dilemme : le groupe doit-il primer sur l'individu?

Les zones grises sont nombreuses. Les animaux atteints de pathologies pour lesquelles il existe un traitement en font partie. Par exemple, un chaton avec une simple rhinotrachéite infectieuse. Le soigner est tout à fait réalisable, donc théoriquement, il devrait avoir droit à sa chance. D'un autre côté, cela vaut-il la peine d'investir du temps, des ressources humaines et monétaires, pour soigner un chaton malade alors qu'il y en a de nombreux en santé qui seront peut-être euthanasiés puisque l'on déborde de chatons au printemps? Traiter des animaux malades mobilise des ressources et des espaces très précieux, empêchant l'accès à d'autres animaux au bon potentiel d'adoption. Sans oublier le risque de transmission des agents infectieux, compromettant ainsi la santé et

potentiellement la chance d'adoption des autres animaux hébergés. Devrait-on toujours condamner l'individu (malade) pour favoriser la masse (en santé)? Et pour un animal ayant une lésion de teigne, doit-on le condamner puisque le risque de transmission est plus élevé en situation de confinement? Et qu'en est-il des chats atteints du virus de l'immunodéficience féline (FIV) ou du virus de la leucémie féline FeLV? Plusieurs auront, avec un bon suivi vétérinaire, une espérance de vie relativement équivalente à celle des autres chats et, s'ils sont en détention individuelle, ils ne représentent pas un danger pour les congénères. Cependant, qui adoptera un tel chat alors que d'autres, en parfaite santé, sont disponibles? Dans des situations limites, où nous sommes mis devant un ultimatum par manque de places et de ressources et qu'il faut choisir entre deux chatons, condamne-t-on celui avec des mites d'oreilles ou des puces, alors que l'on sait qu'un simple traitement ponctuel réglerait la situation? Quand jugeons-nous que le risque d'atteinte à la santé ou à l'intégrité du groupe surpasse le droit de l'individu à sa chance?

Les causes de dilemmes déchirants des admissions et mises à l'adoption ne se limitent pas au domaine médical. Il faut également prendre en considération des critères de sélection purement esthétiques : les chats noirs et les chats noirs et blancs sont souvent moins populaires, alors que les roux et les polydactyles ont la cote. Ainsi, si on a déjà un certain nombre de chats noirs dans nos candidats à l'adoption, il devient alors envisageable de sélectionner un chat blanc ou roux au détriment d'un chat noir, même si le chat noir a un meilleur tempérament. Le même dilemme s'impose en tenant compte de l'âge; les gens veulent adopter de très jeunes animaux, un chat de plus de 4-5 ans voit donc grandement diminuer son potentiel d'adoption. Pourtant, un chat de 5 ans est encore relativement jeune si l'on considère que l'espérance de vie moyenne des chats est de 15 ans. Reste qu'entre le chat de 1 an et celui de 5 ans, c'est l'adulte de 5 ans qui écoperait, malgré le fait qu'il aurait encore plusieurs années de vie active en santé devant lui. Toutes ces décisions difficiles, simplement parce que le potentiel d'adoption est influencé par la couleur du pelage, le sexe, l'âge, la longueur du poil et malheureusement les griffes...

Un refuge devrait-il privilégier l'admission d'animaux dégriffés puisque leur potentiel d'adoption est augmenté par rapport aux autres animaux adultes? Si le but est d'effectuer le plus grand nombre d'adoption, il s'agit probablement d'une méthode de sélection acceptable. Cependant, si l'on désire aider le plus grand nombre, favoriser les chats onyxectomisés par rapport aux autres encourage cette pratique qui est, pour certains, éthiquement discutable.

Ce n'est guère plus simple pour les chiens; en plus de critères esthétiques et pratiques qui nous mettent dans l'embarras avec les chiens noirs et les chiens de grande taille, certaines races dites « dangereuses » (les Pittbull en sont le meilleur exemple) sont carrément interdites dans certaines municipalités. À leur arrivée dans les fourrières, ils sont donc condamnés d'office à l'euthanasie pour des préjugés tenaces et injustifiés. N'est-il pas vrai que plusieurs chiens de refuge sont un mélange de races, pas toujours facilement identifiables? Peut-on se permettre professionnellement et éthiquement d'identifier ces chiens discriminés comme étant de race « croisée » afin de leur éviter une condamnation basée sur un préjugé? Le tempérament est également un élément essentiel lors de l'évaluation du potentiel d'adoption des chiens. On sait par contre qu'en situation de confinement, un chien voit souvent son comportement se dégrader rapidement. Que fait-on avec ces chiens qui au départ avaient un bon potentiel et n'avaient aucun problème de comportement, mais qui, suite à une détention

prolongée en refuge, se dégradent, développent des stéréotypies ou autres pathologies comportementales liées au confinement et deviennent de moins en moins bons candidats à l'adoption? Après combien de temps juge-t-on qu'un animal a eu sa chance et que son potentiel de réhabilitation est trop mince pour essayer de lui trouver un foyer? Quand peut-on conclure que la qualité de vie en détention prolongée est assez diminuée pour envisager l'euthanasie pour cause humanitaire? Tous ces chiens gardés en cages pour des périodes indéfinies, dans lesquelles ils finissent par vivre leur vie entière dans certains organismes sans euthanasie, quelle qualité de vie ont-ils au nom du droit à l'existence? Et que faire avec les animaux rescapés de saisies pour négligences ou abus? Bien souvent, en plus de problèmes médicaux, ils arrivent avec un lourd bagage d'abus et de négligence, un manque d'éducation et de socialisation, des peurs, des phobies, etc. La réhabilitation de ces animaux nécessite beaucoup d'investissement en temps, patience et énergie. Ils ont tout à apprendre; la vie en maison, le contact et la confiance en les humains, la propreté, l'usage des escaliers, s'habituer aux bruits quotidiens... Est-ce que cela vaut la peine d'investir temps et ressources dans ces animaux, alors que l'on sait que des chiens sains et équilibrés sont euthanasiés quotidiennement dans les refuges et SPA/SPCA? Logiquement, on se dirait que non, on doit favoriser les chiens « équilibrés » et sains pour espérer en aider un plus grand nombre, mais d'un autre côté, ils ont eu un début de vie tellement difficile et malheureux. On peut vouloir leur donner enfin leur chance de connaître un avenir meilleur et heureux...



Un autre problème découle de la mission « sauver le plus grand nombre d'animaux ». En effet, **qu'entend-on par « sauver » le plus grand nombre?** Pour plusieurs médecins vétérinaires, sauver un animal peut consister en l'euthanasie de celui-ci. Bien que la majorité des médecins vétérinaires s'entendent pour convenir qu'il est préférable d'euthanasier un animal en état de dépérissement chronique ou en très mauvais état pour abrégé ses souffrances, certains refuges, organismes ou individus œuvrant dans le domaine du bien-être animal/des animaux abandonnés croient en la primauté de la vie. Ils ont des valeurs différentes et jugent que tout animal a droit à sa chance et à sa vie et qu'il faut laisser la nature faire; pour eux, l'euthanasie n'est pas envisageable, peu importe la condition de l'animal. Si ces valeurs ne rejoignent pas celles du médecin vétérinaire traitant, cela peut devenir très frustrant et épuisant émotionnellement d'essayer de sensibiliser ces organismes à la souffrance de certains de leurs animaux, et de les éduquer sur les moyens que nous possédons pour y remédier.

Comme il est difficile d'évaluer de façon objective la qualité de vie d'un animal, plus encore lorsqu'aucune pathologie n'est présente, on se retrouve souvent dans la lourde obligation de prendre des décisions basées sur nos propres valeurs et opinions personnelles. Par exemple, si un organisme ou un individu n'est pas favorable au dégriffage des chats adultes, permettons-nous à une famille de faire dégriffer un chat adulte si cela est conditionnel à son adoption? Vaut-il mieux offrir la chance à cet animal d'avoir un nouveau foyer plutôt que de prolonger son séjour dans un refuge ou même de risquer l'euthanasie?

Les espaces physiques des organismes et les ressources humaines ne sont malheureusement pas les seuls éléments limitant la prise en charge et les soins d'animaux. Quand les finances s'ajoutent à l'équation, tout devient encore plus complexe : est-il envisageable de couper sur certains aspects des normes de pratique pour permettre de sauver plus d'animaux? Citons en exemple la division des doses d'antiparasitaires pour traiter un plus grand nombre à moindre coût, la réduction de la surveillance anesthésique pour pouvoir faire un plus grand volume de stérilisations, l'administration de médicaments légèrement périmés?

Ces questions financières sont d'autant plus importantes dans le contexte de soins et de traitement des populations d'animaux errants. La gestion des populations errantes est une des sphères les plus complexes de la médecine de refuge. Depuis plusieurs années et encore maintenant, la capture et l'euthanasie massive sont les options prises par les municipalités pour le contrôle des chats errants. Cette méthode, appliquée seule, ne semble pas donner de résultat concluant puisque la surpopulation féline est toujours un problème sérieux. Les contrôles animaliers euthanasient encore beaucoup de chats errants et les chatons errants viennent toujours engorger les refuges/SPA/SPCA pendant la saison estivale. Une nouvelle approche émerge et commence à se développer, le TNR (Trap-Neteured-Release : capture-stérilisation-relâche), approche grandement répandue, notamment aux États-Unis. Bien qu'elle semble beaucoup plus humanitaire, plusieurs trouvent des lacunes à cette approche. Certains se demandent s'il est vraiment humanitaire de capturer un chat pour le stériliser et le relâcher à une vie que l'on considère misérable avec la malnutrition, le climat hivernal du Québec et les multiples maladies potentielles. Cependant, plusieurs chats errants ont une bonne qualité de vie, surtout lorsqu'ils ont accès à des abris, de la nourriture et certains soins prodigués par des citoyens touchés par cette cause. Une façon

d'utiliser le TNR est de retirer de la rue les chats socialisés et sains pour les mettre à l'adoption suite à leur stérilisation, puis de relâcher au site de capture, après leur stérilisation, les animaux sains, mais non socialisés aux humains, et enfin, d'euthanasier les animaux malades. On peut encore là se questionner sur les critères de détermination d'un animal malade. Un animal maigre et parasité ou avec une composante de rhinite ou de conjonctivite est-il considéré comme assez malade pour justifier l'euthanasie? Un chat mâle ayant le « look typique » du chat FIV+, mais non confirmé par un test de dépistage devrait-il être relâché ou euthanasié? Et comment fait-on pour évaluer leur qualité de vie? Avec les mêmes critères qu'un animal qui connaît le confort d'un foyer? Qu'est-ce qu'une qualité de vie adéquate pour un animal non socialisé à l'humain et habitué à survivre par lui-même dans la nature? Est-ce un chat qui sait chasser, se défendre, trouver un abri et des ressources pour combler ses besoins? Quels critères devrions-nous utiliser pour évaluer s'il est « malheureux » et qu'il pourrait être plus éthique de l'euthanasier?

Comme il est difficile d'évaluer de façon objective la qualité de vie d'un animal, plus encore lorsqu'aucune pathologie n'est présente, on se retrouve souvent dans la lourde obligation de prendre des décisions basées sur nos propres valeurs et opinions personnelles.

Est-il moralement et professionnellement responsable d'effectuer des interventions vétérinaires sans possibilité de suivi à moyen ou même à court terme? Comme il existe toujours un risque de complication liée à l'anesthésie et à la chirurgie, on peut s'interroger sur le véritable bienfait du TNR sur le bien-être animal. En effet, il est probable qu'une proportion d'animaux souffre de séquelles qui s'ajoutent à leur combat journalier pour la survie. Le risque est d'autant plus augmenté par les ressources limitées dont dispose le personnel soignant. Le manque de ressources humaines et matérielles peut parfois rendre le suivi anesthésique plus laborieux. Le comportement agressif des animaux craintifs ne permet pas un examen complet avant l'induction et empêche souvent de garder l'animal à l'intérieur pour un repos et pour l'administration d'analgésiques en période postopératoire. Il est également légitime de s'inquiéter de possible négligence dont les intervenants peuvent faire preuve en l'absence de risque de plainte par un propriétaire. L'aspect humanitaire du TNR est-il alors éthiquement justifiable?

Le bien-être de la masse l'emporte sur cette incertitude, le but étant avant tout de diminuer la population. Il est tout de même aisé de défendre le TNR par des arguments portant sur le bien-être individuel de l'animal. La stérilisation offre une diminution des « déménagements » de territoires puisque la recherche d'un partenaire sexuel n'est plus. Cette stabilisation des colonies se traduit en la diminution du taux de transmission d'infection et en la diminution du nombre de batailles,

réduisant par le fait même le risque de contracter des infections ITS telles que le FIV et le FeLV. La sédentarisation peut également améliorer le bien-être en assurant l'accès plus régulier aux ressources primaires telles que l'eau et la nourriture, dans la mesure où l'animal est installé à un endroit où des personnes acceptent de lui venir en aide. Enfin, comme les projets TNR comportent souvent des volets de vaccination, de vermifugation et de traitements, il paraît juste d'affirmer que la plupart des participants en ressortent plus équipés pour faire face au quotidien.

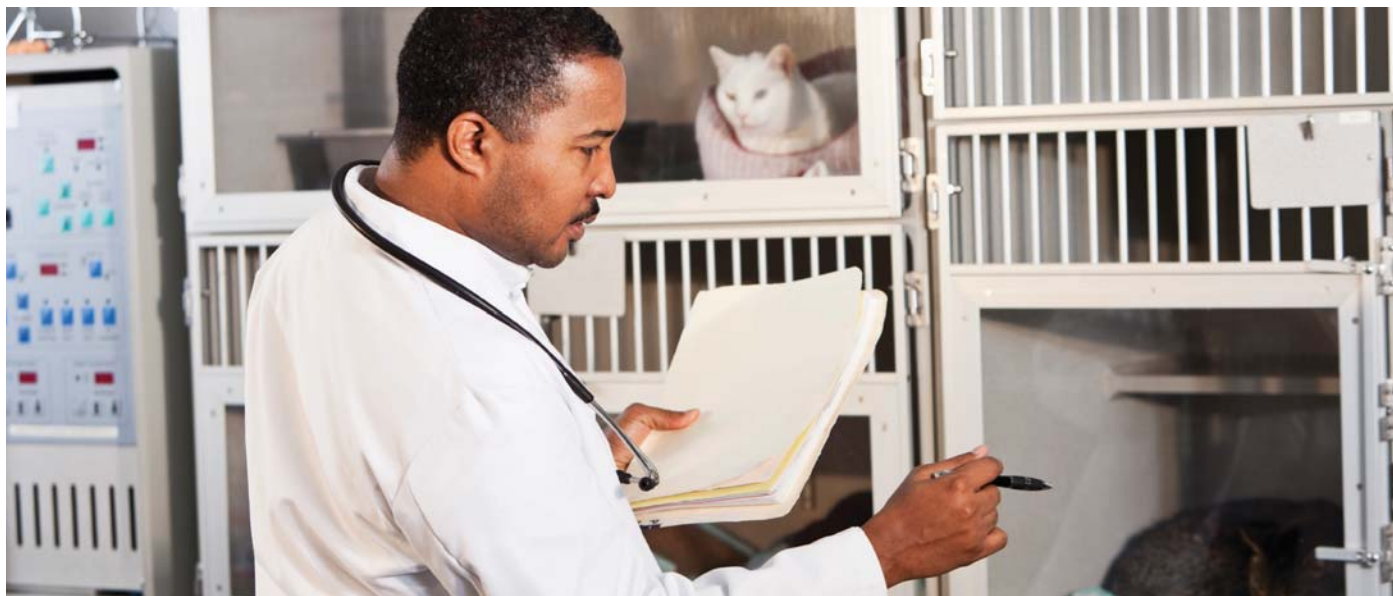
L'avortement est un point sensible à aborder lorsqu'on explore le problème de surpopulation. Devons-nous tenter d'interrompre le plus de gestations possible même si nous avons la certitude de pouvoir trouver des familles pour l'adoption des futurs nouveau-nés? Bien sûr, il est moralement difficile d'avorter une femelle très avancée en gestation puisque les fœtus sont probablement viables. Cependant, le contexte de surpopulation et le statut d'errance rendent cette intervention éthiquement défendable, lorsqu'effectuée de façon humanitaire, en comparaison aux alternatives qui se présentent soit l'euthanasie de ces mêmes chatons une fois nés ou de d'autres qui n'auront pas été adoptés. Dans cette optique, la pratique de cette triste intervention est donc systématiquement à envisager. Un point positif de l'impressionnante robustesse de nos amis félins est justement la facilité de stériliser les femelles gestantes. Du moins, l'expérience de notre projet de stérilisation nous a démontré que les risques opératoires, bien qu'augmentés en théorie, ne semblent pas se traduire par des complications.

Dans tous les points soulevés précédemment, on remarque que le médecin vétérinaire œuvrant en médecine de refuge est appelé à s'interroger continuellement sur la valeur de la vie des animaux qu'il soigne. Des traitements et des interventions plus brouillons sont pratiqués sur des animaux errants, des animaux sans propriétaires sont injustement euthanasiés. La valeur de la vie de l'animal est-elle entièrement dépendante de sa relation avec le propriétaire? Comme professionnel de la santé animale, il est très difficile de ne pas attribuer une valeur intrinsèque à la vie de nos patients. Il faut systématiquement se demander si l'animal « vaut la peine », pas parce que le soignant ne veut pas y mettre l'effort, mais simplement à cause du criant manque de ressources disponibles.

Le médecin vétérinaire œuvrant en refuge ne peut pas toujours prendre des décisions « logiques » et « rationnelles ». Il ne faut pas, puisque sinon, il risque de devenir amer et épuisé psychologiquement. La frustration devant tant d'injustices et de manque de responsabilisation de la population devient plus lourde. Le côté émotionnel prend donc parfois le dessus et il décide de donner « SA chance » à un animal que rationnellement on considérerait perdu d'avance et condamné : ces rescapés deviennent nos petits bonheurs et nos petites victoires quotidiennes contre l'ampleur de la problématique des animaux abandonnés. J'ai ici une petite pensée bien spéciale pour certains de nos petits rescapés; Smoke, un matou errant avec des brûlures importantes suite à une balade de plusieurs heures dans un moteur d'auto; Frosty, un chaton retrouvé en hypothermie sévère et avec des engelures importantes aux 4 pattes nécessitant l'amputation de certains doigts; Crystal, une jeune chatte avec section de tendons et scalpe des tarsi après avoir été jetée hors d'une auto en mouvement; Bonhomme, gros matou FIV+ avec des lacérations profondes du cou suite à une pendaison non réussie, sans oublier Rubis et Opale, anciennes reproductrices d'élevages intensifs... Leur détermination, leur combativité, leur acharnement à vouloir survivre nous forcent à nous surpasser et nous dévouer pour eux, pour déjouer le destin. Et ces histoires qui se terminent bien nous stimulent et nous motivent à continuer notre mission.

Il faut systématiquement se demander si l'animal « vaut la peine », pas parce que le soignant ne veut pas y mettre l'effort, mais simplement à cause du criant manque de ressources disponibles.

Les défis éthiques de la médecine de refuge sont essouffants, étourdissants parfois. L'astuce, pour le moment, est de toujours se remémorer nos petits miracles, et le but fixé, puis se réjouir de nos moments de tristesse... Ce sont eux qui nous assurent que notre carapace ne s'est pas trop épaissie avec le temps, et surtout, qui nous rappellent que le travail n'est pas fini. Il reste beaucoup de problèmes à résoudre et plusieurs défis à relever! ♦



L'acharnement thérapeutique : où tracer la ligne?

Par Louis-Philippe de Lorimier, D.M.V., DACVIM (Oncologie)

En pratique des animaux de compagnie, on entendra parfois les propriétaires mentionner ne pas vouloir faire d'acharnement thérapeutique sur leur animal de compagnie. Cette expression, fréquemment employée, peut être définie de façons très variées par différentes personnes, selon leur champ d'activité, leurs expériences personnelles et professionnelles, leur interprétation et leur opinion.

Il est concevable que d'administrer une chimiothérapie visant à obtenir une rémission clinique et améliorer la durée de vie d'un chien atteint de lymphome multicentrique, ou encore de procéder à l'amputation du membre d'un chat pour obtenir le contrôle local d'un volumineux sarcome puisse être considéré comme étant de l'acharnement thérapeutique pour certaines personnes, puisque l'euthanasie demeure toujours une option en médecine vétérinaire. Pour d'autres, dont je suis, de tels traitements ne seront pourtant pas considérés comme étant de l'acharnement si la bonne qualité de vie du patient est le but premier visé par l'approche thérapeutique et que ce but est atteint. On discutera plutôt d'un certain ratio risque/bénéfice pour tout test et traitement proposé, des effets secondaires et complications potentiels, et de tout ce qui peut être mis en œuvre afin de les minimiser et maintenir ou améliorer la qualité de vie du patient. Voilà une partie des discussions que nous devons avoir lors de la toute première interaction avec les propriétaires d'animaux de compagnie que nous évaluons et traitons : inutile de viser une durée de vie prolongée si la qualité de vie du patient n'est pas optimale ou du moins améliorée par rapport à ce qu'elle était au diagnostic ou lors de la consultation initiale.

Il semble donc évident que si l'on demande ce que constitue de l'acharnement thérapeutique pour plusieurs médecins vétérinaires provenant d'horizons différents, les réponses varieront grandement. De même, il est fort probable que les réponses seront nombreuses et divergentes même si la question est posée à des confrères et consœurs d'un seul et même établissement vétérinaire. On pourrait croire que les médecins vétérinaires spécialistes, qui traitent plus fréquemment des patients

débités aux maladies chroniques complexes, ont une vision complètement différente et biaisée de ce qui constitue de l'acharnement thérapeutique. Finalement, il est vrai de dire que ce qu'un médecin vétérinaire considère comme étant de l'acharnement thérapeutique sera influencé par son expérience clinique et par ses connaissances quant à la maladie à laquelle on fait face et la qualité de vie qui peut être obtenue lorsqu'une approche thérapeutique reconnue comme étant plus ou moins standardisée est employée.

En médecine humaine, on peut définir l'acharnement diagnostique et thérapeutique comme étant « tout examen et traitement médical extraordinaire, inapproprié par rapport à l'état du malade en fin de vie et qui, selon les connaissances médicales du moment, n'apporteraient au malade ni

soulagement ni amélioration de son état ni, surtout, espoir de guérison. »¹ On peut également considérer qu'il est question d'acharnement thérapeutique « lorsque les moyens diagnostiques et thérapeutiques pour maintenir une personne en vie perdent de vue les volontés de cette personne ou sont sans référence à la situation. »² Finalement, on pourrait simplement considérer, de façon plus globale, que l'acharnement thérapeutique est présent lors de « pratiques médicales jugées trop interventionnistes par rapport aux bénéfices escomptés. »³

Si l'on considère la deuxième définition, qui prend en compte « les volontés de cette personne », on note que celle-ci ne peut complètement s'appliquer aux animaux de compagnie puisque l'on ne peut spéculer sur ce qu'ils seraient en mesure de « vouloir »



Natasha, une rottweiler femelle opérée de 7 ans, vue ici 5 mois après l'amputation de son membre thoracique droit pour un ostéosarcome de l'humérus proximal, alors qu'elle recevait encore une chimiothérapie adjuvante.



Cash, un golden retriever mâle castré de 8 ans, vu ici tenant sa laisse 4 mois après une hémimandibulectomie pour sarcome mandibulaire.

comme tests diagnostiques et options de traitement pour leur condition. Comme les animaux n'ont pas la capacité de comprendre leur condition médicale et ses conséquences, ni de pouvoir accepter les interventions proposées, de planifier le futur et d'espérer les bons moments qui suivront les épreuves plus difficiles, ils ne font que vivre l'instant présent et toute crainte et douleur qui leur sont imposées par le biais d'interventions diagnostiques ou thérapeutiques ne sont pas faites selon leur volonté.³⁻⁵ Il faut donc tenter de songer aux intérêts principaux de l'animal en question et considérer que ceux-ci sont principalement de vivre sans douleur ou autres signes cliniques affectant négativement la qualité de vie (nausées, difficultés respiratoires, incapacités locomotrices, faim ou soif inassouviées, etc.).³⁻⁵

Certains principes de base seront à considérer avant de pouvoir déterminer si on doit ou non offrir des options de traitement pour un animal gravement malade. Il faut que le médecin vétérinaire considère que les besoins du patient sont toujours primordiaux, qu'il faut d'abord ne pas nuire (*primum non nocere*), que le médecin vétérinaire est là pour le patient avant tout (et non pour plaire au client!) et que la responsabilité du médecin vétérinaire est de permettre à l'animal d'avoir ses « 5 droits et libertés fondamentaux ».⁶ Ces droits et libertés que l'animal devrait toujours avoir concernent la qualité de vie. L'animal devrait

être libre : 1) de faim, soif et malnutrition, 2) d'inconfort physique et thermal, 3) d'anxiété et de stress chronique, 4) de douleur, blessures et maladie, et 5) de pouvoir présenter son comportement naturel.⁶

Il faut [...] tenter de songer aux intérêts principaux de l'animal en question et considérer que ceux-ci sont principalement de vivre sans douleur ou autres signes cliniques affectant négativement la qualité de vie.

De nombreux nouveaux traitements sont disponibles pour soigner la plupart des maladies chroniques des animaux de compagnie et les études cliniques se bousculent dans les revues médicales vétérinaires suggérant que

ces options devraient être considérées pour nos patients, plutôt que l'euthanasie hâtive suite au diagnostic. Certains diront que « ce n'est pas parce qu'on peut faire quelque chose, que l'on doit absolument le faire ».⁷ La spécialisation grandissante de notre profession et les nouveaux outils diagnostiques et thérapeutiques permettent d'offrir une médecine de pointe s'apparentant à l'équivalent offert chez l'humain. Malgré toutes ces options, il ne faut pas perdre de vue le but premier de nos interventions sur les animaux de compagnie, tel que cité précédemment, c'est-à-dire leur bien-être. Par ailleurs, il est important de mentionner ici que de grands progrès ont été observés dans l'identification et le traitement de la douleur et autres signes cliniques, qu'ils soient causés par la maladie chronique ou par nos traitements. Il est de notre devoir de connaître ces options et de les appliquer afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de nos patients. Les anciennes théories qui voulaient qu'une certaine douleur puisse être bénéfique ou protectrice pour les animaux et leur guérison sont maintenant toutes reconnues comme étant erronées. Aucune douleur ou détresse n'est bénéfique aux animaux, en aucune circonstance.

De grands changements sont survenus en médecine vétérinaire dans les dernières décennies, et ce, dans tous les champs de pratique. Il n'y a pas si longtemps, une longue discussion était nécessaire avec certains propriétaires d'animaux de compagnie afin d'expliquer que de traiter une condition que l'on considérait traitable et curable était possible (ex. : fracture nécessitant une chirurgie) et que cette approche était recommandée afin d'améliorer la qualité de vie de l'animal et lui sauver la vie. De nos jours, outre le problème de coûts reliés à de telles procédures, la plupart des propriétaires d'animaux de compagnie ne considéreraient pas qu'une telle intervention constitue de l'acharnement thérapeutique. Par contre, le traitement d'autres maladies chroniques ne pouvant être guéries (ex. : insuffisance rénale chronique, diabète, insuffisance cardiaque congestive, cancer) peut encore être considéré par plusieurs comme étant de l'acharnement thérapeutique puisque l'animal doit recevoir des traitements qui ne le guériront pas et, comme mentionné précédemment, que l'animal ne peut comprendre pourquoi on lui administre ces traitements ou ces chirurgies ou encore les avantages qu'il en retirera. Puisque l'animal de compagnie est de plus en plus considéré comme un « membre de la famille » pour lequel certains propriétaires feraient tout en leur pouvoir pour traiter la

condition et prolonger cette relation, les situations où les propriétaires désirent continuer des traitements que nous considérons, en tant que médecins vétérinaires traitants, comme de l'acharnement thérapeutique, où le patient a très peu de chances d'en retirer un bénéfice réel et durable, seront de plus en plus fréquentes. C'est d'ailleurs une grande ironie de notre profession que l'on puisse passer de grands moments d'une journée à tenter de persuader un propriétaire de ne pas procéder à une « euthanasie de convenance », pour par la suite avoir une longue discussion visant à expliquer à un autre propriétaire qu'il est temps de considérer l'euthanasie pour leur animal grandement malade que l'on ne peut plus aider.⁷



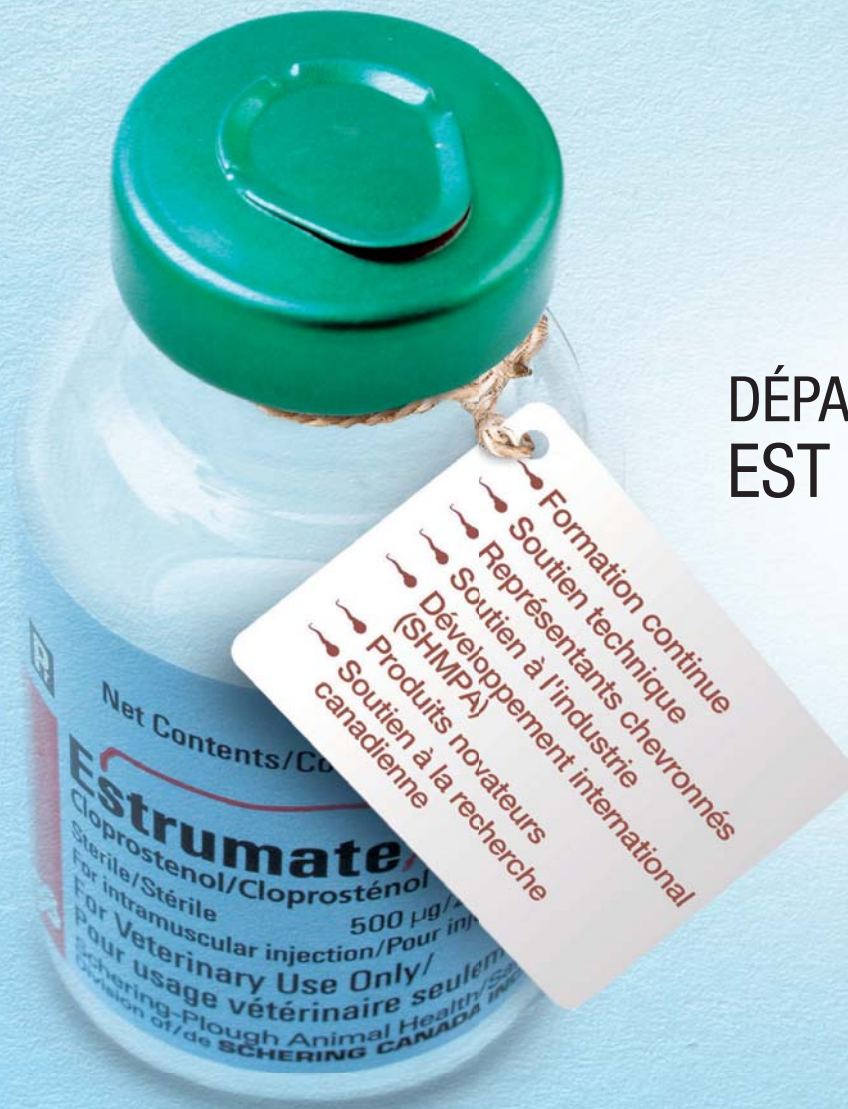
Cette situation, où le médecin vétérinaire doit expliquer ce qui constitue la qualité de vie à son client et les critères qui la décrivent, devient donc plus fréquente et une partie essentielle de nos consultations. Afin d'éviter que de telles situations fâcheuses se produisent, certaines notions objectives devraient aider à déterminer ce qui pourrait ou non constituer de l'acharnement thérapeutique. Un exercice fort utile à cet effet, et qui devrait être fait au début de la relation avec le client et non en situation de crise où l'on tenterait de « convaincre » le propriétaire qu'il est temps d'euthanasier, consiste à établir une liste des choses qui font que la qualité de vie de l'animal est bonne et que ça vaut la peine de continuer : appétit, soif, respiration, jeu, toilette/propreté, interactions avec les humains ou autres animaux, contrôle de la douleur ou autres signes, etc.^{7,8}

Dans ce contexte, et au sens des définitions présentées plus tôt, de procéder à une chirurgie relativement radicale comme la mandibulectomie partielle pour l'exérèse en bloc de certaines tumeurs mandibulaires ne constituera pas de l'acharnement thérapeutique puisque la majorité des chiens ainsi opérés auront une excellente qualité de vie et une mâchoire fonctionnelle. Ils pourront jouer, attraper la balle, aboyer, manger, boire, haleter, se lécher suite à cette procédure. Certains considéreront même qu'il sera contre l'éthique de notre profession de ne pas discuter des options diagnostiques et thérapeutiques disponibles ou de ne pas offrir l'information éclairée concernant les maladies chroniques que nous rencontrons chez nos patients, laquelle information non biaisée viserait normalement à guider les propriétaires dans leurs décisions pour leur animal de compagnie.⁸ Les jugements de valeur sont généralement à proscrire et l'information la plus objective possible devrait être notre priorité concernant les options disponibles, peu importe la condition présente. ♦

Les jugements de valeur sont généralement à proscrire et l'information la plus objective possible devrait être notre priorité concernant les options disponibles, peu importe la condition présente.

Références

- 1- Commission Nationale d'Éthique du Grand Duché du Luxembourg. Avis 1996.1 : Avis concernant l'acharnement thérapeutique. http://www.cne.public.lu/publications/avis/1996_1.PDF
- 2- Bureau de transfert et d'échange de connaissances. Faculté des Sciences Infirmières de l'Université Laval. Rapport 16 : Acharnement thérapeutique en fin de vie : prévention et prise en charge. Juin 2009. http://www.btec.fsi.ulaval.ca/fileadmin/btec.fsi/pdf/rapports_BTEC/Acharnement.pdf
- 3- La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Politique en soins palliatifs de fin de vie. Gouvernement du Québec, 2010. ISBN : 978-2-550-59199-3 (version PDF). <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/ff/documentation/2004/04-828-02.pdf>
- 4- Rollin BE. Oncology and ethics. *Reprod Dom Anim* 2003;38:50-53.
- 5- Rollin BE. Euthanasia and quality of life. *J Am Vet Med Assoc* 2006;228:1014-1016.
- 6- Rollin BE. Ethical issues in geriatric feline medicine. *J Feline Med Surg* 2007;9:326-334.
- 7- Folger WR, Scherk M. The veterinarian's responsibilities at the end of a cat's life. *J Feline Med Surg* 2010;12:365-366.
- 8- Moore AS. Managing cats with cancer: An examination of ethical perspectives. *J Feline Med Surg* 2011;13:661-671.



DÉPASSER VOS ATTENTES
EST « DE SÉRIE »

Travailler en équipe pour une valeur ajoutée

Le programme **Partners in Reproduction™** va au-delà des produits de reproduction bovine éprouvés de Merck Santé animale auxquels vous faites confiance. Il offre également **des ressources et des services de soutien précieux** pour vous, pour vos clients et pour l'ensemble de l'industrie laitière.

Lorsque nous unissons nos efforts, les succès se multiplient.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant de Merck Santé animale.



Estrumate® est une marque déposée de Schering-Plough Animal Health Corporation, utilisée sous licence.

Merck Santé animale, faisant affaire au Canada sous le nom de Intervet Canada Corp., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U. MERCK est une marque de commerce de Merck Sharp & Dohme Corp., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U. Copyright © 2011 Intervet International B.V., une filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, É.-U. Tous droits réservés.

 **MERCK**
Santé animale

La science au service de la santé des animaux



L'euthanasie de convenance dans la pratique vétérinaire des animaux de compagnie

Par Dominick Rathwell-Deault, D.M.V., étudiante au Ph. D. et Béatrice Doizé, D.M.V., LL. B., Ph. D.

La médecine vétérinaire, comme toute autre profession, contient son lot de dilemmes éthiques quels que soient le milieu et le domaine de pratique. Dans le cadre de la pratique des animaux de compagnie, l'un des dilemmes prépondérants au sein de nos établissements concerne l'acte d'euthanasie. En effet, de plus en plus de médecins vétérinaires au Québec refusent désormais de procéder à des euthanasies dites de convenance. Pourquoi ces demandes d'euthanasie sont-elles dérangeantes au sein de nos établissements? En quoi est-ce que l'euthanasie de convenance dérange-t-elle de nombreux praticiens vétérinaires? Est-ce que les médecins vétérinaires doivent se sentir concernés par ce dilemme?

Pour tenter de répondre à ces questions, débutons par une description de ce dilemme éthique qui est loin d'être nouveau au sein de notre profession, mais qui prend de jour en jour plus d'ampleur. En médecine humaine, l'euthanasie est le fait de provoquer intentionnellement et délibérément la mort d'un être humain, de telle façon que cette mort advienne rapidement et sans souffrance, soit en agissant à cette fin (euthanasie active) soit en s'abstenant d'agir (euthanasie passive). L'intention de celui qui provoque la mort est un élément essentiel. Elle doit être de délivrer celui ou celle qui est mis à mort d'une condition

insupportable, c'est-à-dire des souffrances intolérables ou d'une situation d'indignité et de déréliction extrêmes provoquée par la maladie. Pour être un acte d'euthanasie (et non un crime), le motif doit être le désir d'aider la personne et l'euthanasie doit être dans l'intérêt de la personne mise à mort (*mercy killing*, mort miséricordieuse). La justification de l'euthanasie est que, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, la mort peut être préférable à la vie.

Contrairement à la signification de l'euthanasie en médecine humaine, en médecine vétérinaire, la définition de l'euthanasie ne comprend pas l'exigence explicite du meilleur intérêt de l'animal, ni l'intention d'alléger la souffrance. L'euthanasie d'un animal est comprise comme étant la mise à mort de façon humanitaire, c'est-à-dire rapidement et avec un minimum de souffrance.

Lorsqu'un animal de compagnie en bonne santé est tué de façon humanitaire pour des raisons de convenance (pour le propriétaire), il s'agit bien d'euthanasie au sens strict de la définition. Il en est de même pour un animal avec des problèmes de comportement, des animaux de surplus de fourrière et de chatons ou chiots provenant d'ovariohystérectomie d'une femelle quasi à terme de gestation. Le

mot euthanasie est largement utilisé par les médecins vétérinaires et la plupart des personnes pour désigner la mise à mort d'un animal sans souffrance ou du moins avec le moins de souffrance possible, qu'il soit en bonne santé ou que la mort soit dans l'intérêt de l'animal.

Que ce soit pour une cause de déménagement ou suite à un changement dans la structure familiale [...], l'euthanasie de convenance est utilisée à toutes les sauces afin de permettre au propriétaire de se départir de son animal d'une manière humainement acceptable.

En pratique, les médecins vétérinaires font face à deux types d'euthanasie qui ne se différencient pas par leur procédure, les deux étant faites selon la même procédure, mais bien par les raisons évoquées par le propriétaire/client. L'euthanasie « conventionnelle » est le moyen ultime que le médecin vétérinaire possède pour mettre fin à la souffrance de l'animal. L'euthanasie de convenance ne se pratique pas dans la perspective d'alléger les souffrances d'un animal/patient, mais dans le but de débarrasser un propriétaire/client de son animal devenu gênant au quotidien. Que ce soit pour une cause de déménagement ou suite à un changement dans la structure familiale (arrivée d'un nouveau-né, divorce ou union récente), l'euthanasie de convenance est utilisée à toutes les sauces afin de permettre au propriétaire de se départir de son animal d'une manière humainement acceptable.

Mais pourquoi l'euthanasie de convenance dérange-t-elle autant et pourquoi cet acte est-il associé à un dilemme éthique? Ce n'est évidemment pas la procédure en tant que telle qui est la cause du problème, car peu ou pas de médecins vétérinaires refusent de procéder à une euthanasie dite conventionnelle pour un patient souffrant. Il va donc de soi que ce sont les raisons évoquées qui provoquent le malaise.

Les médecins vétérinaires ont-ils leur mot à dire au sujet de ces raisons évoquées? En regard de la loi, l'animal est un bien meuble, une possession matérielle au sens propre. Bien sûr, il existe des devoirs légaux que le propriétaire se doit de remplir afin d'assurer le bien-être minimal de l'animal, mais aucune réglementation n'est existante pour encadrer une demande de mise à mort humanitaire d'un animal. Il n'existe aucune obligation déontologique orientant le médecin vétérinaire dans le jugement des motivations dans les cas d'euthanasie de convenance. Toutefois, il est entendu que le médecin vétérinaire n'est pas dans l'obligation d'accepter de procéder à une euthanasie de convenance lors de la demande du client, par contre, il doit référer ce client à un collègue ou une institution qui pourra accepter sa demande. Ce refus ne change donc pas la finalité, ni l'implication du médecin vétérinaire selon les points de vue.

Mais qu'en est-il des obligations morales du médecin vétérinaire? Pour certains, par sa procédure humanitaire, l'euthanasie de convenance est un acte moralement acceptable qui doit être perçu comme tous les autres services offerts par le médecin vétérinaire dans le cadre de ses fonctions. Pour d'autres, il s'agit d'une mise à mort déguisée par l'euphémisme de son appellation.

Sans vouloir développer les théories impliquées en éthique animale et vétérinaire, il est tout de même intéressant de comprendre les fondements sur lesquels sont articulées ces attitudes divergentes face à l'euthanasie de convenance des animaux de compagnie. Ainsi, même pour les animaux de compagnie qui sont souvent considérés comme des « membres de la famille », les points de vue sur leur valeur morale, leur statut moral varie d'une personne à l'autre. Or, les intérêts de l'animal, dont le droit à la vie, dépendent du statut moral de l'animal. Celui ou celle qui dit « Ce n'est qu'un chien » fera passer ses propres intérêts avant ceux du chien. L'animal a de l'importance pour autant qu'il serve ou soit utile. Les clients/propriétaires qui désirent une euthanasie de convenance de leur animal de compagnie (par exemple parce qu'ils déménagent) ont ce point de vue très anthropocentrique. À l'opposé, il y a les personnes pour qui la vie, dont celle des animaux, a une valeur morale en tant que telle. Évidemment, ces adeptes biocentriques n'accepteront pas de tuer un animal. Ces deux points de vue représentent des pôles extrêmes entre lesquels il y a toute une modulation de pensées et d'attitudes envers les animaux.

Le médecin vétérinaire n'est pas dans l'obligation d'accepter de procéder à une euthanasie de convenance lors de la demande du client, par contre, il doit référer ce client à un collègue ou une institution qui pourra accepter sa demande.

Afin de poursuivre sur le rôle du médecin vétérinaire au cœur de ce dilemme éthique de l'euthanasie de convenance, il n'existe pas de consensus au sein de la profession sur le statut moral des animaux de compagnie. Il est évident que les médecins vétérinaires travaillant dans le domaine des animaux de consommation n'auront pas le même point de vue que ceux travaillant dans le domaine des animaux de compagnie sur la définition du statut moral de l'animal, tout simplement parce que ces animaux ne remplissent pas le même rôle au sein de la société. Cependant, même si les médecins vétérinaires œuvrant dans le domaine des animaux de compagnie sont plus enclins à accorder une plus grande valeur morale à l'animal, elle n'est pas la même pour tous.

Le statut moral des animaux est donc au cœur du dilemme éthique de l'euthanasie de convenance. Ce dilemme est propre à la médecine vétérinaire puisque le statut moral de l'être humain est clairement défini. De plus, en médecine vétérinaire, le praticien fait face à une double loyauté : envers le client/propriétaire et envers l'animal/patient. Lors de demande d'euthanasie d'un animal, l'intérêt du client (l'euthanasie de son animal) est radicalement différent de celui de l'animal.

Certains médecins vétérinaires considèrent les intérêts de leurs patients en premier lieu lors de prise de décisions cliniques. Leurs décisions visent alors à placer les intérêts du patient/animal au centre des préoccupations cliniques. Comme il existe peu d'avantages pour l'animal lors de demande d'euthanasie de convenance, les médecins vétérinaires qui priorisent les intérêts de leurs patients refusent de procéder à ce type d'euthanasie. Ils se positionnent clairement sur ce qu'ils jugent comme acceptable comme situation lors de demande d'euthanasie et ce qui dépasse les limites. Mais doit-on prendre en considération les intérêts des patients lors de décisions cliniques lorsqu'elles sont en opposition avec ceux des clients?

Le statut moral des animaux est [...] au cœur du dilemme éthique de l'euthanasie de convenance. Ce dilemme est propre à la médecine vétérinaire puisque le statut moral de l'être humain est clairement défini.

Existe-t-il une ressource alternative à l'euthanasie de convenance permettant à la population de choisir une autre avenue lorsqu'ils doivent se départir de leur animal de compagnie? Les médias nous envoient constamment des images de refuges débordés et l'industrie des animaux de compagnie continue de prendre de l'expansion à une vitesse fulgurante. Est-ce le mandat des médecins vétérinaires de fournir une procédure de mise à mort pour permettre à la population de se départir d'achats faits trop souvent sous le couvert de l'impulsion? Est-ce que le médecin vétérinaire doit continuer de procéder aux

euthanasies de convenance tout en expliquant aux clients concernés le problème que provoque ce type de demande afin d'éviter que ces situations cliniques ne se reproduisent de façon répétitive sans qu'aucun apprentissage ne soit fait par les clients demandeurs?

Comme professionnels, peu de médecins vétérinaires se positionnent ouvertement sur la question alors qu'ils sont en plein cœur du dilemme au quotidien. Il est important d'entendre la voix des médecins vétérinaires sur le sujet sans banaliser les opinions fondées sur des valeurs éthiques différentes aussi extrêmes qu'elles puissent paraître. C'est en se questionnant sur des sujets importants et prédominants comme celui-ci et en travaillant sur la question que des changements seront possibles pour le bien-être de tous, humains et animaux.

Aucune solution définitive et unanime n'est existante. Toutefois, l'animal de compagnie, par son rôle au sein de notre société et au sein des familles, possède souvent une « plus value » aux yeux du public. Comme praticien, est-il souhaitable dans ce contexte de continuer à prendre des décisions cliniques principalement en évaluant les besoins et les intérêts du client/propriétaire? Quelle est la place des intérêts de l'animal à poursuivre une vie au sein d'un foyer où sa présence est devenue indésirable? Un consensus sur la question serait utopique, cependant, l'importance du dilemme ne doit pas être sous-estimée par l'habitude des praticiens à vivre avec ce problème au quotidien. Par leurs décisions cliniques, les médecins vétérinaires reflètent en quelque sorte l'importance que la société doit accorder aux animaux de compagnie. L'image de ces derniers au sein des établissements vétérinaires se doit de refléter les aspirations futures de la profession sur le statut social et moral souhaité pour ces patients. ♦



Réinscrire l'éthique dans l'établissement des priorités comportementales

Par Béatrice Doizé, D.M.V., LL. B., Ph. D.

Chaque année, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) organise la *Semaine des professionnels* pour rendre hommage aux professionnels et mettre en valeur leurs contributions à la société. Puisque l'éthique et la déontologie sont intrinsèques dans l'exercice d'une profession, l'édition 2011 (du 11 au 14 octobre) s'est déroulée sous le thème « L'éthique et la déontologie professionnelle ».

Deux activités ont été organisées. La première était une table ronde sur le thème « Les Québécois et l'éthique : état des lieux, défis et solutions ». La table ronde était composée de M. Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec, M^{me} Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec et M. Hubert Doucet, professeur de bioéthique à l'Université de Montréal. Après avoir précisé les termes « morale et éthique », M. Doucet a démontré qu'en pratique, il y a deux types de questionnements éthiques : le dilemme insoluble qui nécessite de faire un choix entre différentes valeurs (exemple cité : une infirmière qui doit arrêter ou continuer d'alimenter un patient en phase terminale) et l'impasse dans l'action qui se résout par la conversation, la médiation (exemple cité : un médecin qui prescrit un traitement, alors que le personnel estime qu'il ne convient pas). Deux cas d'impasse dans l'action et un cas de dilemme insoluble ont ensuite été commentés et discutés en table ronde.

La deuxième activité consistait en un déjeuner-conférence sur le thème « L'éthique au sein des entreprises et des organisations : enjeux et bonnes pratiques ». Les conférenciers étaient M^{me} Françoise Bertrand, présidente et directrice générale de la Fédération des chambres de

En résumé, on croit que les ordres professionnels doivent encadrer la pratique de leurs membres afin d'assurer leur intégrité, leur probité et leur comportement éthique dans l'exercice de leur fonction professionnelle. Quant aux entreprises, leur but premier est d'ordre économique : le gain. Dans ce cadre, l'employeur doit laisser l'indépendance de jugement à ses employés professionnels qui, selon leur Code de déontologie, doivent agir dans l'intérêt du public.

Alors que la majorité des entreprises démontrent une réelle préoccupation pour l'éthique, il semble que certaines utilisent le Code d'éthique en fait pour se donner une bonne image envers le public. Dans ce cas, le Code d'éthique est plutôt un outil de relation publique. Pour ce qui est des entreprises qui se sentent responsables du point de vue éthique, elles sont souvent aux prises avec une confusion entre l'éthique et le juridique et leur Code d'éthique est trop légaliste. Par exemple, la fraude n'est pas un problème d'éthique, mais bien un acte criminel. Il est important de comprendre que la déontologie concerne les règles de ce que l'on peut faire ou ne pas faire, tandis que l'éthique est de l'ordre du questionnement. Elle intervient là où il n'y a pas de normes claires et que des dilemmes apparaissent parce qu'il y a différentes visions basées sur différentes valeurs sur ce qui est bon de faire.

L'expression de l'éthique dans une entreprise découle de la mission, de la vision, des valeurs auxquelles l'entreprise adhère. Elle doit non seulement les exprimer clairement, mais aussi établir comment les appliquer. Par exemple, le respect comme valeur de l'entreprise. Mais, que représente le respect pour cette entreprise, comment y est-il

L'expression de l'éthique dans une entreprise découle de la mission, de la vision, des valeurs auxquelles l'entreprise adhère. Elle doit non seulement les exprimer clairement, mais aussi établir comment les appliquer.

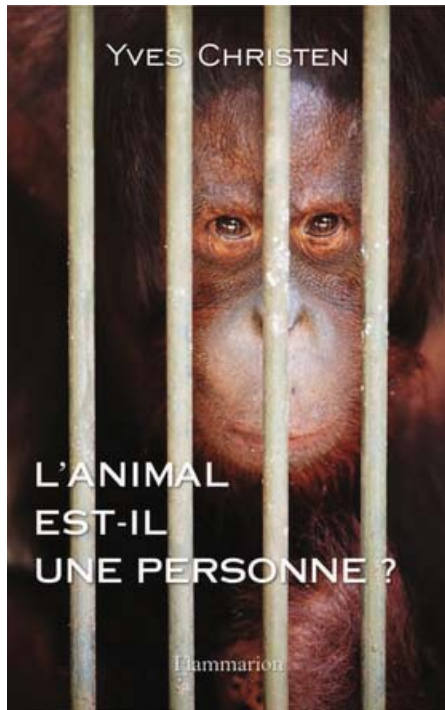
commerce du Québec, M^{me} Maude Cohen, présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Vincent Marissal, chroniqueur au quotidien *La Presse* et M. René Villemure, président de l'Institut québécois d'éthique appliquée. L'animation avait été confiée à M. Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde. Cette conférence était en fait un débat entre les quatre membres du panel portant essentiellement sur la relation entre l'éthique organisationnelle et l'éthique professionnelle de ses employés.

appliqué? Les conférenciers ont insisté sur la nécessité d'impliquer le personnel dans la réflexion sur les valeurs et le sens éthique de l'entreprise. Finalement, il est impératif de s'assurer que le Code d'éthique soit bien compris par le personnel. ♦

Une lecture qui fait du bien :

L'animal est-il une personne?

Par M^{me} Valérie Bissonnette, B. Sc. inf., étudiante de 4^e année au DMV et à la maîtrise à l'Université de Montréal, coordonnatrice du Projet ChATS (Chats abandonnés traités et stérilisés) du Refuge FMV



L'été est attendu avec enthousiasme par la plupart des Québécois. Reste qu'avec la température clémente, les festivals et les vacances, vient le temps des déménagements! Cette triste période de l'année où les euthanasies de convenance et les abandons se multiplient peut ébranler les valeurs des professionnels de la santé des animaux de compagnie. Comme il est normal d'être chamboulé chaque fois que l'on nous demande de mettre fin à la vie d'un patient en pleine santé! Il paraît impossible qu'un médecin vétérinaire réalise des euthanasies de convenance sans remettre en question les fondements de sa

profession. Pourquoi passer autant d'énergie et de temps à tenter de sauver ceux dont la vie n'a vraisemblablement que peu de valeur? Que l'on trouve l'animal attachant, que l'acte comme tel ne nous plaise pas ou que l'on considère inacceptables les raisons qui justifient l'euthanasie, le malaise nous amène à nous questionner sur l'essence même de notre profession, sa valeur et ses règles. Pourquoi tentons-nous de soigner des animaux? La valeur de nos patients est-elle uniquement tributaire de l'attachement que leur propriétaire leur porte? Le propriétaire devrait-il avoir tous les droits, le droit de vie ou de mort sur son animal? Est-ce que l'animal a un droit à la vie?

Repousser de la main ces questions est inutile, puisqu'elles reviendront de plus belle à chaque fois que vous serez confronté à une situation qui met le bien de l'animal et les désirs du propriétaire en conflit. Je vous propose plutôt d'approfondir votre réflexion et de trouver vos réponses!

Pour y parvenir, je vous suggère vivement la lecture d'une œuvre de M. Yves Christen, *L'animal est-il une personne?*¹ Gens de sciences que l'éthique ennuie parfois, vous serez captivés! En effet, ce biologiste français a su rédiger un plaidoyer très bien documenté qui saura alimenter vos débats les plus pragmatiques sur les droits des animaux et vous divertir tout à la fois. L'auteur nous invite avant tout à en apprendre davantage sur les différentes espèces animales par des récits parfois touchants, parfois comiques d'animaux, de famille et de troupeaux qui furent étudiés. En rapportant objectivement les issues de

nombreuses études scientifiques, ce livre nous permet de remettre en perspective les limites cognitives des espèces animales, leur capacité à communiquer, à apprendre, à enseigner ainsi que leur capacité à ressentir des émotions. Loin d'une simple louange au règne animal, cet ouvrage défend que chaque animal est un être unique, complexe, un être qui entretient une relation particulière avec son environnement et qui devrait donc posséder des droits en tant qu'individu à part entière. Cette lecture, plutôt légère tout de même, vous permettra donc de réfléchir sur le statut des animaux, tout en vous émerveillant devant ces espèces que l'on commence tout juste à connaître et à comprendre.

Parce que tous les médecins vétérinaires, peu importe leur champ de pratique ou la région dans laquelle ils dispensent des soins, doivent régulièrement se rappeler pourquoi ils ont entrepris une carrière en médecine vétérinaire, je vous encourage tous grandement à prendre quelques minutes pour lire *L'animal est-il une personne?* de M. Yves Christen. Nous pratiquons une magnifique profession; nous sauvons des vies irremplaçables d'êtres uniques et fascinants. Comme il est merveilleux de pouvoir maintenant l'affirmer sans s'en remettre uniquement à des arguments sentimentaux personnels. Bonne lecture! ♦

¹*L'animal est-il une personne?* de M. Yves Christen, Flammarion, Paris, 2009.

la joie

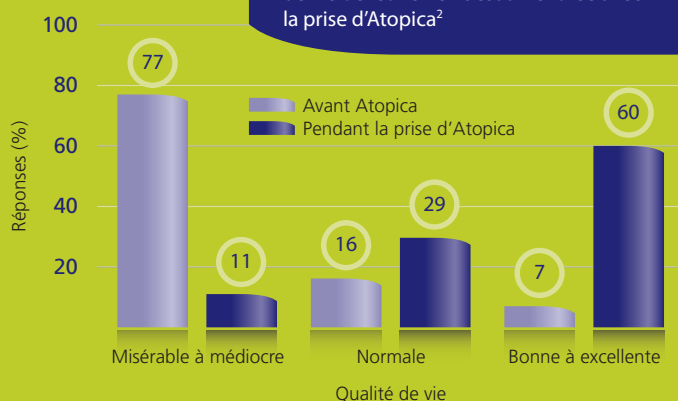
c'est le soulagement à long terme de la dermatite atopique

Tant les vétérinaires que les propriétaires d'animaux de compagnie savent que le traitement de la dermatite atopique est un défi à long terme. Lorsqu'on leur pose la question, les propriétaires de chiens atopiques disent avoir visité leur vétérinaire jusqu'à 15 fois pour trouver une solution¹ et avoir essayé au moins cinq traitements différents². Cela, avant que leur animal ne reçoive finalement Pr^{Atopica}® (cyclosporine A).

ATOPICA réduit significativement le prurit^{3,4}, ce qui accroît grandement le bien-être du chien. Tout comme celui des propriétaires, d'ailleurs : 89 % disent qu'ATOPICA a amélioré leur qualité de vie et 94 % recommanderaient ATOPICA à un ami². Alors faites la joie d'un plus grand nombre en prescrivant ATOPICA en toute confiance.

Pour en savoir plus sur la satisfaction des propriétaires d'animaux de compagnie quant au soulagement à long terme que procure ATOPICA, visitez le www.atopica.ca.

Les propriétaires disent que la qualité de vie de leur chien s'est améliorée avec la prise d'Atopica²



www.atopica.ca

Le bien-être, tout simplement. **Pr^{Atopica}**
cyclosporine A

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
SEPTEMBRE 2012		
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en septembre <ul style="list-style-type: none"> Chirurgie oncologique : du mastocytome aux tumeurs mammaires Chirurgie des tissus mous Ophthalmologie Échographie abdominale avancée 	<i>Western Veterinary Conference (WVC)</i> à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, visitez le site Internet
Sites variés	Séminaires offerts en septembre <ul style="list-style-type: none"> Médecine interne et cardiologie féline (Nantucket) Problèmes urinaires : médical, chirurgical et comportemental (Bar Harbor) Médecine, chirurgie et dermatologie féline (Vallée de Napa) 	<i>International Veterinary Seminars (IVS)</i> T : 800 487-5650 F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Du 6 au 8 septembre Raleigh, Caroline du Nord	Symposium d'ophtalmologie	<i>American Association of Equine Practitioners (AAEP)</i> T : 800 443-0177 (Canada) · F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org · www.aaep.org
Du 6 au 8 septembre Saint-Malo, France	Congrès annuel	Association Européenne de Transfert d'Embryons (AETE) urban.besenfelder@boku.ac.at · www.aete.eu/meetings.php
Du 6 au 8 septembre Maastricht, Pays-Bas	Congrès annuel	<i>European College of Veterinary Internal Medicine (ECVIM)</i> www.ecvim-ca.org
Du 8 au 13 septembre San Antonio, Texas	Congrès annuel	<i>International Veterinary Emergency and Critical Care Society (IVECCS)</i> T : 210 698-5575 · F : 210 698-7138 info@veccs.org · www.iveccs.org
Le 9 septembre Québec, Québec	Colloque : Urologie (pathologie rénale) D ^{re} Marilyn Dunn D ^{re} Amélie Leclerc	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Du 13 au 15 septembre Winnipeg, Manitoba	Congrès conjoint annuel	Association canadienne de transfert d'embryons (CETA) et <i>American Embryo Transfer Association (AETA)</i> T : 613 258-5944 # 313 · F : 613 258-3719 CETA.ACTE@Gmail.com · www.ceta.ca/convention.htm
Du 20 au 22 septembre Montréal, Québec	Congrès conjoint	<i>American Association of Bovine Practitioners (AABP)</i> et <i>American Association of Small Ruminants Practitioners (AASRP)</i> T : 334 821-0442 · F : 334 821-9532 AABPHQ@aabp.org · www.aabp.org/meeting/default.asp
Du 20 au 23 septembre Seattle, Washington	Congrès annuel Chirurgie Dermatologie Médecines complémentaires	<i>American Association of Feline Practitioners (AAFP)</i> www.catvets.com
Les 27 et 28 septembre Cambridge, Ontario	27 sept. : Atelier de chirurgie : ostectomie de la tête fémorale 28 sept. : Atelier sur la luxation de rotule D ^{re} Anne Sylvestre	<i>Focus & Flourish</i> T : 519 219-0573 · F : 519 219-0574 info@focusandflourish.com · www.focusandflourish.com
Du 25 au 28 septembre Paris, France	Symposium international <i>Alternatives to Antibiotics : Challenges and solutions in animal production</i>	Organisation mondiale de la santé animale (OIE) <i>United States Department of Agriculture (USDA)</i> <i>International Alliance for Biological Standardization (IABS)</i> www.alternativestoantibiotics.org/preliminaryprogram.html cyril.gay@ars.usda.gov
Du 28 au 30 septembre Banff, Alberta	Congrès international	<i>International Sled Dog Veterinary Medical Association (ISDVMA)</i> www.isdvma.org

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
OCTOBRE 2012		
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en octobre <ul style="list-style-type: none"> Anesthésie innovante Médecine féline Endoscopie rigide et flexible Échographie abdominale avancée 	<i>Western Veterinary Conference (WVC)</i> à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, visitez le site Internet
Sites variés	Séminaires offerts en octobre <ul style="list-style-type: none"> Médecine interne et cardiologie générale (Sedona) Urgentologie, soins intensifs et cardiologie (Outer Banks, NC) Médecine interne (Hilton Head Island) Urgence : les 24^e heures (Yosemite) Cas de chats! (Bahamas) 	<i>International Veterinary Seminars (IVS)</i> T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Du 8 au 11 octobre Atlantic City, New Jersey	Congrès annuel	<i>Atlantic Coast Veterinary Conference (ACVC)</i> T : 908 281-5108 · F : 908 450-1340 www.acvc.org
Du 13 au 16 octobre Banff, Alberta	Congrès conjoint	<i>CanWest Veterinary Conference et 2012 John Waters Zoonotic Diseases Workshop</i> www.canwestconference.ca
Le 14 octobre Laval, Québec	Colloque : Guide pratique de la vie en clinique D ^{re} Caroline de Jaham D ^r Ernest Ward Jr.	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Du 17 au 20 octobre Portland, Oregon	Congrès annuel	<i>American College of Veterinary Ophthalmologists (ACVO)</i> www.acvoconference.org
Le 20 octobre Kitchener, Ontario	Atelier de chirurgie Fractures simples D ^{re} Anne Sylvestre	<i>Focus & Flourish</i> T : 519 219-0573 · F : 519 219-0574 info@focusandflourish.com · www.focusandflourish.com
NOVEMBRE 2012		
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en novembre <ul style="list-style-type: none"> Urgentologie et soins intensifs Arthroscopie et chirurgie articulaire minimalement invasive Chirurgie des tissus mous 	<i>Western Veterinary Conference (WVC)</i> à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, visitez le site Internet
Sites variés	Séminaires offerts en novembre <ul style="list-style-type: none"> Gastro-entérologie (Miami Beach) Les boiteries en pratique générale (Key West) Médecine et comportement (Îles Vierges) Un peu de tout : Foire aux questions (Aruba) 	<i>International Veterinary Seminars (IVS)</i> T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Du 1 ^{er} au 3 novembre Washington, DC	Congrès annuel	<i>American College of Veterinary Surgeons (ACVS)</i> T : 301 916-0200 ou 877 217-2287 F : 301 916-2287 acvs@acvs.org · www.acvs.org/Symposium
Du 8 au 10 novembre Saint-Hyacinthe, Québec	Congrès annuel	Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) T : 450 774-1427 ou 800 267-1427 F : 450 774-7635 omvq@omvq.qc.ca · www.omvq.qc.ca
Du 8 au 11 novembre Seattle, Washington	Congrès annuel	<i>2012 Veterinary Dental Forum</i> T : 931 438-0238 · F : 931 433-6289 green.delo@gmail.com www.veterinarydentalforum.com/cde.cfm?event=385017
Le 18 novembre Laval, Québec	Colloque : Voyage au centre de l'oreille Drs Caroline de Jaham, Hugues Lacoste, Nadia Pagé, Joane Parent et Frédéric Sauvé	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca

ANIMAUX DE COMPAGNIE

- **Du 5 au 12 décembre 2012**, participez à un séminaire d'ateliers sur la réparation de la rupture du ligament croisé avec le Groupe Focus & Flourish lors d'un voyage au Costa Rica. Un rabais est offert pour ceux qui s'inscrivent avant le 5 novembre. Pour toutes les informations, visitez le www.focusandflourish.com ou téléphonez au 519 219-0573.
- Planifiez à long terme pour un voyage et un événement de formation continue de qualité. L'Association mondiale des médecins vétérinaires des animaux de compagnie (*World Small Animal Veterinary Association* – WSAVA) tiendra son congrès annuel à Auckland en Nouvelle-Zélande **du 6 au 9 mars 2013**. Visitez le site Internet : www.wsava2013.org

ÉQUINS

Participez au congrès annuel de l'AAEP qui aura lieu du 1^{er} au 5 décembre à Anaheim en Californie. Pour plus d'information, visitez le www.aaep.org

GRANDS ANIMAUX

- En 2013, planifiez le début de votre formation continue dès janvier. Envolez-vous vers San Diego en Californie pour participer au 52^e congrès du National Mastitis Council prévu du 27 au 29 janvier. Pour plus d'information, visitez le <http://nmconline.org/meetings.html>
- Pour ceux qui font du transfert d'embryons, l'*International Embryo Transfer Society* (IETS) vous invite, aussi en janvier, à son congrès annuel qui aura lieu à Hanovre en Allemagne, du 19 au 23 janvier 2013. Visitez le site www.iets.org/2013/index.asp pour en savoir plus.

AVIS DE DÉCÈS

Sandra Delisle-Boulianne, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômée en 2012

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.



Bien dans leur peau.

Les puces peuvent être bien irritantes – à la fois pour les chiens et pour les chats. Mais elles n’ont pas à l’être. **advantage®** fournit un traitement et une maîtrise rapides et efficaces de l’infestation en tuant les puces adultes au contact et interrompant le cycle de vie avant qu’elles ne pondent leurs œufs. En se logeant dans la couche lipidique de la peau, **advantage®** agit sans que les puces aient à piquer la peau et il continue d’agir même lorsque l’animal est mouillé. Vous pouvez recommander **advantage®** avec confiance, en sachant que son innocuité et son efficacité sont éprouvées. C’est garanti.

Comme tous les produits Solutions antiparasitaires de Bayer, **advantage®** s’intègre à vos protocoles de prévention des parasites. Pour aider vos patients à prendre la voie d’une vie en santé, communiquez avec votre représentant Bayer au sujet de la trousse **advantage® PetPak™**. Visitez le site BayerParasiteSolutions.ca.



C’est prouvé.



Pour du succès en investissement : s'informer, se faire un plan et le suivre

Par l'équipe de rédaction du site Jecomprends.ca

C'est connu, les marchés sont sensibles à l'actualité et les investisseurs sont sensibles aux fluctuations des marchés. On aura beau répéter que l'une des règles d'or pour obtenir du succès en investissement est d'être patient et discipliné, il reste qu'en période de volatilité des marchés, il faut surtout éviter de céder à la panique.

UN PLAN : UN ATOUT

Pour vous aider à rester zen, mieux vaut faire un plan d'investissement avec l'aide et l'expertise de votre conseiller.

Avoir une diversification de placements qui respectent votre profil d'investisseur, investir avec une perspective à long terme et ajuster votre stratégie périodiquement selon l'évolution de votre situation financière et personnelle sont des bons éléments à inclure à votre plan. Cela, en évitant de réagir impulsivement aux fluctuations des marchés.

Bref, avoir un plan devrait accroître votre confiance face à l'avenir qui se dessine à l'horizon, sachant que vos placements respectent vos valeurs en investissement et que tous vos œufs ne sont pas dans le même panier.

Bien sûr, un plan s'adapte au fil du temps selon l'évolution de votre situation et votre conseiller saura vous guider dans la bonne direction.

S'INFORMER AUPRÈS DE BONNES SOURCES

Votre conseiller est certes une source sûre pour vous informer et répondre à vos questions concernant l'investissement. Vous désirez lire sur le sujet? Une mine d'information vous attend sur Jecomprends.ca.

Jecomprends.ca est un site web éducatif créé par la Banque Nationale dans le but d'informer le public et ainsi aider les consommateurs à faire des choix éclairés pouvant améliorer leur bien-être financier.

Que ce soit des renseignements sur l'épargne, la planification budgétaire, l'initiation des jeunes à l'épargne, le financement de projets, la gestion d'une entreprise, la planification de la retraite ou encore la protection de vos acquis, vous trouverez une foule de renseignements recueillis par des experts du milieu financier. Consultez sans tarder le Jecomprends.ca.

Bref, en investissement, il est important de se tenir informé, de voir loin et de bien se faire accompagner. Parlez-en à votre conseiller. ♦



la promenade quotidienne.

dites plutôt la course,
la randonnée,
la partie de plaisir,
la balade quotidienne.



Pour assurer le retour au jeu des chiens, ^{Pr}DERAMAXX® (déracoxib) offre la solution à une prise par jour qui soulage la douleur associée à l'arthrose, tous les jours. De fait, davantage de vétérinaires sont d'avis qu'une dose de DERAMAXX offre l'efficacité la plus durable, comparativement aux autres AINS. C'est aussi le seul comprimé d'AINS dont la plage posologique approuvée permet l'administration de la dose appropriée chez 100 % des chiens pesant 6,3 kg et plus au moyen d'un demi-comprimé ou d'un comprimé complet : c'est ce qu'on appelle une posologie souple et pratique.

*Données internes; question de sondage : « D'après vous, quel est l'AINS offrant l'efficacité par dose la plus durable? » (Ne constitue pas une indication de l'efficacité globale.)

DERAMAXX est une marque déposée de Novartis AG; Novartis Santé Animale Canada Inc., usager licencié.
© 2012 Novartis Santé Animale Canada Inc.

^{Pr}
Deramaxx[®]
(déracoxib)

Bilan du 23^e congrès « Un vent de fraîcheur! »



Par le D^r Michel Pepin, m.v., directeur général de l'AMVQ

UN VIF SUCCÈS AVEC PLUS DE 1 500 PARTICIPANTS

C'est sous ce thème que se tenait en avril dernier, le congrès de l'AMVQ en pratique des petits animaux. Loin de refroidir les ardeurs des médecins vétérinaires, cette édition a fracassé de nombreux records de participation avec 437 inscriptions de médecins vétérinaires et 347 de TSA. À cela, il faut ajouter un troisième et tout nouveau volet destiné au personnel de soutien qui a attiré pas moins de 58 personnes. Les représentants de compagnies ont également établi un nouveau record de participation avec 291 inscriptions. Ainsi, pour la première fois de son histoire, ce congrès a attiré 1 518 participants, incluant les enfants de la garderie, les invités spéciaux, les artistes et le personnel de l'AMVQ.



MES AÏEUX : UNE GRANDE GÉNÉROSITÉ

Grâce à la générosité de Royal Canin, lors du banquet, près de 650 médecins vétérinaires et invités ont pu assister à un spectacle exclusif du groupe le plus populaire du Québec : Mes Aïeux. Tout cela à la veille du Jour de la Terre, où le groupe a marché avec 150 000 personnes dans les rues de Montréal pour signaler son attachement à la planète. C'était la deuxième fois que le groupe acceptait de participer au congrès de l'AMVQ, la première ayant eu lieu il y a neuf ans. Entre les deux prestations, il y a eu six albums vendus à près de 650 000 d'exemplaires et neuf Félix, incluant trois fois le Félix du groupe de l'année!

PRIX DAMASE-GÉNÉREUX 2012 : D^r CLAUDE MARTINEAU

Depuis 1991, l'AMVQ a une tradition qui vise à souligner l'apport important d'un médecin vétérinaire au développement de la médecine des petits animaux au Québec en décernant le prix Damase-Généreux. Cette année, ce prix a été remis au D^r Claude Martineau.

Le D^r Claude Martineau, originaire de Charlesbourg dans la région de Québec a terminé ses études à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 1977. Après avoir travaillé un an, il

s'associe aux D^{rs} Geneviève Rousseau, Denis Julien et Yves Rousseau pour acheter l'Hôpital vétérinaire Caron, fondé par le D^r Jean-Paul Caron en 1974. Tout en pratiquant, il s'implique dans la profession en siégeant au conseil d'administration de l'Association des médecins vétérinaires de Québec de 1977 jusqu'à sa dissolution dans les années 2000. Il a aussi siégé comme vice-président au sein de l'exécutif de l'Académie de médecine vétérinaire du Québec de 1978 à 1980 et à nouveau au conseil d'administration dans les années 90.

En 1989, le D^r Martineau et six médecins vétérinaires de la région de Québec réalisent un rêve un peu fou en créant le Groupe Daubigny, un regroupement d'établissements vétérinaires ainsi qu'un centre de référence : une première au Canada! Le Groupe se donne alors comme mission d'offrir des soins vétérinaires de haut niveau. La réputation du Groupe vétérinaire Daubigny prend rapidement de l'ampleur et lui vaut le Mercure de l'entrepreneuriat de l'année de la chambre de commerce de Québec en 1992.

À titre de vice-président de la SPA de Québec depuis 2007, il a travaillé avec acharnement à favoriser l'implication de nombreux médecins vétérinaires qui donnent bénévolement de leur temps pour contribuer à la prévention et aux soins des animaux. Il collabore aussi avec la Fondation Rêves d'enfants en offrant gratuitement les soins vétérinaires aux animaux qui participent au bonheur des enfants malades. De plus, le personnel du Groupe Daubigny s'implique chaque année dans diverses causes comme les campagnes de dons de sang, le Défi des têtes rasées et la Marche de l'espoir. Parmi ses réalisations, notons qu'il a été l'artisan de l'arrivée du distributeur « Vie et Santé », ce qui a permis d'améliorer le service de distribution de médicaments pour tous les médecins vétérinaires au Québec. Il est aussi l'initiateur de la clinique pour les jeunes de la rue de la « Maison Dauphine ».

Le D^r Martineau est également connu comme une personnalité médiatique de la profession puisqu'il a participé à de très nombreuses émissions de télévision et de radio. On le voit régulièrement intervenir lorsqu'un médecin vétérinaire doit être consulté sur un dossier chaud concernant les animaux. Parmi ses apparitions, notons qu'il a participé en 1979 à l'émission *À rebrousse poils* sur les ondes d'un canal communautaire. On le retrouve également comme chroniqueur à l'émission *Animalerie de Télé-Mag* et il a participé comme coanimateur aux émissions *L'Arche de Noé* diffusée à Radio-Canada et *Pour l'Amour des animaux* au Canal Vox et à CHRC 800. Encore aujourd'hui, il est régulièrement consulté et invité par les journalistes des émissions de radio, de télévision et des journaux de Québec. Et comme si son implication n'était pas suffisante, il est vice-président du conseil d'administration d'ANIMA-Québec et a pris part aux réunions de mise en place de la nouvelle Association vétérinaire québécoise de médecine de refuge (AVQMR). ♦

L'ACMV établit son programme en fonction de vos besoins

Par le D^r Jean Gauvin, m.v., membre de l'exécutif de l'ACMV



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

LE D^r JIM FAIRLES ASSUME LA PRÉSIDENTE DE L'ACMV

Nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination du D^r Jim Fairles à titre de 64^e président national de l'ACMV. Diplômé de l'Ontario Veterinary College et titulaire d'une maîtrise en administration de l'Université de Guelph, le D^r Fairles a pris sa retraite d'une pratique mixte en Ontario et travaille actuellement au laboratoire de santé animale de l'Université de Guelph en tant que médecin vétérinaire des services à la clientèle. Non seulement participe-t-il à la médecine vétérinaire organisée à titre de membre de l'exécutif et du conseil de l'ACMV, mais l'intérêt qu'il porte à la gestion de la santé des bovins laitiers, des bovins de boucherie et des porcs est mis à contribution dans le cadre de ses fonctions de représentant de l'ACMV auprès de la Coalition canadienne pour la santé des animaux. Le D^r Fairles succède au D^r Lloyd Keddie, dont le mandat de président a officiellement pris fin le 15 juillet 2012. L'ACMV désire remercier D^r Keddie pour tout son travail effectué pour les médecins vétérinaires canadiens et l'ACMV.

ÉTUDE NATIONALE SUR LE BIEN-ÊTRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Nous savons que le stress et les risques d'épuisement professionnel engendrés par notre profession sont importants et que la moyenne des suicides chez les médecins vétérinaires est inquiétante. L'ACMV a entrepris de mener une étude auprès de ses membres à travers le pays afin d'obtenir des données nationales sur la situation actuelle des médecins vétérinaires au Canada en ce qui concerne l'épuisement professionnel et le suicide. Les faits saillants découlant de cette étude ont été présentés lors du Sommet des leaders vétérinaires 2012 axé sur le thème « Bien-être des membres – Moyens pour rester sains d'esprit » dans

le cadre du congrès de l'ACMV. Un rapport sommaire sera publié à l'automne dans *La Revue vétérinaire canadienne*.

RÉCIPENDIAIRES 2012 DES PRIX DE L'ACMV

Plusieurs personnes ont été honorées pour leurs contributions extraordinaires à la profession vétérinaire ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux. Félicitations aux membres de l'ACMV suivants qui ont été reconnus durant la cérémonie annuelle de remise de prix de l'ACMV qui a eu lieu à Montréal le 11 juillet :

- D^r Hans Gelens, Prix du praticien des petits animaux (Charlottetown, Î.-P.-É.)
- D^r Todd Duffield, Prix vétérinaire Merck (Ariss, Ontario)
- D^{re} Carol Morgan, Prix humanitaire de l'ACMV (Victoria, C.-B.)
- D^r R.J. (Bob) Sanderson, Prix de l'industrie de l'ACMV (Grafton, Ontario)
- D^r Duane Landals, Prix du président de l'ACMV (Onoway, Alberta)
- M^{me} Crystal Riczu, Prix R.V.L. Walker (Calgary, Alberta)

L'ACMV ACCUEILLE UN TROISIÈME GROUPE DE FUTURS LEADERS

Le 11 juillet, l'ACMV a accueilli un troisième groupe de futurs leaders lors d'un atelier stimulant à Montréal. Un total combiné de 21 médecins vétérinaires en début de carrière (c.-à-d., ayant obtenu leur diplôme il y a moins de dix ans) et étudiants en médecine vétérinaire ont été choisis pour assister à l'atelier, dont la D^{re} Élise Faribault et M. Alex Terreros (FMV) qui représentaient le Québec. L'ACMV remercie la D^{re} Melodie Chan, Hill's Pet Nutrition, Merck Santé Animale et Pfizer Santé Animale de leur contribution à cet important programme.

LA SEMAINE DE LA VIE ANIMALE 2012 FAIT LA PROMOTION DES SOINS VÉTÉRINAIRES PRÉVENTIFS

La campagne de la Semaine de la vie animale de l'ACMV (du 30 septembre au 6 octobre 2012) fera la promotion des soins vétérinaires préventifs sous la bannière du slogan « Soins vétérinaires préventifs... un choix santé! ». La campagne 2012 vise à aider à communiquer des renseignements aux clients sur des visites sans stress chez le vétérinaire et les bienfaits de la protection des animaux de compagnie grâce à des soins vétérinaires réguliers. Pour en savoir davantage, visitez la section des « Événements » du site Internet de l'ACMV à l'adresse www.veterinairesaucanada.net.

Vous avez des questions ou des suggestions? Communiquez avec votre bureau national de l'ACMV au 1 800 567-2862, par courriel à admin@cvma-acmv.org ou communiquez avec moi au 514 634-4190 ou à dr.gauvin@videotron.ca. ♦

Renouvellement du mandat du président et de la vice-présidente de l'Office des professions du Québec

Le 6 juin dernier, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M^e Jean Paul Dutrisac à titre de membre et de président de l'Office des professions du Québec ainsi qu'à la nomination de la D^{re} Christiane Gagnon, m.v., membre et vice-présidente de l'Office des professions du Québec.



M^e Jean Paul Dutrisac, président de l'Office des professions du Québec

M^e Jean-Paul Dutrisac est détenteur d'une licence en droit depuis 1980 et d'un Diplôme en droit notarial de l'Université de Montréal depuis 1981. Membre de la Chambre des notaires du Québec, M^e Dutrisac a été propriétaire et notaire associé de l'étude *Dutrisac et Dugas*, notaires pendant 26 ans, de 1981 à 2007, soit jusqu'au moment de sa nomination à titre de membre et président de l'Office des professions du Québec en novembre 2007. M^e Dutrisac a également assumé une charge de cours en droit notarial à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pendant 10 ans, soit de 1983 à 1993.



D^{re} Christiane Gagnon, vice-présidente de l'Office des professions du Québec

D^{re} Christiane Gagnon, m.v. est détentrice d'un Doctorat en médecine vétérinaire de l'Université de Montréal depuis 1976 et d'un certificat de deuxième cycle en administration vétérinaire de *Purdue University* en Indiana depuis 1994. Docteure Gagnon a été cofondatrice et copropriétaire de l'Hôpital vétérinaire St-Eustache / Deux Montagnes pendant plus de 31 ans, soit de 1976 à 2007. Elle a également été présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pendant 11 ans, de 1996 à 2007, soit jusqu'au moment de sa nomination à titre de membre et vice-présidente de l'Office des professions du Québec en novembre 2007.

Ainsi, au terme d'un premier mandat de cinq ans, M^e Dutrisac et D^{re} Gagnon poursuivront le travail amorcé afin d'assurer le développement et l'efficacité du système professionnel québécois.

Organisme gouvernemental, l'Office des professions du Québec veille à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. À cette fin, l'Office s'assure que les ordres détiennent les outils appropriés à la réalisation de leur mission, conseille le gouvernement sur l'amélioration constante du système professionnel, propose l'adaptation de l'encadrement juridique du système professionnel et surveille l'application efficace des mécanismes établis au sein des ordres. L'Office informe également le public sur tout aspect touchant le système professionnel et s'assure qu'il est représenté au sein des ordres. ♦

Au Québec, tous doivent être couverts, en tout temps, par une assurance médicaments

La Régie de l'assurance maladie du Québec souhaite rappeler aux membres de l'Ordre qui bénéficient d'un régime collectif privé d'assurance médicaments qu'ils ont l'**obligation** d'y adhérer et d'en faire bénéficier leur conjoint et leurs enfants lorsqu'eux-mêmes :

- sont âgés de moins de 65 ans;
- répondent aux conditions d'admissibilité de leur régime collectif;
- ne sont pas déjà couverts par un autre régime privé dans le cadre d'un emploi ou par l'intermédiaire de leur conjoint.

Par ailleurs, les membres qui sont admissibles au régime collectif offert par l'Ordre et qui sont inscrits au régime public doivent mettre fin à leur inscription. Ils éviteront ainsi de devoir rembourser à la Régie le montant des médicaments couverts achetés pendant une période où ils n'étaient pas admissibles au régime public, ou encore, de devoir payer, s'il y a lieu, à Revenu Québec, un montant équivalent à la prime du régime public d'assurance médicaments pour tous les mois complets où ils n'étaient pas couverts par aucun régime.

Pour plus d'information à ce sujet, ou pour vous désinscrire, consultez le site Internet de la Régie au www.ramq.gouv.qc.ca. ♦

Inauguration d'un nouveau complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires à Saint-Hyacinthe



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Corbeil, a inauguré, le 4 juin dernier à Saint-Hyacinthe, le nouveau Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec (CDEVQ), en présence du recteur de l'Université de Montréal, D' Guy Breton.

La mission de ce nouveau complexe est de contribuer à la vitalité et à la santé du cheptel québécois. Les travaux qui y seront réalisés permettront d'optimiser les interventions en matière d'épidémiosurveillance et de prévention des maladies d'origine animale. Ce complexe jouera donc un rôle déterminant, tant pour la santé des troupeaux que pour la santé humaine.

Ce projet est un investissement majeur, par lequel le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) concrétise son appui au secteur de la production animale du Québec et à la protection de la santé des animaux. Il témoigne également de la volonté du gouvernement de maintenir la réputation du Québec quant à la qualité de son cheptel et la santé de ses troupeaux.

Au total, plus de 80 employés rattachés au MAPAQ et à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal travailleront dans ce complexe et uniront leurs efforts pour appuyer le travail des médecins vétérinaires et les activités des producteurs agricoles du Québec, en leur offrant notamment un service de diagnostic complet en bactériologie, sérologie, virologie, biologie moléculaire et parasitologie des abeilles. Un service de nécropsie sera également dispensé par une vingtaine d'employés qui partageront leur expertise dans le diagnostic des pathologies affectant les mammifères, les volailles, les animaux de

la faune, les poissons et les animaux de laboratoire. Enfin, l'équipe du Complexe mettra en œuvre des programmes de surveillance permettant de suivre, dans le cheptel québécois, l'évolution des maladies qui peuvent avoir une incidence directe sur la santé animale, humaine et économique. Les experts de la santé animale combineront ainsi leur savoir-faire, consolideront les activités diagnostiques au Québec et assureront la formation de spécialistes en pathologie animale.

La décision de mettre en place cette infrastructure scientifique au Québec a été prise en 2006 et les travaux de construction ont débuté en 2009. Ce projet majeur a donc nécessité plus de six ans de travail et un investissement total de 51,6 millions de dollars. Le nouveau bâtiment situé au 3220 rue Sicotte à Saint-Hyacinthe est doté des aménagements et équipements à la fine pointe de la technologie pour la formation des étudiants en médecine vétérinaire et des résidents en pathologie animale. L'édifice est conçu pour respecter toutes les exigences de la norme de biosécurité, notamment en ce qui concerne le système de contrôle d'accès au bâtiment et l'isolement de zones contaminées.

En surveillant la santé animale, l'équipe travaillant dans le complexe pourra déceler plus tôt les risques pour la santé humaine, en lien, notamment avec des facteurs environnementaux. Cette infrastructure moderne permettra donc au Québec de renforcer sa capacité de surveillance et son pouvoir de réaction afin d'éviter la propagation de nouvelles maladies. De plus, le Québec possèdera maintenant les outils lui permettant de relever les défis associés au développement de nouvelles technologies et au dépistage des maladies et de répondre aux besoins liés à l'émergence de nouvelles maladies. ◆

Bien-être animal : plusieurs pas de plus dans la bonne direction!

De nombreux événements ont fait du mois de juin un mois fort salubre pour la cause du bien-être animal. En voici un aperçu :

Adoption de la loi n° 51 – Modification de la Loi sur la protection sanitaire des animaux

Adoptée le vendredi 15 juin dernier, la loi n° 51 augmente de façon substantielle le montant des amendes à l'endroit de tout propriétaire ou de tout gardien ayant porté atteinte à la sécurité ou au bien-être des animaux. À titre d'exemple, l'amende maximale imposée à un propriétaire ou un gardien d'un animal qui en compromet la sécurité ou le bien-être par des abus ou des mauvais traitements est passée de 600 \$ à 25 000 \$ pour une première infraction et pourra atteindre 75 000 \$ en cas de récidive. De plus, elle confère au gouvernement plusieurs pouvoirs qui ont trait notamment aux mesures suivantes :

- Exiger un permis aux propriétaires ou gardiens de 15 chats ou chiens et plus et aux exploitants d'un lieu où sont recueillis des chats et des chiens, tels les refuges, les fourrières et les lieux tenus par des personnes ou des organismes voués à la protection;
- Établir les normes relatives à l'euthanasie d'un chat ou d'un chien ou pour régir ou interdire certaines méthodes;
- Déterminer les mesures de prévention, notamment la stérilisation;
- Déterminer les compétences ou les qualifications requises d'un titulaire de permis ou de son personnel;
- Déterminer le nombre maximal de chats ou de chiens qui peuvent être gardés dans un lieu ou par une même personne physique;
- Déterminer les rapports qu'un propriétaire de chats ou de chiens doit faire au ministre;
- Déterminer les conditions auxquelles est assujéti l'exercice, par un propriétaire ou un gardien d'un chat ou d'un chien, d'une activité impliquant l'animal, pour restreindre cette activité ou pour l'interdire à des catégories de personnes.

Saisie de chiens en Montérégie

Le 15 juin dernier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à la saisie d'une soixantaine de chiens dans la région de la Montérégie, en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (LRQ, chap. P-42).

Cette intervention a été rendue nécessaire à la suite d'une visite des inspecteurs d'ANIMA-Québec, mandataire du MAPAQ, en collaboration avec la Société protectrice des animaux de Drummond et la Humane Society International Canada. À leur arrivée, les inspecteurs ont constaté que les chiens n'étaient pas gardés dans un lieu convenable et salubre. Les animaux ont été évacués vers un nouveau lieu de garde où ils ont été examinés par un médecin vétérinaire et ont reçu les soins appropriés.

Événement ANIMA-Québec : 60 000 \$ pour la cause du bien-être animal

La 10^e édition de l'activité-bénéfice au profit d'ANIMA-Québec s'est tenue au Club de golf de Saint-Hyacinthe, le mercredi 13 juin dernier. Plus de 225 personnes étaient présentes à l'événement, qui combinait pour la première fois un tournoi de golf et un atelier culinaire. Au total, cette activité aura permis d'amasser un montant de 60 002 \$.



Sur la photo, en commençant par la gauche : M^{me} Christine Houle - Royal Canin, M^{me} Diane Bourassa - Vétoquinol, D^r Stephen Murray - Merck Santé Animale, D^{re} Caroline de Jaham - ANIMA-Québec, M. Christian St-Hilaire - Hill's, M. Denis Huard - CDMV, M^{me} Anne-Solène Roy - Pfizer, M. Bruce Ferguson - IDexx et M^{me} Lise Roussel - Nestlé Purina.

Entrée en vigueur du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens

Le 14 juin dernier, entré en vigueur le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens. Ce règlement édicte des normes en ce qui a trait à la garde des chats et des chiens. Il s'applique à tout propriétaire ou tout gardien d'au moins cinq chats ou cinq chiens de six mois et plus ainsi que tout propriétaire ou tout gardien d'au moins un chat ou un chien gardé : dans un lieu où s'exerce une activité commerciale (ex. : lieu d'élevage, animalerie, pension, salon de toilettage, école de dressage), dans un lieu tenu par un établissement qui recueille des animaux (ex. : refuge, fourrière, société protectrice des animaux ou société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) ou dans une chatterie ou un chenil de laboratoire ou d'école.

Le Règlement prévoit notamment :

Pour les propriétaires ou gardiens d'au moins 5 chats ou 5 chiens de 6 mois et plus, les lieux où s'exerce une activité commerciale et les fourrières, les refuges et les organismes voués à la protection des animaux :

HABITAT

- Normes précisant les caractéristiques des bâtiments, de l'aire de repos, des cages et des enclos, du parc d'exercice et de l'équipement.
- Normes sur la propreté et la sécurité des lieux.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Prévention des maladies, protocole d'exercice, obligations particulières relatives aux femelles gestantes et qui allaitent.

REGISTRE

- Tenue d'un registre contenant principalement la description de chaque animal, la date de sa naissance ou celle de son arrivée ainsi que sa provenance et, le cas échéant, la date de sa mort ou de son départ définitif vers un nouveau propriétaire ou un nouveau gardien.

Enfin, des normes relatives aux locaux de quarantaine et d'isolement sont édictées pour les établissements qui recueillent des chats ou des chiens pour les transférer vers un nouveau lieu de garde, les euthanasier ou les faire euthanasier, y compris les fourrières, les refuges et les organismes voués à la protection des animaux.

Pour tous les propriétaires et gardiens d'au moins un chat ou un chien :

EAU ET NOURRITURE

- Eau et nourriture : saines, fraîches et exemptes de contaminants.
- Neige et glace : elles ne constituent pas une source d'eau potable.

HABITAT

- Un chien hébergé principalement à l'extérieur doit disposer d'un abri et d'une aire de repos.
- Contention des animaux : les dispositifs d'attache ne doivent pas nuire au bien-être et à la sécurité des animaux.

EUTHANASIE

- Elle ne doit pas être cruelle; elle doit occasionner un minimum d'anxiété et de douleur et produire une perte de conscience rapide et irréversible, suivie d'une mort prompte.

Campagne contre l'abandon des animaux à Montréal



En juin dernier, la Ville de Montréal a lancé sa plus importante campagne de sensibilisation depuis 10 ans afin d'enrayer le phénomène des abandons d'animaux domestiques.

Sous forme d'affichages et de publicités, la campagne s'étalera jusqu'en novembre. La Ville demande aux citoyens de ne pas abandonner les animaux, de les enregistrer auprès de leur arrondissement et de les faire stériliser afin de réduire la population de chats errants. À ce propos, la Ville organisera des séances de stérilisation ciblée, en collaboration avec des établissements vétérinaires, dans certains quartiers où elle juge que la population est susceptible d'avoir moins de ressources pour s'offrir ce genre de services. C'est d'ailleurs le cas du quartier Côte-des-Neiges, où des séances sont déjà prévues à l'automne.

La Ville encourage également la population à adopter des animaux dans les refuges. L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a d'ailleurs interdit l'ouverture de nouveaux commerces de vente d'animaux domestiques depuis novembre dernier, afin de responsabiliser les citoyens et favoriser l'achat d'animaux dans les refuges.

Pour plus d'information sur le sujet, visitez le www.ville.montreal.qc.ca/animaux.

Rappel important concernant la certification d'animaux de compagnie en Union Européenne

Depuis le 29 février 2012, l'Union Européenne exige un nouveau certificat pour l'exportation d'un chat/chien/furet vers leurs pays membres.

Plusieurs propriétaires se présentent pour l'endossement d'un certificat à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) avec de la documentation inappropriée (certificat désuet, certificat international au lieu du certificat de l'Union Européenne, vaccin de la rage qui précède la mise en place de la micropuce, etc.). Nous sollicitons donc votre appui afin d'aider vos clients à obtenir le meilleur service possible en évitant des délais inutiles.

- Avez-vous en main le dernier certificat valide? (Il comporte maintenant 4 à 6 pages et la date de modification inscrite en bas à gauche est 2012)
- Avez-vous le certificat dans la langue officielle du pays d'introduction en Union Européenne? (Si la destination finale est l'Italie mais que l'animal fait escale en Espagne, le certificat en langue espagnole est requis)

- Connaissez-vous les modifications concernant l'exigence de micropuce et le délai d'attente de 21 jours suivant une primo-vaccination?
- Savez-vous que toute vaccination faite avant la mise en place de la puce est considérée invalide par l'Union Européenne et qu'il faudra revacciner lors de l'implantation de la micropuce et attendre le délai prescrit de 21 jours?
- Avez-vous obtenu un document d'explications sur la façon de compléter adéquatement le certificat d'exportation?

Si vous avez répondu **non** à au moins une de ces questions, vous êtes invité à consulter le site web de l'ACIA à l'adresse www.inspection.gc.ca ou à communiquer avec le bureau de district ou poste signature le plus près de chez vous afin d'obtenir l'information nécessaire. ♦

Une étudiante de la Faculté remporte le concours « Étudiants-chercheurs étoiles »



M^{me} Aurore Dodelet-Devillers

Depuis avril 2012, chaque Fonds de recherche du Québec remet un prix de 1 000 \$ chaque mois à un étudiant-chercheur par le biais du concours « Étudiants-chercheurs étoiles ». En plus de faire la promotion des carrières en recherche, ce concours vise à reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants de niveau collégial et universitaire, les stagiaires postdoctoraux et les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds (nature et technologie, santé et société et culture).

conours du Fonds Santé du mois de juillet 2012. L'autre lauréat est le D^r Jorge Ivan Alvarez, stagiaire postdoctoral en microbiologie et immunologie à l'Université de Montréal, Centre de recherche du CHUM.

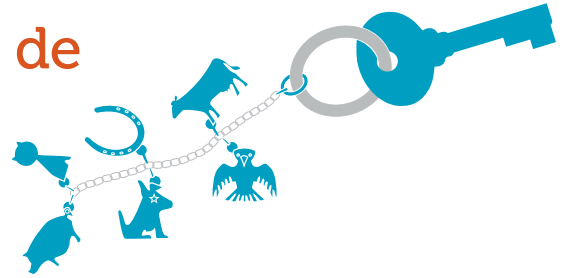
L'étude de M^{me} Dodelet-Devillers et du D^r Alvarez ouvre la voie à la conception d'approches thérapeutiques pour empêcher la migration des cellules immunitaires dans le cerveau. De plus, elle démontre que cette voie de signalisation par les protéines Hedhehog est importante pour la régulation de la réaction immunologique non seulement dans le cerveau, mais possiblement dans d'autres organes. L'impact de ces recherches est indéniable pour traiter la sclérose en plaques, et potentiellement aussi pour soigner d'autres maladies d'origine auto-immunitaire et inflammatoire.

Pour plus d'information sur le concours « Étudiants-chercheurs étoiles », visitez le www.frq.gouv.qc.ca. ♦

C'est avec fierté que nous avons appris la nomination de M^{me} Aurore Dodelet-Devillers, étudiante au doctorat en médecine vétérinaire à l'Université de Montréal, à titre de co-lauréate du

Le 12 octobre, la Faculté attend de « La Grande visite »!

Par M. Mathieu Dobchies, conseiller en communication,
Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal



Pour une sixième fois, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) prépare *La Grande visite*. Si les promotions 1972 (40 ans), 1982 (30 ans), 1987 (25 ans) et 1997 (15 ans) sont à l'honneur cette année, l'ensemble des médecins vétérinaires du Québec et des diplômés aux cycles supérieurs sont invités à cette grande fête!

La journée promet d'être bien remplie avec une visite guidée qui lèvera le voile sur les nouveautés à la Faculté, notamment le Complexe de diagnostic et d'épidémiologie. Un cocktail en compagnie des professeurs et un souper sont également prévus en soirée.

Au programme, le vendredi 12 octobre 2012 :

- 12 h 30 Accueil
- 13 h Présentations et visite
- 17 h 30 Cocktail
- 19 h Souper et animation

Occasion rêvée de retrouver collègues et amis, *La Grande visite* est l'incontournable de la rentrée. Il n'en coûte que 80,00 \$ par personne et les conjoint(e)s sont également invité(e)s.



Des participants visitent la Faculté de médecine vétérinaire à l'occasion de *La Grande Visite*.

Veuillez confirmer rapidement votre présence en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la Faculté (www.medvet.umontreal.ca). Pour obtenir plus d'information, communiquez avec M^{me} Sophie Daudelin au 450 773-8521 (ou 514 343-6111), poste 8556. ♦

Ce qui vous attend du 8 au 10 novembre au congrès de l'Ordre...



Médecins vétérinaires

- 176 heures de formation continue données par plus de 68 conférenciers locaux et internationaux
- Plusieurs ateliers pratiques dans les secteurs des animaux de compagnie et des bovins

TSA

- Programme complet de 2 jours destiné aux TSA, incluant conférences et ateliers pratiques
 - Accès aux conférences et à la plupart des ateliers du programme des médecins vétérinaires

... ET PLUS ENCORE!

- Banquet-spectacle inoubliable
- 80 stands à visiter au Salon des exposants

Inscription et information : www.omvq.qc.ca

D^{re} Sylvie Surprenant : une championne olympique au parcours exceptionnel

Par M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire, avec la collaboration spéciale du D^r André Vrins, m.v., retraité

La D^{re} Sylvie Surprenant est médecin vétérinaire de l'équipe olympique canadienne des chevaux sauteurs. À ce titre, elle a participé aux Jeux olympiques de Beijing en 2008 et est présentement à Londres pour les Jeux olympiques 2012.

Passionnée de chevaux depuis sa tendre enfance, la D^{re} Surprenant a suivi son premier cours d'équitation à l'âge de 5 ans. Par la suite, elle a participé à un nombre impressionnant de compétitions au niveau provincial. Elle a fait ses premières armes tour à tour comme palefrenière, groom et professeure d'équitation, ce qui lui aura permis de défrayer le coût de ses cours d'équitation et de sa participation aux différentes compétitions.

CHOIX DE LA PROFESSION

Alors que son père souhaitait qu'elle devienne ingénieure et que sa grand-mère préférerait qu'elle choisisse une « vraie profession de fille » comme hôtesse de l'air, elle a néanmoins opté sans hésitation pour la médecine vétérinaire. C'est donc par passion et par amour des animaux qu'elle a choisi sa profession, convaincue depuis toujours qu'elle serait médecin vétérinaire. Haute comme trois pommes, elle était déjà déterminée à pratiquer la médecine équine et prête à surmonter les difficultés pour réaliser son rêve. Certains diront même que c'était inscrit dans son code génétique, car son arrière-grand-père était médecin vétérinaire, diplômé de l'école d'Oka au début du 20^e siècle.

FORMATION

Diplômée de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 1979, la D^{re} Surprenant a poursuivi ses études en complétant un internat en chirurgie et médecine équine en 1980 à l'Université de Pennsylvanie, une des facultés les plus réputées au monde en médecine équine. Elle a ensuite été reconnue par la Fédération équestre internationale en 1997.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Depuis 1980, la D^{re} Surprenant exerce la pratique équine « en solo » depuis la Rive-Sud de Montréal et couvre un très vaste territoire.



D^{re} Sylvie Surprenant, m.v. accompagnée de M. Éric Lamaze, champion olympique en saut d'obstacles à Beijing en 2008.

Elle a aussi exercé les fonctions de clinicienne associée à la clinique ambulatoire équine de la Faculté de médecine vétérinaire de 1983 à 2000. Durant toute la période des stages de dernière année du D.M.V., elle participait ainsi assidûment à l'initiation et à la formation clinique de tous les étudiants du programme de 1^{er} cycle.

La D^{re} Surprenant est grandement estimée dans le milieu équin, tant par la clientèle que par les entraîneurs et les médecins vétérinaires équins. Cela n'a rien de *surprenant*, puisqu'elle possède d'excellentes connaissances et un savoir-faire brillant et qu'elle démontre des aptitudes exceptionnelles, maîtrisant l'art de jongler avec le triangle relationnel : propriétaire-patient-médecin vétérinaire.

Sa carrière démontre qu'elle a gagné la confiance des propriétaires de chevaux les plus sélects. Cette confiance, elle l'a méritée jour après jour, progressivement et continuellement. Elle s'est toujours fait un point d'honneur de donner l'heure juste au propriétaire, soit de donner l'information juste, au moment juste, sur un ton juste et au juste prix.

La D^{re} Surprenant fait également preuve d'une très grande rigueur et d'un professionnalisme exemplaire. Son dévouement et son humilité sont parfois désarmants. Ainsi, durant les compétitions internationales, elle traite des chevaux champions, dont certains ont une valeur inestimable, puis elle se retrouve le lendemain dans la prairie à soigner avec

autant de rigueur et de dévouement un poney obèse et fourbu qu'elle examine dans la boue.

Digne, honorable et respectée de tous, la D^{re} Surprenant accorde une grande importance à la qualité des soins et favorise toujours le bien-être du cheval dans sa pratique.

LA FÉMINISATION DE LA PROFESSION

La D^{re} Surprenant est la première femme vétérinaire à exercer en pratique équine aussi longtemps et « en solo » au Québec. Elle a dû se forger une place dans un monde d'hommes, à une époque où, s'il n'était pas servi par un médecin vétérinaire masculin, le client de ce secteur préférerait ne pas être servi du tout. Mentionnons toutefois que la proportion de femmes dans ce secteur n'a fait que croître au cours des trois dernières décennies.

Admise à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 1975, la D^{re} Surprenant a vécu et marqué la féminisation de la pratique équine québécoise. Dès son entrevue d'admission à la Faculté, elle a su qu'elle devrait faire sa place en tant que femme. En effet, un des interviewers lui avait alors demandé si elle croyait vraiment qu'un propriétaire de chevaux « dispendieux » demanderait à une femme de les soigner. Trente ans plus tard, elle se réjouit d'avoir répondu affirmativement et avec confiance à cette question, car les chevaux de niveau olympique qu'elle traite valent facilement plus d'un million de dollars chacun.

La D^{re} Surprenant est la première femme vétérinaire à exercer en pratique équine aussi longtemps et « en solo » au Québec.

Cependant, la D^{re} Surprenant avoue que son parcours n'a pas toujours été facile. Au cours de ses études en médecine vétérinaire, elle a assisté le D^r Claude Thibault à la piste de course de Blue Bonnets. À l'époque, ce milieu était un environnement complexe, opéré et surtout encadré par et pour des « hommes à chevaux ». Toutefois, elle était prête à tout pour acquérir de l'expérience.

« J'étais prête à endurer les propos discriminatoires et les blagues de mauvais goût », dit-elle. Par contre, elle savait dès lors que le monde des chevaux de course n'était pas le sien.

Par ailleurs, lors de son internat à l'Université de Pennsylvanie, elle a eu la chance de côtoyer quelques femmes cliniciennes qui ont joué un rôle de modèle pour elle. Cela lui fut bien utile pour aborder la pratique vétérinaire de chevaux de selle et se faire accepter dans ce monde où les décisions étaient prises au masculin. De plus, étant donné qu'elle était déjà connue par plusieurs entraîneurs avec qui elle avait participé à différentes compétitions, elle a su tisser progressivement des liens de confiance et se créer une réputation étoffée. Comme l'indique l'adage populaire, *c'est en forgeant qu'on devient forgeron*, c'est à force de détermination et de patience que la D^{re} Surprenant s'est taillée une place et une excellente réputation dans le milieu vétérinaire équin, et ce, malgré les obstacles initiaux. Ainsi, progressivement, elle a remonté la barre pour surmonter progressivement de plus hauts obstacles.

Vingt ans plus tard, elle intégrait le réseau olympique. La venue d'une femme vétérinaire francophone et native du Québec dans l'équipe olympique canadienne des chevaux sauteurs bouscula les façons de faire. Toutefois, la D^{re} Surprenant est restée bien en selle et a été une pionnière, ouvrant la voie aux générations montantes. Encore une fois, elle a démontré qu'elle était déterminée et s'est introduite dans le milieu équin international, tout comme un cheval s'entraîne au dressage, en gagnant l'estime des juges un à un.

PLAN DE CARRIÈRE

La D^{re} Surprenant n'a jamais rêvé aux podiums, précisant humblement : « Je n'aurais jamais rêvé aussi grand ! ». Elle n'avait pas de plan de carrière défini et sa seule ambition était de servir et de satisfaire ses clients quotidiennement, tout en offrant à ses patients, les chevaux, les meilleurs soins possibles. Sa réussite n'est toutefois pas le fruit du hasard; elle s'est forgée une solide réputation, jour après jour, un client à la fois.

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Selon la D^{re} Surprenant, les facteurs clés de son succès sont la persévérance, le courage, la formation continue, l'esprit critique et la confiance en ses habiletés. Elle a une grande capacité à travailler fort et une excellente santé. Elle aime les défis et sait bien gérer les situations de stress.

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ENCOURAGEMENT

Devant sa réussite, la D^{re} Surprenant remet le crédit à son père qui est décédé depuis maintenant dix ans et qui n'aura malheureusement pas pu partager ses grands succès. « Je crois que c'est grâce à lui si je me suis lancée dans une pratique où très peu de femmes jusqu'alors s'étaient aventurées ou persistaient. Ne pas réussir n'était pas une option pour mon père. Il m'a donné la conviction que tout était possible et que même si la vie était pleine d'embûches, si on travaillait fort et on était persévérant, tout pouvait arriver. Ma passion des chevaux vient également de lui. Mon père nous amenait voir les chevaux au centre d'équitation près de chez nous après la messe du dimanche, et ce, au grand désespoir de mes frères », précise-t-elle.

Elle rend aussi hommage à tous les professeurs et collègues qui l'ont aidée dans son parcours professionnel et l'ont motivée à réaliser ses rêves. Enfin, elle remercie également tous les gens qui lui ont dit qu'elle ne pourrait jamais réussir dans ce domaine, car sans le savoir, ces derniers ont été une source de motivation pour elle.

L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

La D^{re} Sylvie Surprenant a toujours été fortement engagée professionnellement. Tel que mentionné précédemment, elle a encadré des étudiants en stage de la Faculté de médecine vétérinaire pendant plus de dix ans. Elle a également été présidente de l'Association des Vétérinaires Équins du Québec (AVEQ) pendant douze ans, soit de 1999 à 2011. Ses priorités étaient alors l'éducation continue, l'éthique professionnelle et les honoraires. À cet égard, elle insiste sur le côté vocationnel



de la profession, en précisant que les médecins vétérinaires doivent exiger le prix juste pour les services professionnels rendus. Elle note que si elle pouvait s'équiper pour 20 000 \$ au début de sa pratique, il en coûte aujourd'hui plus de 150 000 \$ pour équiper un camion. L'évolution des technologies de même que l'actualisation des méthodes diagnostiques et thérapeutiques transforment la pratique et rehausse les exigences.

LES PROCHAINS DÉFIS

Depuis les Jeux olympiques de Beijing, la D^{re} Surprenant a participé aux championnats mondiaux au Kentucky, aux championnats panaméricains à Guadalajara et à plusieurs coupes des nations. Présentement, elle est à Londres pour les Jeux olympiques 2012.

Le parcours professionnel de la D^{re} Surprenant est remarquable et témoigne avec éloquence du professionnalisme de cette femme d'exception. Toute la profession vétérinaire se

réjouit de voir la D^{re} Surprenant représenter le Québec et la profession vétérinaire équine aux Jeux olympiques et soutenir l'équipe canadienne d'une si brillante façon, lui permettant de figurer sur les plus prestigieux podiums. ♦

La D^{re} Sylvie Surprenant a présenté son expérience au brunch annuel de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois qui s'est tenu le dimanche 6 mai 2012. C'est suite à cette présentation que le portrait de membre ci-dessus a été dressé.

LES JEUX OLYMPIQUES : UNE EXPÉRIENCE INOUBLIABLE

Lors des Jeux olympiques de Beijing, l'équipe canadienne des sauteurs a gagné une médaille d'argent et l'un des cavaliers, M. Éric Lamaze, a gagné la médaille d'or. Pour la D^{re} Surprenant, cette formidable aventure qu'elle nous relate en détail a débuté par un coup de téléphone du chef d'équipe M. Torchy Millar, le 6 mai 2008, alors qu'elle ne s'y attendait pas du tout. La décision de retenir les services de la D^{re} Surprenant s'était prise lors d'une compétition préparatoire en Europe. Cette dernière était connue des cavaliers, car elle avait travaillé avec la plupart d'entre eux sur les terrains de compétition au Québec. Elle était reconnue et grandement appréciée de tous et nul doute que ses nombreuses années d'expérience sur les terrains de compétition l'avaient préparée à ce grand défi.

Dès lors, elle devait préparer l'équipe pour les Jeux olympiques. Il lui fallait notamment compléter les formulaires et les démarches relatives à l'exportation des chevaux, s'assurer que tous les chevaux avaient reçu les vaccins recommandés pour la Chine, dont celui de l'encéphalite japonaise, et préparer le coffre de médicaments et l'équipement nécessaire pour traiter toute situation d'urgence ou de maladie durant le transport aérien des chevaux et leur séjour en sol chinois d'une durée de 21 jours.

Le 3 août 2008, la D^{re} Surprenant prenait l'avion à Dorval afin de rejoindre les chevaux qui étaient à New York depuis la veille, ces derniers ayant voyagé de Toronto à New York en camion en compagnie des grooms. Une fois arrivée à New York, la D^{re} Surprenant a examiné les chevaux et s'est assurée qu'ils étaient dans un état satisfaisant pour faire le long voyage d'une durée de 20 heures vers la Chine. Dans certains cas, elle devait administrer des fluides intraveineux avant le départ pour hydrater les chevaux qui ne boivent pas adéquatement durant les transports. À minuit, les chevaux et l'équipement étaient chargés dans des camions, puis dans un cargo 747 de la compagnie aérienne chinoise Cathay Pacific. Il n'y avait que 5 passagers à bord de ce cargo pour accompagner les cinq chevaux et l'équipage. Pendant le vol, la D^{re} Surprenant examinait régulièrement les chevaux et tout s'est très bien déroulé. Dès l'atterrissage, l'équipe a pu apprécier l'efficacité des Chinois, car le débarquement des chevaux et de l'équipement, l'inspection, les douanes et le chargement des chevaux dans les camions se sont faits en moins de trente minutes. De plus, l'équipe a été escortée par la police jusqu'au site situé à Sha Tin, à environ 50 km de l'aéroport. Les écuries du site étaient neuves et climatisées à 23 degrés. Les chevaux devaient y rester en quarantaine pendant une semaine et leur condition physique était observée de près afin de détecter toute maladie infectieuse le plus tôt possible.

Une fois arrivés à Honk Kong, lieu où se déroulaient les compétitions équestres, les chevaux ont récupéré rapidement,

contrairement aux humains qui ont dû composer avec les inforts d'un décalage horaire pendant une semaine. Sur les lieux de compétition, il y avait une clinique vétérinaire temporairement équipée pour les chirurgies d'urgence et l'imagerie, ainsi qu'une forge avec deux forgerons en devoir en tout temps pour les équipes n'étant pas accompagnées de leur maréchal-ferrant.

Tous les chevaux ont passé l'inspection de la FEI, visant à s'assurer qu'ils étaient exempts de boiterie et aptes à faire la compétition. Pendant les journées de compétition, la D^{re} Surprenant examinait les chevaux, assistait aux entraînements et conseillait les entraîneurs ainsi que les grooms. La première compétition s'effectuait par équipe et comprenait trois rondes. Après les deux premières rondes, alors que l'équipe canadienne était en quatrième position, un des chevaux s'est blessé et est sorti boiteux de son deuxième parcours. Dès le premier examen, la D^{re} Surprenant suspectait une blessure grave. Toutefois, le cheval ne présentait aucun signe clinique évident permettant de poser un diagnostic précis. Aucun médicament pour soulager la douleur n'étant autorisé et aucun anesthésiant ne pouvant être utilisé pour localiser la blessure, la D^{re} Surprenant a administré tous les traitements possibles au cours de la journée suivante. Toutefois, malgré les efforts déployés, la condition du cheval n'a pu être améliorée. Considérant l'intensité de la boiterie et la possibilité que ce soit une blessure des tissus mous, la D^{re} Surprenant a conseillé de retirer le cheval de la compétition. Cette décision fut la plus difficile de sa carrière à ce jour, car elle affectait toute l'équipe canadienne et compromettrait les chances de médaille. Elle a toujours dit les choses telles qu'elle les voyait aux clients sans les épargner, mais dans le cas présent, elle devait conserver l'espoir olympien le plus longtemps possible et ultimement, la décision finale revenait au cavalier.

Une fois le cheval retiré de la compétition, la D^{re} Surprenant a poursuivi son investigation pour découvrir qu'il s'agissait d'une déchirure sur le tendon fléchisseur superficiel dans le canal carpien. Le cheval a été en convalescence pendant plus de six mois et malgré tout le repos et toutes les nouvelles thérapies, il n'a jamais pu retrouver sa forme.

Malgré ce retrait et grâce à un travail d'équipe soutenu, l'équipe canadienne a réussi à décrocher la médaille d'argent, soit la première médaille d'équipe depuis 1968. L'équipe a ensuite poursuivi ses efforts afin de se qualifier pour la compétition individuelle. L'un des cavaliers a alors réussi un parcours de 3 rondes sans faute malgré toute la pression des Jeux, ce qui représente un accomplissement exceptionnel. Ainsi, après un barrage excitant, l'équipe canadienne a remporté la médaille d'or. Ces moments de victoire ont été des plus exaltants et la D^{re} Surprenant se considère privilégiée d'avoir fait partie de cette grande aventure olympique qui marquera l'histoire des sports au Canada.

(VACCIN INTRANASAL TRIVALENT)

LE NOUVEAU **INFORCE^{MC} 3**. PROTECTION CONTRE LE COMPLEXE RESPIRATOIRE BOVIN: LÀ ET OÙ ÇA COMPTE.



La protection contre le VRSB (virus respiratoire syncytial bovin) n'a jamais été aussi bonne. Ce nouveau vaccin intranasal trivalent prévient non seulement la maladie causée par le VRSB, mais il réduit notablement la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et élimine presque complètement l'excrétion du virus parainfluenza de type 3 (PI₃). Il est également assez sûr pour être administré chez les bovins de toutes catégories, peu importe leur âge.

INFORCE, veillez à *en faire* votre protection.

 Santé animale

Études d'efficacité et d'innocuité en dossier.
INFORCE^{MC} 3 est une marque de commerce
de Pfizer Products Inc., Pfizer Canada Inc., licencié.
INF JADP01 0811 F INFO-014



www.plp-bovins.ca

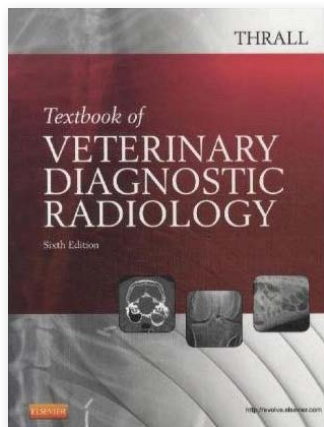
INFORCE^{MC} 3

RENFORCER L'IMMUNITÉ

Nouvelles parutions

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres, à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone, en composant le 450 464-3166.

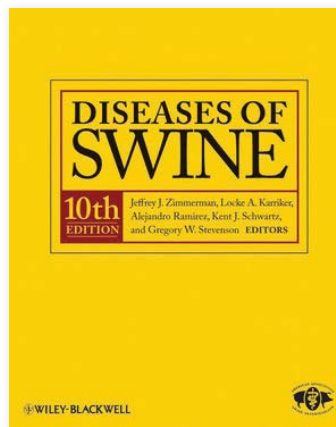


Textbook of Veterinary Diagnostic Radiology
6e édition, 2012

Auteur : Thrall

Le livre ***Textbook of Veterinary Diagnostic Radiology***, 6^e édition, couvre les principes en matière de technique et d'interprétation radiographiques chez le chien, le chat et le cheval, vous aidant ainsi à perfectionner vos capacités diagnostiques. Des images radiographiques de grande qualité accompagnent le texte, qui décrit clairement les aspects liés à la radiologie, à l'échographie, à l'imagerie par résonance magnétique et à la tomodensitométrie diagnostiques. On y aborde également le positionnement du patient, la technique radiographique, les mesures de sécurité, l'anatomie normale et anormale, les vues radiographiques, l'interprétation et les autres modalités d'imagerie. Cette nouvelle édition comporte un chapitre sur l'imagerie par résonance magnétique de la colonne vertébrale et une mise à jour sur l'imagerie numérique.

Prix spécial LMS : 133,95 \$ + TPS.



Diseases of Swine
10e édition, 2012

Auteur : Zimmerman

Le livre ***Diseases of Swine*** a été publié pour la première fois en 1958. Cette dixième édition est une version entièrement révisée et mise à jour de cette référence classique, maintenant publiée en association avec l'*American Association of Swine Veterinarians*. Le volume fournit de nouveaux renseignements dans un format entièrement revu afin de permettre un accès plus intuitif à l'information. Avec ses chapitres rédigés par plus de 150 experts parmi les plus reconnus dans le domaine, l'ouvrage demeure une source complète de renseignements de premier plan en matière de production porcine, de santé et de conduite d'élevage pour les spécialistes de la santé porcine, peu importe leur discipline et leur degré d'expertise, qu'il s'agisse de médecins vétérinaires, de chercheurs ou d'étudiants.

Prix spécial LMS : 225,00 \$ + TPS.



Neurologie du chien et du chat (dvd inclus)
1re édition, 2012

Auteur : Laurent FUHRER

Les cas de neurologie peuvent parfois laisser le praticien perplexe devant la complexité des tableaux cliniques. Ce recueil de cas cliniques de neurologie, rédigé par des auteurs renommés, offre un panorama varié et très représentatif des motifs de consultation rencontrés. Pour chaque cas, les auteurs détaillent le signalement, l'anamnèse, le motif de consultation, l'examen clinique, le diagnostic différentiel, les examens complémentaires, les traitements entrepris et le pronostic. Chaque cas s'ouvre ensuite sur une discussion. Ces cas sont richement illustrés et bénéficient surtout du support vidéo qui, mieux qu'un discours, démontre parfaitement les symptômes évoqués. La vidéo est particulièrement intéressante dans le domaine de la neurologie. Quelques rappels d'anatomie et de physiologie sont donnés en début d'ouvrage pour faciliter la compréhension de certains syndromes. Cet ouvrage résolument pratique trouvera sa place auprès des médecins vétérinaires étudiants ou praticiens.

Prix spécial LMS : 125,50 \$ + TPS.

Merci à nos partenaires

PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page
Merck	Zuprevo	2
La Personnelle	Demandez une soumission	5
Bayer	K9 Advantix	12
Novartis	Fortekor	17
Pfizer	Complexe respiratoire bovin	24
Pfizer	Draxxin	25
Vétoquinol	Clavaseptin	29

Compagnie	Descriptif	Page
Merck	PIR Bovin	39
Novartis	Atopica	45
Bayer	Advantage	49
Novartis	Deramaxx	51
Pfizer	Inforce 3	63
Novartis	Sentinel Media	71
BNC	Le meilleur ami de votre portefeuille	72

PETITES ANNONCES

En raison de sa politique de publicité, l'Ordre n'accepte pas les petites annonces faisant une référence négative aux services de garde ou d'urgence. Afin de faciliter la rédaction d'annonces concernant la recherche d'un médecin vétérinaire, nous vous suggérons plutôt de mettre l'accent sur les horaires flexibles et le respect des exigences en cette matière.

Quelques exemples à utiliser :

- « La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la Loi »;
- « La clinique propose un horaire flexible ».

L'Ordre consentira une gratuité pour toute utilisation d'une ou de plusieurs phrases traitant des services d'urgence en fonction de la présente politique. Ainsi, aucune surcharge ne sera attribuée à l'annonceur exclusivement pour toute référence ayant trait aux services de garde, aux services d'urgence ou aux horaires flexibles.

OFFRES D'EMPLOI –

ANIMAUX DE COMPAGNIE

En fonction depuis maintenant 5 ans, la Clinique vétérinaire du Littoral est une entreprise florissante située au bord du fleuve St-Laurent, au centre-ville de Rimouski. Notre équipe expérimentée, composée de 2 vétérinaires, 4 techniciennes, une réceptionniste et une animalière, a comme priorité la santé et le bien-être des petits animaux. Nous sommes à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour remplacer une de nos vétérinaires durant son retrait préventif et son congé parental prévu en août 2012. Notre clientèle est bien établie, mais ne cesse de s'accroître. Il y a donc possibilité que l'embauche devienne permanente. Le poste offert représente environ 30 heures/semaine, selon un horaire flexible, et le salaire est compétitif (négociable selon l'expérience). Si vous êtes intéressés par l'exercice d'une médecine de haute qualité, un environnement de travail stimulant, des collègues dynamiques et une ville se situant au premier rang des villes où il fait bon vivre, posez votre candidature au :

C : cvlittoral@globetrotter.net

D^e Nancy Morin, m.v.

ou Katie Vignola, tsa

Clinique vétérinaire du Littoral

342, boulevard Jessop

Rimouski QC G5L 1M8

T : 418 722-4003

Hôpital vétérinaire (ouest de Montréal) - Poste : vétérinaire environ 30 heures/semaine.

L'hôpital, accrédité AAHA, est établi depuis longtemps. Nous avons le plaisir de servir une excellente clientèle bilingue.

Les journées de travail sont stimulantes et remplies de défis pour tous. Le personnel est loyal, compétent et dynamique. Une équipe à envier !

Ouvert 7 jours, il y a un partage équitable des fins de semaine et soirées. Salaire selon expérience. Budget alloué pour éducation continue.

S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-02**.

Interne recherché(e), vous êtes disponible à temps plein, votre dynamisme et votre désir de relever de nouveaux défis vous caractérisent! L'Hôpital vétérinaire de l'Est a besoin de vous! Veuillez faire parvenir votre CV à l'attention de :

D^e Laure Cosimano, m.v.

F : 514 355-5145

C : aramisportos@yahoo.ca

L'Hôpital vétérinaire du Bois est à la recherche d'un(e) vétérinaire en pratique des animaux de compagnie, afin d'élargir son équipe de 6 vétérinaires. Un horaire innovateur et un salaire compétitif ne sont que quelques avantages parmi d'autres qui pourraient vous intéresser.

Hôpital vétérinaire du Bois

270, boulevard du Royaume E.

Chicoutimi QC G7H 0B9

T : 418 696-1700

C : veterinaires3@hotmail.com

Médecin vétérinaire recherché dans le domaine des petits animaux pour médecine et chirurgie, à Drummondville.

Hôpital vétérinaire établi depuis 32 ans – labo IDEXX, radio, écho, ECG, oxymètre, orthopédie, esthétique. Possibilité d'association. Contacter :

D^r Jacques Gervais, m.v.

T : 819 477-0125

C : jg1915@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Laviolette, situé à Trois-Rivières, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour un temps complet permanent. Nous offrons de très bonnes conditions d'emploi : un horaire stable, de la formation continue, le paiement des cotisations/assurances professionnelles et un très bon salaire. Nous avons une équipe jeune, dynamique et soucieuse du bien-être des animaux. L'hôpital est moderne et très bien équipé (laboratoire Idexx, radiologie numérique, échographie, chirurgie laser, site web, etc.). Notre clientèle est chaleureuse et stimulante. Visitez-nous sur hopitalvet.com !

Au plaisir de vous rencontrer!

D^r Louis-Paul Dubé, m.v.

T : 819 841-3369

C : hvlaviolette@bellnet.ca

Médecin vétérinaire recherché(e) pour partenariat éventuel. Peut débiter à temps partiel si désiré pour envisager trois jours à trois jours et demi de travail par semaine par la suite. Clinique vétérinaire située à Saint-Jérôme au nord de Montréal, bien équipée avec laboratoire sur place. Emplacement connu depuis 31 ans pour services vétérinaires. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site :

www.veterinairelaprovidence.com

Si intéressé(e), contactez :

D^e Danielle Beausejour, m.v.

T : 450 432-2228

C : daniellebeausejour@yahoo.com

Établi depuis plus de 20 ans, l'Hôpital vétérinaire Eardley (secteur Aylmer de Gatineau) exerce ses activités dans un immeuble de 2 600 p² construit pour optimiser la pratique des animaux de compagnie. Offrant un milieu de travail confortable et fonctionnel, l'équipement est moderne, tant au point de vue diagnostic (laboratoire complet & radiologie numérique), qu'interventions (chirurgie assistée de monitoring cardio-respiratoire raffiné, appareil de dentisterie récent, etc.).

Nous recherchons un(une) collègue médecin vétérinaire à temps plein pour rejoindre notre équipe où jeunesse et maturité font bon ménage, soit : 2 vétérinaires à temps plein, 1 à temps partiel, 4 tsa et 2 réceptionnistes. Notre clientèle provient d'un milieu économique relativement bien favorisé et l'ambiance de travail est professionnelle et harmonieuse dans un esprit d'entraide.

L'horaire de travail se veut flexible dans la mesure du possible pour concilier obligations familiales et professionnelles et la tâche touche à des services à rendre en consultation et en chirurgie. Entre 30 et 38 heures de travail sont possibles par semaine et les conditions salariales sont concurrentielles avec formation continue payée. Pour les candidats(tes) intéressés(es), il y a possibilité d'association à moyen terme.

Situé au cœur de l'Outaouais, Gatineau de par sa proximité d'Ottawa offre les avantages de la vie urbaine tout en permettant des évènements en moins de 15 minutes à la campagne ou dans la nature sauvage de nos nombreux lacs et notre parc national.

Pour plus d'information, ne pas hésiter à contacter :

D^e Suzanne Michaud, m.v.

T : 819 684-1188

F : 819 684-8413

C : suzanne_michaud@qc.aira.com

Plateau Mont-Royal – Dans un environnement entièrement rénové et moderne, le ou la médecin vétérinaire qui se joindra à notre équipe pratiquera une médecine de pointe à l'aide de technologies récentes pour le plus grand bien-être des animaux. Expérience en chirurgie un atout. Condition salariale concurrentielle. Formation continue et inscriptions à l'Ordre et à l'Académie payées. Poste à temps plein ou partiel. Au plaisir de vous rencontrer!

D^r Louis Jurnet, m.v.

T : 514 521-0647

C : hopitalveterinairejurnet@hotmail.com

La Clinique vétérinaire des Vallées inc., située dans l'est de Gatineau, recherche un(e) vétérinaire en pratique des animaux de compagnie avec ou sans expérience, pour un emploi permanent à temps plein ou partiel.

Notre équipe est composée de 3 vétérinaires à temps plein et d'une dizaine d'employés de soutien. Personnel stable et expérimenté.

Notre clientèle est fidèle et motivée et presque exclusivement francophone. Bilinguisme non requis.

Salaires et horaires à discuter avec un partage équitable des soirées et des samedis.

Vous pouvez communiquer avec :

D^r Daniel Dulac, m.v.
T : 819 281-1114
Ou 819 427-8010
C : daniel.sylvie@live.fr

À qui la chance? Si vous désirez travailler dans un environnement agréable avec une équipe de rêve, cet emploi est pour vous!

L'Hôpital vétérinaire Montarville est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire dans le secteur des petits animaux pour un poste à temps partiel dans le cadre d'un remplacement. L'horaire se veut flexible pour concilier obligations familiales et professionnelles.

L'Hôpital offre un service de médecine et de chirurgie de qualité à une clientèle dévouée; radiologie numérique, chirurgie au laser, dentisterie. Le/la candidat(e) sera bien supporté(e) par une équipe de 4 TSA diplômées, 3 réceptionnistes, 3 animalières et 3 vétérinaires. Nous offrons de bons avantages sociaux et une ambiance de travail plus qu'agréable.

Informez-vous!

Katherine Chartier
C : kchartier@hvmontarville.com
T : 450 653-3700
Hôpital Vétérinaire Montarville
1681, Montarville
St-Bruno-de-Montarville QC J3V 3T8

L'Hôpital vétérinaire Cuivre & Or situé à Rouyn-Noranda, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps complet en pratique des petits animaux. Les tâches sont réparties entre la chirurgie et la médecine.

La personne qui occupera ce poste aura l'opportunité de travailler avec une équipe de 3 autres médecins vétérinaires. Nous offrons un service de garde, actuellement réparti entre 8 vétérinaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La clinique, à la fine pointe de la technologie, est dotée d'un appareil de radiographie numérique, d'un échographe et d'équipements chirurgicaux avancés. L'équipe est formée de 3 vétérinaires, de 7 techniciennes en santé animale, 1 animalière et une réceptionniste.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

D^r Christian Rancourt, m.v.
T : 819 764-5959
C : cuivreteor@tlb.sympatico.ca
100, 14^e Rue
Rouyn-Noranda QC J9X 2J1

Au plaisir de vous accueillir dans notre équipe!

Nous recherchons un(e) médecin vétérinaire pour un poste avec une équipe jeune et dynamique. Nous offrons un service personnalisé avec une clientèle agréable à qui nous proposons la pratique générale, les chirurgies de routine, mais aussi les chirurgies orthopédiques (plaques et vis, tige, ligament croisé, arthroplastie, etc.). La clinique est ouverte du lundi au vendredi et possède la radiographie numérique, un laboratoire d'analyse IDEXX et un appareil d'échographie portable disponible. Nous sommes aussi ouverts aux vétérinaires désirant apporter à la clinique une nouvelle spécialité (exotiques, comportement, etc.). La qualité de vie des employés est pour nous une priorité. Nous sommes dans un secteur où les activités de plein air et la nature sont au rendez-vous. Contacter :

La Clinique vétérinaire du D^r Pierre Héroux
Mont-Laurier
T : 819 623-2428
C : cliniquevetheroux@lino.com

L'Hôpital vétérinaire Prévost, situé dans la belle région des Laurentides à 40 minutes de Montréal, recherche un médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Nous offrons des conditions avantageuses pour travailler avec une clientèle agréable et une équipe de soutien efficace. Possibilité de traiter les animaux exotiques si vous avez un intérêt pour cette médecine. L'hôpital est bien équipé, offrant la chirurgie au laser, la radiographie numérique, les analyses sanguines et l'échographie. N'hésitez pas à nous rencontrer pour une visite!

D^r Simon Lachance, m.v.
D^r Michael Palmer, m.v.
T : 450 224-4460
F : 450 224-4376
www.hopitalveterinaire.com

La Clinique vétérinaire du Témiscamingue, oeuvrant dans la pratique mixte, est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps complet pour le service des petits animaux. L'équipe est composée de 3 médecins vétérinaires, 2 TSA et 2 réceptionnistes. De plus, des projets d'expansion sont prévus dans un futur rapproché.

Venez vous joindre à une agréable équipe de travail dans une région où il fait bon vivre. Que vous soyez à la recherche d'un défi à court, moyen ou long terme, vous êtes les bienvenus! Contacter :

D^r Guy Marchand, m.v.
T : 819 728-2234
C : clin.vet.ga@cablevision.qc.ca

La Clinique vétérinaire de Luceville recherche un(e) médecin vétérinaire pour pratiquer auprès des animaux de compagnie.

Le poste serait à temps complet. Les conditions de travail et le salaire sont à discuter. La clinique œuvre dans des locaux fraîchement construits, spacieux et bien équipés (radiologie numérique, etc.).

Nous sommes situés à 15 minutes du centre-ville de Rimouski et à 3 minutes de la plage de Ste-Luce.

Au Plaisir

D^{re} Christine Côté, m.v.
Clinique vétérinaire de Luceville
221, Rang 2 Ouest
Ste-Luce QC G0K 1P0
T : 418 739-5353

L'Hôpital vétérinaire de Rawdon est présentement à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Il s'agit d'un poste à temps plein préférablement où le bilinguisme est un atout. La nouvelle bâtisse datant d'avril 2008, a été stratégiquement conçue afin de respecter nos principales valeurs, qui sont le professionnalisme, les soins et la santé des animaux, la qualité des services et le confort des employés. L'hôpital dispose d'un équipement professionnel récent, dont un appareil de radiologie numérique (DR) et un laboratoire interne permettant de faire nos principaux bilans sanguins sur place. L'équipe dynamique et dévouée est composée de vétérinaires, TSA, réceptionnistes, animalières et toiletteuses.

Situé à une soixantaine de kilomètres au nord de Montréal, au cœur de Lanaudière, Rawdon regorge d'activités et d'attractions pour tous les âges et tous les goûts. Paysages magnifiques, attraits naturels exceptionnels, espaces verts, lacs et cours d'eau abondants, cette municipalité saura vous enchanter! Contacter :

D^{re} Marjolaine Perron, m.v.
T : 450 834-5563
C : hopvetrawdon@hotmail.com

Médecin vétérinaire pour animaux exotiques (oiseaux, reptiles et petits mammifères) recherché. Vous êtes disponible à temps plein, votre dynamisme et votre désir de relever de nouveaux défis vous caractérisent! L'Hôpital vétérinaire de l'Est a besoin de vous! Veuillez faire parvenir votre CV à l'attention de :

D^{re} Laure Cosimano, m.v.
T : 514 355-8322
F : 514 355-5145
C : aramisportos@yahoo.ca

Hôpital vétérinaire Iberville-Missisquoi, St-Jean-sur-Richelieu – Recherchons présentement un médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, poste à temps partiel, pour faire équipe avec D^{re} Claudine Vigneault et D^{re} Dominick Rathwell Deault. Nombre d'heures et horaire à discuter. Jeune équipe dynamique et belle clientèle. Contacter :

M^{me} Renée Giroux
T : 450 524-0524

Médecin vétérinaire recherché dans le domaine des petits animaux pour chirurgie et médecine, à Jonquière. Clinique très chaleureuse et excellent service à la clientèle. Horaire sur 4 jours (environ 30-35 heures) 1 samedi matin sur deux. Poste disponible dès mars-avril 2012.

Vous pouvez me contacter par courriel :

audreyemond@videotron.ca
Ou au téléphone :
418 548-1114
Au plaisir de vous parler!
D^{re} Audrey Émond, m.v.

La Clinique vétérinaire Féline de Montréal recherche un(e) médecin vétérinaire pour un poste permanent, 20 à 30 heures par semaine, selon disponibilité. Doit être bilingue, minimum 2 ans d'expérience ou internat. Équipe dynamique, très bonne clientèle, services complets : médecine, chirurgie, dentisterie, labo, radio, écho pour chats. Possibilité d'association. À qui la chance?

D^{re} Martine Trudel, m.v.
T : 514 284-3178
C : lavidel@sympatico.ca

L'Hôpital vétérinaire des Bois-Francis est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie pour se joindre à une équipe dynamique de 10 vétérinaires (4 en pratique des petits animaux et 6 en pratique des grands animaux), 7 techniciennes et 1 réceptionniste. L'Hôpital se situe dans la belle région des Bois-Francis, à Victoriaville.

L'emploi offert est un poste à temps plein, permanent. L'horaire est flexible et la charge de travail est de 25-30 heures par semaine (semaine de 4 jours).

Le travail quotidien se compose de médecine et de chirurgie. L'Hôpital est moderne, bien organisé et bien équipé. Au plaisir de vous rencontrer!

Pour plus d'informations, communiquer avec :

D^{re} Marlène Bédard, m.v.
ou D^{re} Marie-Michèle Paré, m.v.
T : 819 357-8281

L'Hôpital vétérinaire de l'Est est à la recherche d'un(e) vétérinaire dynamique ayant le goût d'évoluer dans une entreprise stimulante à la fine pointe de la technologie. Le poste offert est à temps plein et immédiat. Afin de vous renseigner sur l'établissement visitez le :

www.monvet.com

Envoyer votre CV à :

D^{re} Laure Cosimano, m.v.
F : 514 355-5145
C : aramisportos@yahoo.ca

VOUS CHERCHEZ UNE QUALITÉ DE VIE? Nous cherchons un médecin vétérinaire bilingue prêt(e) à se joindre à nous, soit à temps plein ou à temps partiel. Nous offrons des soins vétérinaires aux animaux domestiques dans un milieu semi-rural des collines de la Gatineau, milieu enchanteur pour les amateurs de plein air à seulement 20 minutes du centre-ville d'Ottawa. Avec 2 locaux situés à Wakefield et Chelsea, la pratique s'accroît tout en bénéficiant d'une clientèle fidèle et d'employées expérimentées. Une pratique de médecine de haute qualité ainsi qu'une bonne communication avec les clients nous sont prioritaires. Le salaire compétitif dépendra de l'expérience du candidat/candidate; la formation continue est payée et la clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence. Vos intérêts particuliers seront intégrés et il y a possibilité de devenir partenaire. SVP, contacter :

D^r Mark Froimovitch, m.v.
ou D^{re} Penny Wootton, m.v.
T : 819 827-1665
ou 819 459-2146

L'Hôpital vétérinaire de Mont-Laurier est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire, à temps plein ou partiel, dans la pratique des animaux de compagnie. Situé dans la magnifique région des Hautes-Laurentides, notre établissement est en pleine expansion et très bien équipé. Nos horaires sont flexibles, le salaire est intéressant et les services de garde et d'urgence sont partagés en fonction du nombre de praticiens. Faites partie d'une équipe dynamique pour qui la qualité de vie est importante. Pour plus de renseignements, contacter :

D^r Gilbert Vincent, m.v.
ou D^r Nicolas Chamberland, m.v.
T : 819 623-5577

Chambly St-Hubert – Médecin vétérinaire demandé à temps plein ou partiel permanent pour venir rejoindre une équipe de 5 vétérinaires, 7 techniciennes, 3 réceptionnistes, 1 animalier et plusieurs mascottes! Navette entre 2 hôpitaux vétérinaires situés à une distance de 10 minutes. Un hôpital neuf de 4 200 pi², équipement de fine pointe : échographie, rayon-X numérique ECG, tonomètre, etc. Roulement intéressant de 5 à 7 cas et de 7 à 10 cas de médecine et de chirurgie respectivement tous les jours.

Plusieurs avantages (Ordre, AMVQ et assurance collective) payés. Salaire selon expérience. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Hôpital vétérinaire de la Montérégie
D^{re} Caroline Grondin, m.v.
ou D^r Patrick Aillerie, m.v.
T : 450 443-0893
ou 450 447-0838

La clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. - Nous invitons à s'intégrer à notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un médecin vétérinaire (avec possibilité d'association) et 1 technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435
F : 450 586-4415
C : christophemiran@hotmail.com
Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique vétérinaire Lavaltrie
2100, rue Notre-Dame
Lavaltrie QC J5T 1N7

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire préférentiellement à temps plein pour faire partie de notre équipe dans un hôpital très bien équipé, doté d'un personnel de soutien technique adéquat et situé à Montréal. Nous possédons aussi 2 hôpitaux sur la Rive-Sud. Nous privilégions un service personnalisé et très attentionné pour nos clients; nous visons une très haute qualité de soins pour nos patients. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter :

D^{re} Christine Carle, m.v.
ou D^{re} Chantal Riendeau, m.v.
Hôpital vétérinaire Victoria
T : 450 671-0497

Nous sommes une équipe de 3 médecins vétérinaires et 6 TSA et recherchons présentement un ou une médecin vétérinaire. Horaire flexible et intéressant avec plusieurs matins de chirurgie. Possibilité de 20-35 h/semaine. Assurance collective, formation continue et rabais employés très intéressants. Le salaire sera à discuter, selon l'expérience du candidat. Si vous désirez travailler avec une équipe dynamique dans un climat amical, contactez :

D^{re} Julie Lessard, m.v.
Clinique vétérinaire du Vieux Dorion
204, avenue St-Charles
Vaudreuil-Dorion QC J7V 2L3
T : 450 424-6469

Dans la belle région du Saguenay-Lac-St-Jean, à Alma, la Clinique vétérinaire Sagamie recherche un ou deux médecins vétérinaires pour la pratique des petits animaux. Poste à temps plein, mais également possibilité d'un temps partiel si désiré. Nous offrons un salaire très compétitif, un horaire flexible, la formation continue ainsi que les cotisations de l'OMVQ et de l'AMVQ. Beau projet d'agrandissement dans un avenir très rapproché et possibilité d'avancement rapide si intéressé.

Si vous avez envie de pratiquer une médecine de qualité dans un milieu stimulant où l'ambiance de travail est agréable avec une équipe jeune et dynamique en plus d'avoir une belle qualité de vie conciliant travail-famille-loisir, n'hésitez pas à nous contacter.

D^r Gilles Bouchard, m.v.
Directeur du personnel
M^{me} Martine Truchon
Secrétaire administrative
T : 418 662-6573
F : 418 662-0396
C : vetsagamie@qc.aira.com

Endroit idéal pour l'épanouissement professionnel; un choix certain et sécuritaire! Le couple vétérinaire est bienvenu, car 2 véto ne seraient pas de trop. Rémunération > 60 000 \$. Outre le remboursement des frais pour la formation continue et l'AMVQ, une prime à l'effort est allouée de façon semi-annuelle. Horaire vacances. Et on est à moins de 2 heures de Québec. Veuillez contacter :

D^r Robin Tremblay, m.v.
Clinique vétérinaire Chicoutimi
2151, boulevard St-Jean-Baptiste
Chicoutimi QC G7H 7V9
T : 418 545-2088
F : 418 545-2040
C : nicherie@hotmail.com

Hôpital vétérinaire Ami Fidèle, situé à St-Jean-sur-Richelieu, recherche un médecin vétérinaire à temps partiel, de 25 à 30 h/semaine pour faire partie d'une équipe dynamique de 5 médecins vétérinaires. Nous traitons les animaux de compagnie ainsi que les animaux exotiques. Clientèle fidèle et agréable. Salaire compétitif. Formation continue payée. Pour tout autre renseignement, contacter :

D^r Francis Caignon, m.v.
T : 450 346-5131

Clinique vétérinaire située sur la Rive-Sud de Montréal cherche un ou une médecin vétérinaire à temps partiel pour compléter son équipe. Bonne ambiance de travail. Clientèle agréable et en expansion. Pour plus de renseignements, contacter :

D^r Jean Bertrand, m.v.
T : 450 678-3929

OFFRES D'EMPLOIS –

GRANDS ANIMAUX ET/OU MIXTES

La Clinique vétérinaire du Témiscamingue, oeuvrant en pratique mixte, est à la recherche d'un médecin vétérinaire ayant un intérêt dans le domaine des grands animaux et/ou la pratique mixte. Notre équipe est composée de 3 médecins vétérinaires, 2 TSA et 2 réceptionnistes. La clinique offre :

- Échographe portatif;
- DSA;
- Facturation à la ferme avec Sysvet;
- Transfert d'embryons;
- Laboratoire sur place.

De plus, des projets d'expansion sont prévus dans un futur rapproché.

Notre région bénéficie de la bourse pour la relève vétérinaire en région éloignée. Nous offrons également un salaire très concurrentiel.

Venez vous joindre à notre agréable équipe de travail et découvrir notre belle région où il fait bon vivre! Contacter :

D^r Guy Marchand, m.v.
T : 819 728-2234
C : clin.vet.ga@cablevision.qc.ca

L'Hôpital vétérinaire Carcajou est à la recherche d'un 4^e médecin vétérinaire dans la pratique des petits animaux et d'un 5^e médecin vétérinaire dans la pratique des grands animaux.

Hôpital avec équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie,...) et complètement informatisé. Nos techniciennes sont ultra compétentes, nous offrons un milieu de travail stimulant, une équipe jeune et dynamique axée sur la compétence et la qualité, une ambiance de travail extraordinaire.

Nous disposons aussi d'un tout nouveau centre de physiothérapie et d'éducation canine ainsi que d'un café canin.

Très bonnes conditions, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré, dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son maximum et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes. Horaire flexible et adaptable. Contacter :

D^{re} Hélène Hamilton, m.v., petits animaux
D^r André Frigon, m.v., grands animaux
T : 418 669-2222

Maintenant situé dans ses nouveaux locaux, le **Bureau vétérinaire L'Islet** de Saint-Jean-Port-Joli est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire.

Le bureau concentre ses activités presque exclusivement en production bovine (environ 80 % laitier). Quelques troupeaux de production ovine et caprine complètent la clientèle.

Venez vivre la différence!

Nous offrons un **horaire flexible**, une **ambiance amicale**, ainsi qu'une **clientèle très sympathique**. Communiquer avec :

D^r Benoît Mercier, m.v.
ou D^r Gilles Ouellet, m.v.
T : 418 598-7035 – 1 800 463-7035
C : burvetli@lobetrotter.net

La Clinique vétérinaire de Sherbrooke recherche un médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein dans le domaine des grands animaux. Idéalement, le candidat ou la candidate aura un intérêt pour les espèces : bovine, équine, ovine et autres petits ruminants. Équipe de travail dynamique et climat très agréable. Contacter :

M^{me} Josée Caron
T : 819 563-1554
F : 819 563-6563
C : directeurcv@videotron.ca

Le Bureau vétérinaire des Hautes-Laurentides, situé à Mont-Laurier, est à la recherche d'un troisième médecin vétérinaire, à temps plein ou partiel, dans la pratique des grands animaux. Nous sommes 2 jeunes vétérinaires dynamiques pour qui la qualité de vie est très importante. Nos équipements sont à la fine pointe de la technologie : échographe, cotechnologie (facturation et prescription), portable, implantation d'embryons et DSA. Venez découvrir cette belle région et travailler avec une clientèle des plus sympathiques.

D^{re} Valérie Harrisson, m.v.
D^{re} Mylène Lafleur, m.v.
Bureau vétérinaire des Hautes-Laurentides
353, rue Chasles
Mont-Laurier QC J9L 2T7
T : 819 623-3495
F : 819 623-6205
C : bvdeshauteslaurentides@hotmail.com

Le Bureau vétérinaire St-Arsène est à la recherche de 2 médecins vétérinaires en pratique des grands animaux pour faire partie d'une équipe de 9 médecins vétérinaires. Les services de médecine préventive (DSA), d'échographie, de radiographie, de transfert embryonnaire et l'utilisation de Sysvet pour la facturation sont offerts. Le système de garde est partagé à tour de rôle par 2 médecins vétérinaires simultanément. Poste à temps plein libre immédiatement. Contacter :

D^r Léopold Sénéchal, m.v.
T : 418 862-9576
D^r André Rioux, m.v.
T : 418 867-4543
Clinique
T : 418 862-1011

OFFRES D'EMPLOI –

ENSEIGNEMENT EN TECHNIQUES EN SANTÉ ANIMALE

Le Collège Lafèche, établissement privé d'enseignement collégial, est à la recherche de médecins vétérinaires avec une expérience pratique afin de combler des postes d'enseignants à la leçon pour son programme de Techniques en santé animale. Les personnes intéressées à postuler doivent faire parvenir leur curriculum vitae au :

Collège Lafèche
Service des ressources humaines
1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières QC G8Z 3R8
F : 819 375-5545
C : josee.beaudry@clafleche.qc.ca

OFFRES D'EMPLOIS – TSA

L'Hôpital vétérinaire de Châteauguay est à la recherche d'un(e) technicien(ne) en santé animale, pour assister les médecins vétérinaires en chirurgie, en consultation et doit être aussi disponible pour faire la réception et agir en tant qu'animalier(e). Nous sommes à la recherche d'un(e) employé(e) à temps plein ou partiel. Le salaire sera à discuter selon l'expérience.

SVP, faire parvenir votre CV soit par fax ou par courriel à l'attention de :

D^r Tarik Saouli, m.v.
ou D^r Mihai Dan Bogdan, m.v.
F : 450 692-4591
C : hopvetsavaria@hotmail.ca

La Clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. - Nous vous invitons à intégrer notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

1 technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et à 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435
F : 450 586-4415
C : christophemiran@hotmail.com
Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique vétérinaire Lavaltrie
2100, rue Notre-Dame
Lavaltrie QC J5T 1N7

OFFRES DE SERVICE

Disponible pour 25-30 heures par semaine avec préférence pour la médecine féline et canine. Plus de trente années d'expérience. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-04**.

Médecin vétérinaire dans la région de Québec recherche une clinique vétérinaire oeuvrant surtout dans le domaine des animaux de compagnie pour travailler à temps partiel ou à temps plein. Je peux même me déplacer en région pour des remplacements (c.-à-d. maternité ou vacances). Contacter :

T : 418 681-8045
C : julie.ducrocq@umontreal.ca

À VENDRE

Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie à vendre, établie depuis 25 ans, située sur une artère principale dans le secteur nord de Montréal. Clinique informatisée. Possibilité d'achat de la bâtisse si désiré. Potentiel de croissance intéressant. Prix raisonnable et négociable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 11-02**.

Boîte Bowie, 6 pieds. Systèmes de chauffage de nuit et de jour, ainsi que plusieurs cylindres changés récemment. Réfrigérateur fonctionne très bien. Belle apparence, propre. Payée 5000 \$ il y a deux ans, plus améliorations... Demande 3800 \$.

T : 819 668-1826/819 384-8777

C : karen.a.hello@gmail.com

Possibilité de venir améliorer une pratique de 34 ans dans le domaine des animaux de compagnie, en Outaouais québécois, en face d'Ottawa. Excellent potentiel pour un groupe de 2 à 4 médecins vétérinaires dynamiques et fonceurs. Propriétaire prêt à participer pour une transition en douceur. Contacter :

D^r Michel Rheault, m.v.

T : 819 643-3131

À Montréal, quartier Ahuntsic – À vendre maison 3 étages sur artère principale très achalandée (67,000 voitures par jour). Clinique petits animaux au sous-sol de 1400 p². Pratique solo de 35 ans à revitaliser à la médecine vétérinaire des années 2012. Belle opportunité pour vétérinaire dynamique et fonceur. Transfert de clientèle informatisé (SYSVET). Transfert de parts DMV possible pour achats groupés.

- Clinique sous-sol 7 pièces;
- Étage résidentiel 7 pièces;
- Loft au grenier;
- 5 places de stationnement.

Contactez **après 20 h 30** :

D^r Camille Girard, m.v.

T : 514 387-7748

Clinique vétérinaire pour petits animaux à vendre dans la région des Basses-Laurentides.

Excellents revenus. Idéal pour 2 à 2 1/2 médecins vétérinaires. Gestion simple. Personnel qualifié. Modalités du transfert à discuter. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-01**.

Basses-Laurentides – À vendre : maison avec espace aménagé pour clinique vétérinaire au rez-de-chaussée. Grand terrain et 2 stationnements (5 et 2 places).

À vendre aussi équipement (appareil à Rx portatif, autoclaves Delta 10 et validateur 8, microscope, détartreurs, moniteurs respiratoires, Vet Test biochimie, etc.). Pour renseignements :

T : 450 430-7568

Cell. : 514 703-8702

PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES À VENDRE

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À 100 %

Théo E. L'Espérance, ing.
Courtier immobilier agréé
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
Agence immobilière
T : 514 287-9200

LE MEILLEUR AMI DE VOTRE PORTEFEUILLE

Adhérez au programme financier¹ pour médecins vétérinaires et profitez d'avantages dont vous n'avez même pas idée.

Passez nous voir et vous verrez.

banquedelasante.ca



¹Le programme s'adresse aux professionnels de la santé (médecins, dentistes, médecins vétérinaires, chiropraticiens, podiatres, optométristes et pharmaciens), qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Le programme constitue un avantage conféré aux détenteurs de la carte Platine MasterCard de la Banque Nationale. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée.